

OCDE  
ETUDES ECONOMIQUES  
1983-1984

ORGANISATION FOR ECONOMIC CO-OPERATION AND DEVELOPMENT

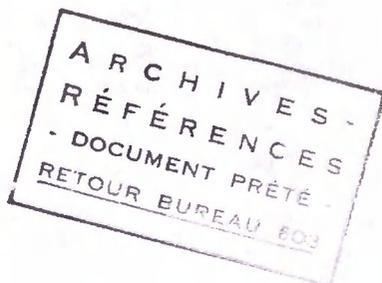
AUSTRALIE

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

JUIN 1984



ÉTUDES ÉCONOMIQUES DE L'OCDE



# AUSTRALIE

JUIN 1984

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

En vertu de l'article 1er de la Convention signée le 14 décembre 1960, à Paris, et entrée en vigueur le 30 septembre 1961, l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) a pour objectif de promouvoir des politiques visant :

- à réaliser la plus forte expansion de l'économie et de l'emploi et une progression du niveau de vie dans les pays Membres, tout en maintenant la stabilité financière, et à contribuer ainsi au développement de l'économie mondiale ;
- à contribuer à une saine expansion économique dans les pays Membres, ainsi que non membres, en voie de développement économique ;
- à contribuer à l'expansion du commerce mondial sur une base multilatérale et non discriminatoire conformément aux obligations internationales.

Les signataires de la Convention relative à l'OCDE sont : la République Fédérale d'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les Etats-Unis, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et la Turquie. Les pays suivants ont adhéré ultérieurement à cette Convention (les dates sont celles du dépôt des instruments d'adhésion) : le Japon (28 avril 1964), la Finlande (28 janvier 1969), l'Australie (7 juin 1971) et la Nouvelle-Zélande (29 mai 1973).

La République socialiste fédérative de Yougoslavie prend part à certains travaux de l'OCDE (accord du 28 octobre 1961).

© OCDE, 1984

Les demandes de reproduction ou de traduction doivent être adressées à :

M. le Directeur de l'Information, OCDE

2, rue André-Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16, France.

## TABLE DES MATIÈRES

|  |    |
|--|----|
| <b>Introduction</b>  | 7  |
| <b>I. Comparaison des résultats économiques</b>                      | 8  |
| <b>II. Salaires, prix, emploi et investissement</b>                  | 11 |
| L'évolution des salaires et le système de détermination des salaires | 11 |
| Prix et variations des parts de revenu des facteurs                  | 16 |
| Salaires réels, productivité, emploi et investissement               | 19 |
| <b>III. Politique économique et inflation</b>                        | 23 |
| De 1972 au milieu de 1975  | 23 |
| Du milieu de 1975 au milieu de 1982                                  | 27 |
| Orientation actuelle de la politique économique                      | 28 |
| <b>IV. Évolution récente, politique économique et perspectives</b>   | 30 |
| Demande et production  | 30 |
| Évolution du marché du travail                                       | 34 |
| Prix, salaires et coûts  | 37 |
| Commerce extérieur et balance des paiements                          | 39 |
| Politique budgétaire   | 43 |
| Conditions financières et politique monétaire                        | 46 |
| Perspectives à court terme   | 51 |
| <b>V. Conclusions</b>  | 54 |
| <b>Notes et références</b>   | 58 |
| <i>Annexes</i>   |    |
| I. Principes de détermination des salaires : 1983-1985               | 61 |
| II. Chronologie économique   | 65 |
| <b>Annexe statistique</b>  | 72 |

## TABLEAUX

### *Texte*

|     |   |    |
|-----|---|----|
| 1.  | Parts de revenu des facteurs  | 18 |
| 2.  | Demande et production   | 31 |
| 3.  | Indicateurs de la population active   | 35 |
| 4.  | Évolution récente des coûts et des prix   | 38 |
| 5.  | Commerce extérieur  | 40 |
| 6.  | Balance des paiements : balance des opérations courantes et opérations en capital | 42 |
| 7.  | Opérations budgétaires  | 44 |
| 8.  | Composantes des variations de la masse monétaire                                  | 47 |
| 9.  | Masse monétaire   | 49 |
| 10. | Perspectives à l'horizon 1985   | 52 |

### *Annexe statistique :*

|    |  |    |
|----|--|----|
| A. | Produit intérieur brut, aux prix courants  | 72 |
| B. | Produit intérieur brut, aux prix moyens de 1979-1980   | 73 |
| C. | Revenu et dépenses des ménages (y compris les entreprises autres que les sociétés par actions) | 74 |
| D. | Marché de l'emploi   | 75 |
| E. | Prix et salaires   | 76 |
| F. | Recettes et dépenses des administrations publiques   | 77 |
| G. | Balance des paiements  | 78 |
| H. | Commerce extérieur - Ventilation par produits et par régions                                   | 79 |

## GRAPHIQUES

|       |  |       |
|-------|--|-------|
| 1a, b | Évolution comparée des indicateurs économiques   | 9-10  |
| 2.    | Indicateurs des salaires réels et de la productivité   | 12    |
| 3.    | Salaires fixés par sentence, rémunération par salarié et marché du travail                               | 14    |
| 4.    | Contributions à l'indice implicite des prix des dépenses finales totales                                 | 17    |
| 5.    | Marges bénéficiaires   | 17    |
| 6a, b | Évolution comparée de plusieurs cycles : production, emploi, investissement, salaires réels et inflation | 20-22 |
| 7.    | Besoins de financement du secteur public   | 24    |
| 8.    | Indicateurs monétaires   | 25    |
| 9.    | Indicateurs du budget fédéral  | 26    |
| 10.   | Demande et production  | 32    |
| 11.   | Évolution de l'investissement  | 33    |
| 12.   | Emploi et chômage  | 36    |
| 13.   | Évolution récente de la compétitivité internationale   | 41    |
| 14.   | Taux d'intérêt   | 48    |
| 15.   | Indicateurs précurseurs  | 53    |

# STATISTIQUES DE BASE DE L'AUSTRALIE

## LE PAYS

|   |         |   |       |
|---|---------|---|-------|
| Superficie totale (en milliers de km <sup>2</sup> ) | 7 682.3 | Population urbaine, au 30-6-1981,<br>% du total (villes de plus de<br>100 000 hab.) | 69    |
| Superficie agricole, en 1980,<br>% du total         | 64.6    | Population des villes principales,<br>au 30-6-1981 (1 000):                         |       |
|   |         | Sydney  | 3 281 |
|   |         | Melbourne   | 2 804 |
|   |         | Brisbane  | 1 086 |
|   |         | Adelaide  | 953   |
|   |         | Perth   | 918   |

## LA POPULATION

|  |        |  |       |
|--|--------|--|-------|
| Population, au 31-12-1983 (1 000)            | 15 452 | Population active civile occupée,<br>en février 1984 (1 000) | 6 366 |
| Densité au km <sup>2</sup>                   | 2.0    | dont : Agriculture   | 404   |
| Accroissement naturel,<br>en 1983 (1 000)    | 133    | Industrie <sup>1</sup>                                       | 1 791 |
| Solde net des migrations,<br>en 1983 (1 000) | 42     | Autres activités   | 4 171 |

## LE PARLEMENT

Composition du Parlement à la suite des dernières élections :

| Partis                        | Sénat     | Chambre des<br>représentants |
|-------------------------------|-----------|------------------------------|
| Démocrates australiens        | 5         | -                            |
| Parti travailliste australien | 30        | 75                           |
| Indépendant                   | 1         | -                            |
| Parti libéral australien      | 24        | 33                           |
| Parti national australien     | 4         | 17                           |
| <b>Total</b>                  | <b>64</b> | <b>125</b>                   |

Actuel gouvernement : Parti travailliste australien

Prochaines élections générales pour la Chambre des représentants : au plus tard en mars 1986

## LA PRODUCTION<sup>2</sup>

|  |         |  |      |
|--|---------|--|------|
| Produit intérieur brut, en 1983<br>(millions de dollars aust.) | 163 857 | Formation brute de capital fixe,<br>en 1983 :<br>en pourcentage du PIB | 23.0 |
|--|---------|--|------|

## SECTEUR PUBLIC, EN % DU PIB, EN 1983<sup>2</sup>

|  |      |                       |      |
|--|------|-----------------------|------|
| Dépenses en biens et services <sup>3</sup> | 20.9 | Recettes courantes    | 34.2 |
| Transferts courants                        | 10.6 | dont : Impôts directs | 17.7 |

## LE COMMERCE EXTÉRIEUR

| Principales exportations en 1982/83<br>% du total : |      | Principales importations en 1982/83<br>% du total : |      |
|---|------|---|------|
| Alimentation et boissons                            | 23.2 | Alimentation et boissons                            | 4.3  |
| Matières premières industrielles                    | 42.0 | Matières premières industrielles                    | 24.9 |
| Carburants et lubrifiants                           | 21.2 | Carburants et lubrifiants                           | 13.9 |
| Biens d'équipement                                  | 4.5  | Biens d'équipement                                  | 24.9 |
| Matériel de transport                               | 2.1  | Matériel de transport                               | 12.7 |
| Biens de consommation                               | 1.9  | Biens de consommation                               | 14.7 |

## LA MONNAIE

Unité monétaire : le dollar australien

|  |        |
|--|--------|
| Unité monétaire par dollar<br>des États-Unis,<br>moyenne journalière : |        |
| Année 1983   | 1.110  |
| Avril 1984   | 1.0837 |

1. Y compris des industries extractives, électricité, gaz, eau et construction.

2. Année fiscale se terminant le 30 juin.

3. Consommation et investissements.

Note : On trouvera, dans un tableau de l'annexe, une comparaison internationale de certaines statistiques de base.

*Cette étude a été établie à partir d'un rapport préparé par le Secrétariat pour l'examen annuel de l'Australie par le Comité d'Examen des Situations Économiques et des Problèmes de Développement le 9 mai 1984.*

*Après révision à la lumière de la discussion au cours de la séance d'examen, l'étude a été finalement approuvée pour publication par le Comité le 5 juin 1984.*

## INTRODUCTION

Comme la plupart des autres pays de l'OCDE, l'Australie a connu depuis le début des années 70 des taux élevés d'inflation, une croissance économique relativement faible et une poussée du chômage. Supérieur à la moyenne de la zone de l'OCDE entre 1971 et 1977, le taux d'inflation est descendu au-dessous du taux moyen jusqu'en 1981, mais a retrouvé depuis sa position initiale. De plus, la réduction récente du taux d'inflation est intervenue avec beaucoup de retard par comparaison avec la plupart des autres pays de l'OCDE. Cette évolution tient en partie à la progression rapide des salaires nominaux et réels au milieu des années 70 et au début des années 80, résultante du système de détermination des salaires. La politique budgétaire nettement expansionniste menée en 1974/75 a favorisé l'apparition de quelques distorsions inflationnistes importantes qui se sont maintenues pendant très longtemps. Jusqu'aux environs de 1975, la politique macro-économique avait pour principal objectif de combattre le chômage, qui avait considérablement augmenté au cours de la récession intervenue après 1973. A partir du milieu de 1975 et jusqu'en 1981/82, c'est la décélération de l'inflation, perçue comme le préalable à la réduction du chômage, qui est devenue l'objectif prioritaire. Avec l'élection du nouveau gouvernement en mars 1983, l'action des pouvoirs publics – fondée sur la recherche d'un consensus par la concertation – a été axée sur la lutte simultanée contre l'inflation et le chômage, orientation approuvée au sommet économique national qui s'est tenu en avril 1983.

Stimulé essentiellement par l'orientation expansionniste des budgets de 1982/83 et 1983/84, la modération des salaires et le redressement de l'activité agricole après la période de sécheresse, le PIB réel est en croissance rapide et poursuivra probablement sa progression en 1985, quoiqu'à un rythme moins soutenu qu'en 1984. Le chômage a amorcé un recul au second semestre de 1983, encore que le taux de 9.5 pour cent enregistré en avril 1984 reste très élevé. Par suite du tassement de l'activité et de la pause des salaires proposée en novembre 1982, la progression des gains moyens a marqué un net ralentissement en termes nominaux et, pendant une brève période, les salaires réels ont accusé un important fléchissement. Plus récemment, le taux d'inflation a été réduit en moyenne annuelle et les prévisions du Secrétariat indiquent qu'il pourrait se situer aux environs de 6 pour cent d'ici la fin de 1984, mais se redresser légèrement en 1985. Pendant deux ans à compter d'octobre 1983, les hausses de salaires décidées dans le cadre des examens nationaux des salaires seront essentiellement fondées sur le principe de l'indexation des salaires sur les prix à la consommation. La Confédération australienne des syndicats et presque tous les syndicats se sont engagés à ne pas demander d'augmentation de salaires non conforme aux principes tant que ceux-ci resteront en vigueur. Un Office de surveillance des prix a été créé ; de nouveaux organes, tels que le Conseil consultatif des prix et des revenus et le Conseil consultatif de planification économique, ont été chargés d'améliorer la concertation sur le plan économique et d'élargir la base d'information pour la prise de décision dans ce domaine. En matière monétaire, le gouvernement s'est aussi engagé à mener une ferme politique de non-accompagnement.

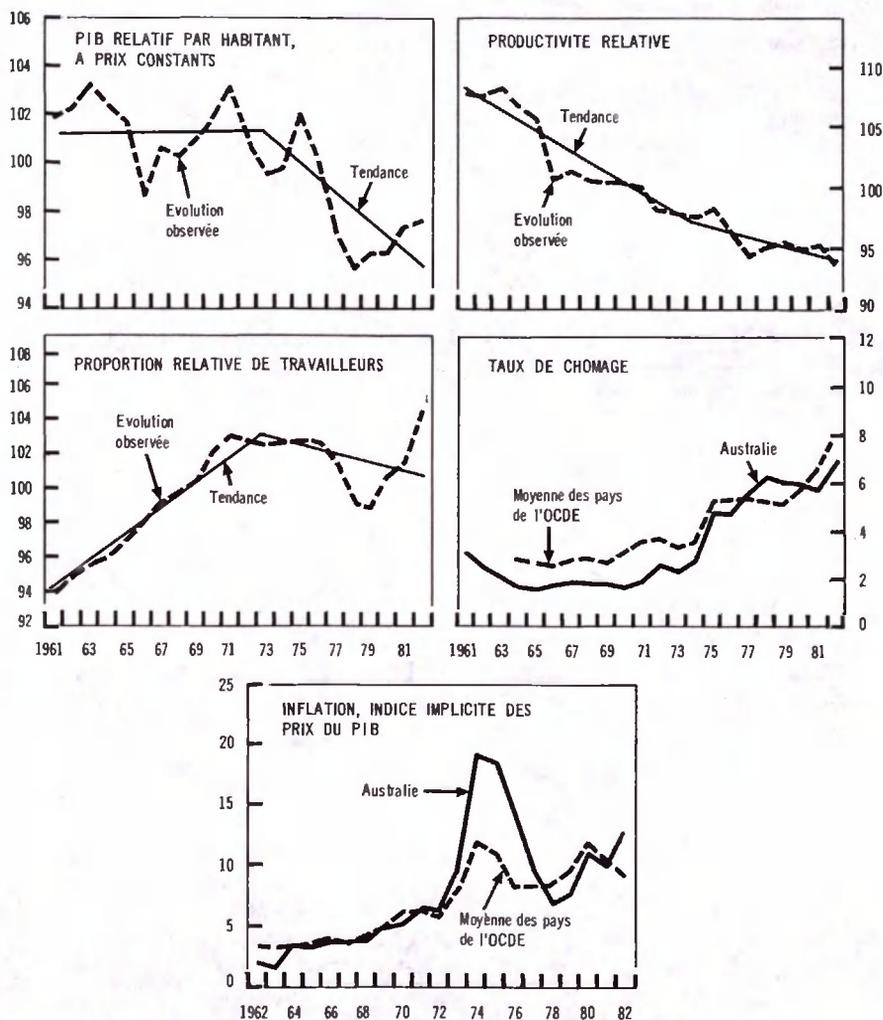
Après une première partie présentant une brève comparaison entre les résultats économiques de l'Australie et ceux des autres pays de l'OCDE, depuis le début des années 60, la deuxième partie examine le système de détermination des salaires, le processus inflationniste et ses éventuelles conséquences pour la production et l'emploi. La troisième partie décrit les mesures prises pour lutter contre l'inflation. L'évolution récente de l'économie et des politiques budgétaire et monétaire est présentée en quatrième partie, de même que les perspectives à court terme. L'étude se termine par une cinquième partie consacrée à l'exposé des principales considérations de politique économique.

## I. COMPARAISON DES RÉSULTATS ÉCONOMIQUES

Au cours des années 60 et au début des années 70, l'économie australienne a connu une croissance plus rapide que l'ensemble de la zone de l'OCDE mais qui, appréciée sur la base du PIB par habitant, est restée assez proche de la moyenne. Ces résultats masquent le fait que l'accroissement de la productivité du travail a été beaucoup plus faible que dans les autres pays de l'OCDE. Après 1974, le taux de croissance du PIB s'est approché de la moyenne de la zone. La population continuant d'augmenter plus rapidement qu'ailleurs, le PIB par habitant a commencé de baisser d'environ  $\frac{1}{2}$  pour cent par an par rapport au reste de la zone de l'OCDE. Après 1974, la productivité s'est nettement ralentie mais la décélération a été un peu moins forte que dans les autres pays<sup>1</sup>. Des facteurs structurels ont peut-être joué un rôle important dans l'amélioration relative de la croissance de la productivité, la structure de l'emploi dans la zone de l'OCDE se rapprochant davantage de celle de l'Australie (un secteur des services relativement important et un secteur agricole de petite taille ayant une productivité élevée).

Contrairement à ce qui s'était passé au cours de la période précédente, l'emploi n'a pas progressé plus rapidement que dans le reste de la zone de l'OCDE après 1974. La population active continuant d'augmenter, le chômage s'est aggravé, tant en termes relatifs qu'en termes absolus. Après avoir été inférieur d'un point au taux moyen des années 60, le chômage s'est approché de la moyenne pour la dépasser en 1977<sup>2</sup>. Cette évolution s'est poursuivie, ne s'interrompant que temporairement en 1981 et 1982. Bien que le chômage ait été faible avant 1973, l'inflation n'a pas été supérieure à la moyenne des pays de l'OCDE. L'indice implicite des prix du PIB hors agriculture a suivi l'évolution moyenne de la zone de l'OCDE entre 1964 et 1972, ne marquant que de faibles variations conjoncturelles, en raison notamment du système de taux de change fixes. Après 1973, la hausse des prix intérieurs s'est accélérée et a largement dépassé la moyenne des pays de l'OCDE. Ce n'est qu'en 1978 que le taux d'inflation a été ramené au-dessous de la moyenne, mais la situation s'est inversée en 1982 et 1983. Les variations des taux d'inflation n'ont pas été compensées par les taux de change, de sorte que des cycles prononcés se sont dessinés dans l'évolution des prix relatifs mesurés dans une monnaie commune<sup>3</sup>. A une seule occasion – 1973/74 – le dépassement du taux moyen d'inflation s'est doublé d'une appréciation du taux de change effectif en termes nominaux, qui a entraîné une appréciation de 20 à 30 pour cent du taux de change effectif réel. La période suivante, marquée par une décélération de l'inflation et se terminant en 1978, s'est combinée avec une baisse du taux de change effectif, qui a presque rétabli les prix relatifs mesurés dans une monnaie commune à leur niveau relativement stable d'avant 1973. L'inflation ayant ensuite atteint un taux supérieur à la moyenne de la zone de l'OCDE, une dépréciation de

Graphique 1a. Évolution comparée des indicateurs économiques

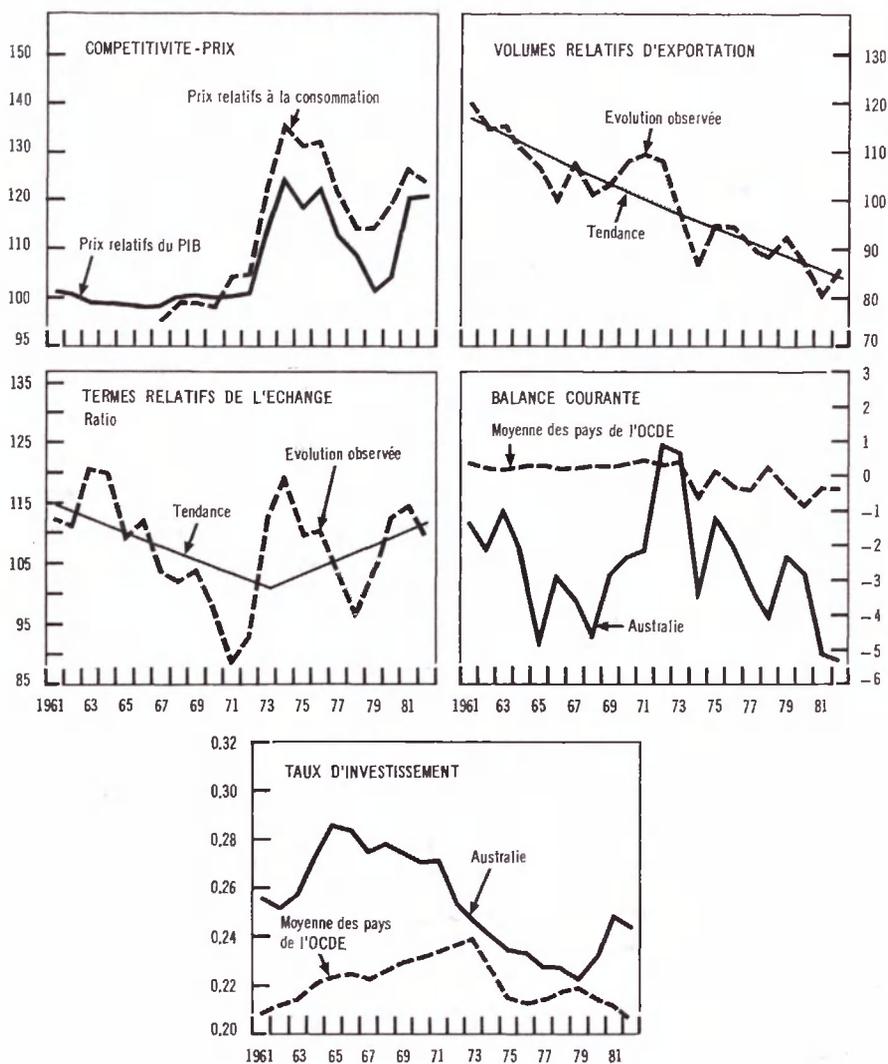


Source : Division des Statistiques Économiques et des Comptes Nationaux de l'OCDE, et ABS.

25 pour cent du taux de change effectif a été nécessaire entre 1981 et le début de 1983 pour ramener les prix relatifs à leur niveau de 1978.

Bien que le taux de change réel ait été constant avant 1973, les exportations australiennes ont progressé beaucoup moins rapidement que celles de la zone de l'OCDE dans son ensemble et cette tendance s'est poursuivie après 1974, ce qui s'explique en partie par la composition par produit des exportations. Cette évolution a entretenu des déficits de la balance des opérations

Graphique 1b. Évolution comparée des indicateurs économiques



Source : Division des Statistiques de l'OCDE, et ABS.

courantes, qui se sont établis en moyenne à 2.6 pour cent du PIB entre l'exercice 1960 et l'exercice 1976. Ces déficits sont passés à 3.3 pour cent du PIB dans la période postérieure à 1974, malgré une contraction de la part de l'investissement dans le PIB, un taux de croissance du PIB ne dépassant pas la moyenne de la zone et une relative amélioration des termes de l'échange, mais le financement du déficit n'a pas posé de problème.

En résumé, les résultats économiques de l'Australie se sont nettement dégradés depuis le début des années 70. A un niveau de chômage plus élevé que la moyenne se sont ajoutées une faible croissance de la productivité et une baisse des niveaux relatifs de revenu par habitant. La part de l'investissement dans le PIB a accusé un fléchissement marqué et l'inflation est restée au-dessus de la moyenne, tandis que le déficit extérieur courant s'est creusé. Pour une part, cette évolution est sans doute imputable au fait que les salaires ont progressé plus vite que la productivité au début des années 70, provoquant des distorsions inflationnistes. Au milieu des années 70, l'Australie était l'un des pays de l'OCDE où l'avance des salaires réels sur la productivité était la plus accentuée<sup>4</sup>. La réduction de cet écart a été un objectif prioritaire de l'action gouvernementale pendant la majeure partie de la période écoulée depuis ; cette question sera traitée dans les deuxième et troisième parties de la présente étude.

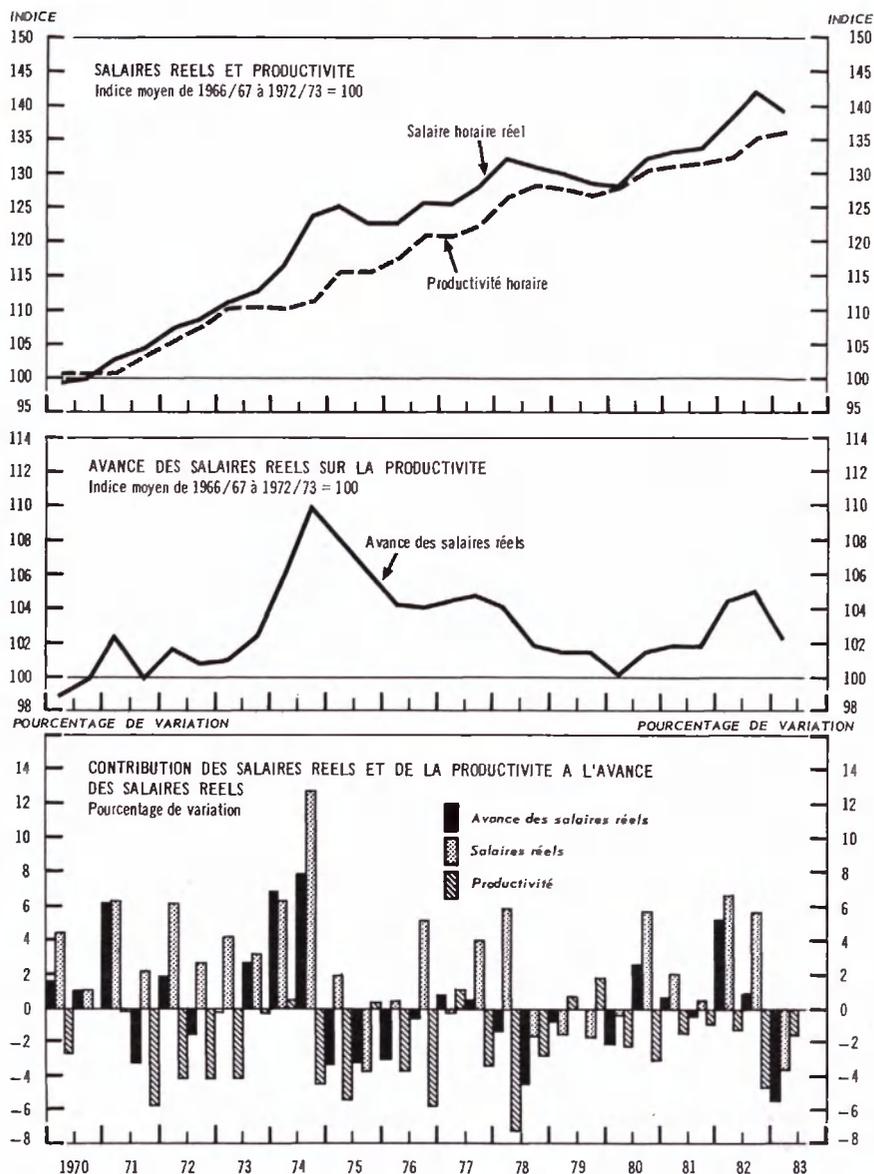
## II. SALAIRES, PRIX, EMPLOI ET INVESTISSEMENT

Depuis le début des années 70, on l'a vu dans la première partie, le taux d'inflation de l'Australie a généralement été supérieur à la moyenne des autres pays de l'OCDE et la hausse des salaires a été plus rapide que celle des prix. De surcroît, les salaires réels ont parfois progressé plus vite que la productivité, surtout en 1973 et 1974 et de 1980 à 1982 (graphique 2). L'avance des salaires réels s'est par conséquent creusée au cours de ces périodes, réduisant d'autant la part des profits. La présente section tente d'expliquer les raisons de ce déséquilibre des salaires réels et des profits et d'en examiner les conséquences.

### *L'évolution des salaires et le système de détermination des salaires*

La période écoulée depuis le début des années 70 a été marquée par deux explosions des salaires nominaux et réels, entre lesquelles les salaires réels n'ont guère fléchi. Avec la tension du marché du travail et l'expansion rapide de l'économie qui ont caractérisé le début de la décennie, la progression des salaires s'est accélérée et les pressions qui s'exerçaient sur les coûts ont été renforcées par l'application progressive du principe de l'égalité de rémunération pour les femmes. Après le ralentissement de l'activité en 1971, l'économie s'est de nouveau ranimée jusqu'à la phase de forte expansion de 1972/73 et les coûts salariaux ont continué de grimper – en partie sous l'effet de la position prise à ce sujet par le gouvernement<sup>5</sup>. Le taux d'accroissement des rémunérations par salarié dans le secteur non agricole (ci-après appelé «taux de salaire») a culminé à 26 pour cent en 1974, année au cours de laquelle les salaires réels ont augmenté de 8  $\frac{3}{4}$  pour cent. Bien que la progression des salaires nominaux se soit fortement ralentie par la suite avec la montée du chômage, les salaires réels n'ont diminué, au total, que de 3 pour cent entre le deuxième semestre de 1974 et le premier semestre 1980. Malgré un niveau de chômage toujours élevé, le redressement de l'économie qui s'est amorcé à partir du second semestre de 1979 s'est accompagné d'une nouvelle accélération des salaires. En 1982, les taux de salaires nominaux ont augmenté de 15  $\frac{1}{2}$  pour cent et les salaires réels ont progressé en moyenne d'environ 4  $\frac{1}{2}$  pour cent en 1981 et 1982. La pause décidée par la suite s'est traduite par un fléchissement des salaires réels au cours de l'année 1983.

Graphique 2. Indicateurs des salaires réels et de la productivité



Les données se rapportent à la rémunération par salarié et à la production par salarié dans le secteur non agricole, corrigées pour tenir compte de la durée du travail à l'aide d'une série annuelle interpolée. L'avance des salaires réels sur la productivité est le rapport des deux séries. Dans le dernier panneau indiquant, pour chaque semestre, la contribution de la productivité et des salaires réels à l'écart entre ces deux variables, une croissance positive de la productivité est représentée par une valeur de signe opposé puisqu'elle réduit l'écart.

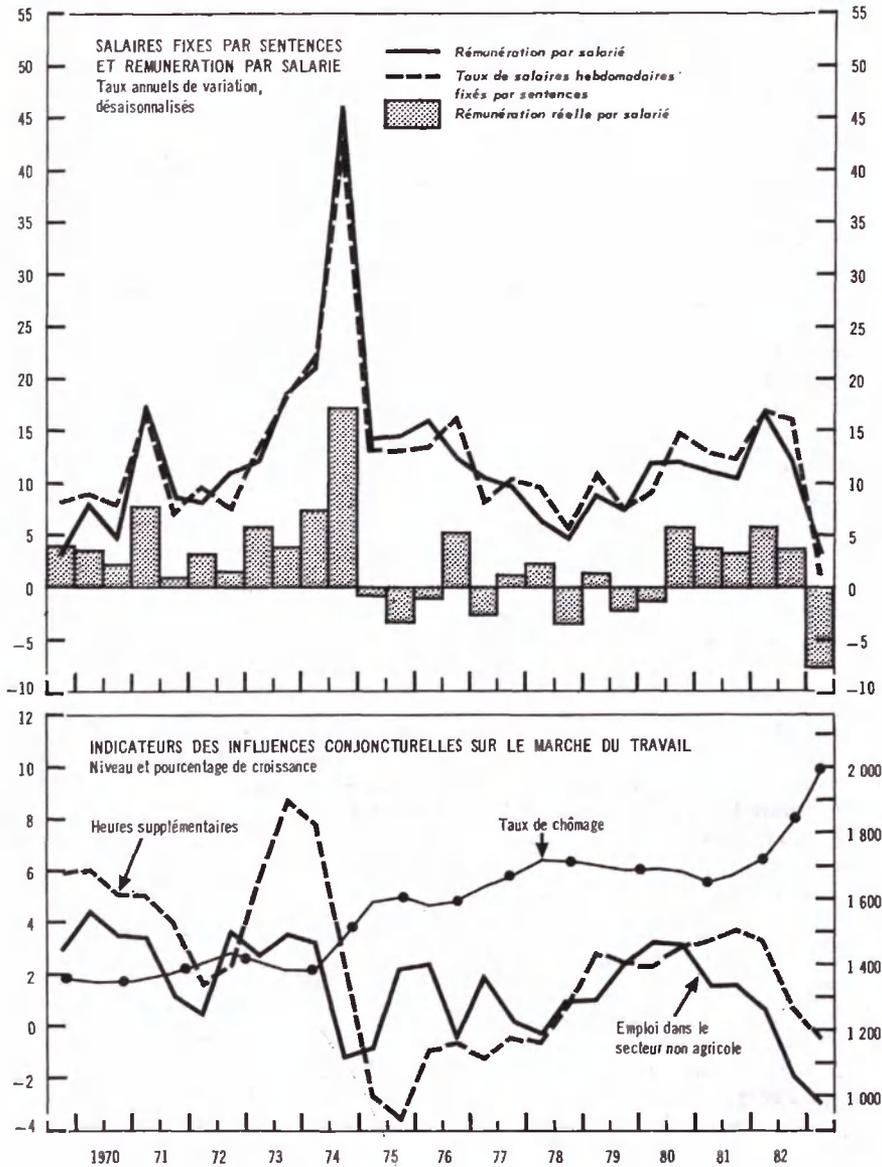
Source : ABS.

L'un des éléments déterminants à prendre en compte dans l'analyse de l'évolution des salaires est le rôle du système très centralisé de négociations salariales. Les principales institutions du système sont la Commission australienne de conciliation et d'arbitrage (ci-après appelée « la Commission ») qui a compétence pour des conflits s'étendant sur plus d'un État, et une série de tribunaux ou de conseils établis dans les différents États. A l'échelon national, le niveau des rémunérations est généralement fixé par la Commission qui statue sur les demandes soumises par les parties intéressées ; les divers tribunaux des États suivent le plus souvent ces décisions, mais ils peuvent aussi régler les différends et entériner l'accord des parties lorsque les employeurs et les travailleurs se sont déjà entendus sur une augmentation<sup>6</sup>. De 1922 à 1953, les sentences nationales de la Commission ont généralement conduit à une indexation trimestrielle d'un salaire de base en fonction des variations d'un indice des prix à la consommation, le salaire de base et les marges à appliquer suivant les qualifications étant déterminés au cours de sessions spéciales et moins fréquentes. Après 1953, les examens nationaux des salaires se sont tenus à intervalles moins fréquents. En 1967, la Commission a substitué à la notion de « salaire de base plus marge de qualification » celle de « salaire total », et a fixé un salaire minimum, tout en procédant à des évaluations périodiques de la « qualité du travail » pour réviser l'échelle des salaires. Les arbitrages rendus ont continué de reposer sur une foi solide dans la justice des comparaisons de salaires. A quelques importantes exceptions près, les tribunaux ont généralement maintenu le pouvoir d'achat des salaires au cours de cette période.

Dans la première moitié des années 70, au moment où les pressions inflationnistes s'intensifiaient, les procédures centralisées et uniformes de détermination des salaires ont été encore moins utilisées, les parties recourant de plus en plus à des négociations directes et laissant à la Commission le soin de statuer sur des cas particuliers ; les négociations étaient étayées par des examens périodiques, à l'échelon national, des ajustements à apporter aux salaires ou aux conditions d'emplois pour des raisons macro-économiques. Les pressions inflationnistes se sont cependant renforcées et, pour tenter de les atténuer, un système d'examen trimestriel des salaires à l'échelle nationale a été rétabli en avril 1975, les relèvements des traitements et salaires suivant le mouvement le plus récent de l'indice des prix à la consommation, sauf décision contraire de la Commission, et les autres augmentations des traitements et salaires étant strictement limitées<sup>7</sup>. Les examens nationaux des salaires ont eu lieu sur une base trimestrielle jusqu'en mai 1978, puis sur une base semestrielle. Après 1978, les augmentations de salaires fixées par les sentences nationales ont été alors complétées par des ajustements prenant en compte l'évolution de la « qualité du travail » en dehors du système d'indexation, et par des augmentations supplémentaires. La Commission a continué d'appliquer les principes de l'indexation jusqu'au milieu de 1981, puis elle a abandonné ce système, jugeant que les participants n'y étaient plus suffisamment attachés. Elle est alors revenue à l'ancienne méthode de détermination des salaires cas par cas. Mais d'importantes décisions concernant des secteurs clés ont été rendues dans les derniers mois de l'année, et leurs effets se sont par la suite diffusés vers d'autres secteurs.

On a du mal à distinguer le rôle des négociations salariales centralisées et celui des forces normales du marché. Bien qu'il soit difficile de généraliser, il était couramment admis, jusqu'à la deuxième explosion salariale du début des années 80, que la montée du chômage ralentissait la hausse des prix<sup>8</sup>. Selon certaines estimations ; les effets statiques (compte non tenu des effets de rétro-action sur les prix), d'une augmentation du taux de chômage de 2 à 4 pour cent réduirait la progression totale des salaires de 1½ à 2½ pour cent<sup>9</sup>. Après 1974, l'évolution a d'abord suivi ce schéma. Le taux de chômage, qui avait atteint en moyenne 2 à 2½ pour cent entre 1970 et 1973, a fait un bond à 5½ pour cent en 1975, puis est monté par paliers à 6-6½ pour cent en 1978. La progression de la rémunération par salarié s'est ralentie

Graphique 3. Salaires fixes par sentence, rémunération par salarié et marché du travail



Source : ABS. Les rémunérations réelles par salarié sont les rémunérations par salarié corrigées par l'indice implicite des prix de la consommation privée.

au cours de cette période, s'établissant à 6 pour cent au second semestre de 1978. Mais on n'a pas observé de baisse marquée des salaires réels.

Si l'incidence estimée du chômage a été beaucoup moins forte lorsque les taux de salaires fixés par arbitrage étaient traités comme éléments exogènes, c'était parce que les taux de croissance des rémunérations avaient eux-mêmes varié suivant la situation du marché du travail<sup>10</sup>. La relation a généralement été indirecte ; lorsque les relèvements de salaires résultant de l'arbitrage étaient faibles, le glissement des salaires a généralement été important. Cela s'est répercuté en retour sur les sentences nationales lorsque la Commission s'est alignée sur les taux « du marché ». Par conséquent, les forces du marché ont, à certains moments, influé sur les décisions de la Commission, même si cette influence n'a pas toujours été immédiate. Par exemple, les efforts déployés par la Commission pour exercer des pressions à la baisse sur les salaires (par l'indexation non intégrale) ont généralement été compensés par un glissement des salaires et il est difficile de déterminer si la commission a contribué à freiner les salaires ou si elle les a maintenus au-dessus des taux du marché.<sup>11</sup>

La réaccélération des salaires qui s'est produite par la suite sans réduction notable du chômage apparaît comme une anomalie, surtout après le milieu de 1981, lorsque le chômage est monté en flèche, passant de 5.8 pour cent à 9.3 pour cent l'année suivante. Diverses hypothèses ont été avancées pour expliquer cet état de choses. Il se pourrait que le taux de chômage n'ait pas été la meilleure mesure de la *tension* du marché du travail, du fait que la structure de l'offre de main-d'œuvre comme celle du chômage se sont modifiées. Parmi les jeunes et les chômeurs de longue date, la poussée du chômage a été plus forte après 1974 et certaines données d'observation semblent indiquer que la courbe représentant la relation inverse entre l'inflation et le chômage s'est déplacée vers l'extérieur en 1974 et 1975<sup>12</sup>. Certaines études ont en outre établi un lien entre la montée du chômage et la libéralité accrue des prestations sociales. La montée du chômage structurel pourrait impliquer que, vers la fin de la décennie, le marché du travail a été aussi tendu qu'entre 1970 et 1973. Mais en fin de compte, cela semble improbable<sup>13</sup>. Il est possible aussi que les anticipations relatives aux salaires et aux prix se soient détériorées au cours de cette période. Malgré la difficulté bien connue de mesurer les anticipations de prix, les résultats de certaines enquêtes auprès des ménages donnent à penser que ceux-ci ont surestimé d'environ 4 pour cent les évolutions effectives à partir de 1978<sup>14</sup>. Cependant, la vive expansion de l'investissement au début des années 80 et le redressement de l'emploi entre le milieu de 1978 et le milieu de 1980 ont amené un redressement des anticipations relatives à la capacité de payer de l'économie, surtout après une période où la hausse des niveaux de vie réels après impôts avait été limitée.

D'une manière plus générale, il est possible que l'évolution des salaires en Australie soit plus étroitement liée à des accords ou arrangements implicites au sein des entreprises. En fait, comme le montre le graphique 3, le comportement des salaires semble avoir suivi davantage les mouvements de l'emploi et des heures supplémentaires ou les variations de chômage que les niveaux de chômage eux-mêmes au cours des années 70 et au début des années 80. Vues sous cet angle, les pressions salariales ne diminuent d'intensité que lorsque les salariés voient s'accroître le risque de perdre leur emploi. Cela peut se produire lorsque le chômage augmente ou lorsque l'emploi reste stationnaire ou diminue. Par contre, tant que les offres d'emploi non satisfaites et l'emploi dans l'entreprise s'accroissent, il est possible que les salariés ne ressentent pas la nécessité de modérer leurs revendications salariales. L'inflation des salaires se ralentit lorsque la situation du marché du travail se dégrade, mais peut se raviver dès que le chômage se stabilise.

Pour évaluer le rôle du système d'arbitrage dans l'évolution des salaires, il faut avoir présent à l'esprit le fait que ce dispositif était initialement destiné à maintenir la sérénité des relations professionnelles et que la Commission ne se considérait pas comme une émanation

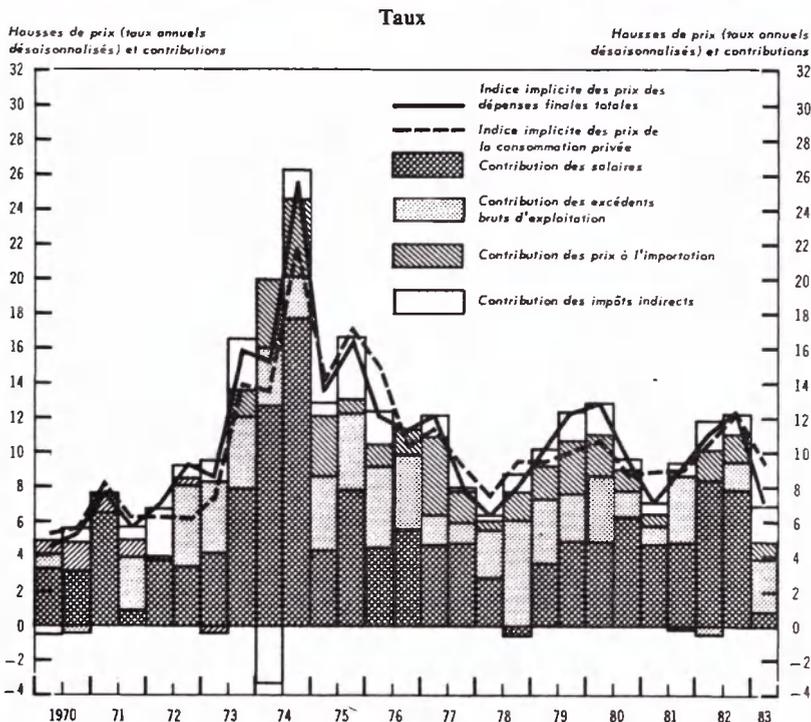
du Gouvernement qui aurait simplement à faire concorder l'évolution des salaires avec la politique économique<sup>15</sup>. Même si l'on admet que la Commission n'était pas nécessairement l'instrument idéal d'une politique des revenus, il n'en reste pas moins que le système d'arbitrage n'a pas pu empêcher les deux périodes de flambée des salaires et qu'il a peut-être aggravé la situation lorsque le critère de justice comparative a pris de l'importance – par exemple, lorsque les fortes augmentations prévues dans les sentences de 1968 et de 1981 relatives au secteur de la métallurgie ont été invoquées par les syndicats d'autres branches d'activité<sup>16</sup>. D'un autre côté, le système d'arbitrage a peut-être fixé les taux minimums à des niveaux parfois trop élevés. Il a rarement permis d'obtenir les réductions de salaires réels qui s'imposaient. Ce résultat s'explique dans une large mesure par le fait que le pourcentage minimum d'augmentation fixé par les sentences nationales ne constitue en aucun cas un plafond. Quand les périodes au cours desquelles la tendance de la Commission était à la modération, les relèvements de salaires résultant des examens nationaux ont été noyés sous une vague d'augmentations supplémentaires, peut-être parce que la tension s'était davantage portée sur les conditions d'emploi dans l'entreprise et qu'il n'y avait pas d'accord plus général entre les interlocuteurs sociaux sur la nécessité de limiter l'accroissement des salaires.

### *Prix et variations des parts de revenu des facteurs*

Une progression rapide des salaires nominaux n'implique pas nécessairement un accroissement des salaires réels ou une modification de la part des bénéficiaires sauf lorsque l'entreprise n'est pas en mesure de répercuter l'alourdissement des coûts sur ses prix. La hausse des prix s'est accélérée dans les premières années 70 et a fait un bond en 1973 et 1974 (graphique 4). Les coûts unitaires de main-d'œuvre ont constitué le principal facteur de cette accélération, mais les prix à l'importation ont aussi joué un rôle important. L'inflation s'est ralentie par la suite jusqu'à la fin de 1977, en raison de la pression décroissante des salaires et (en dehors de 1975 et des premiers mois de 1977) d'une plus faible hausse des prix à l'importation. Les prix ont marqué une nouvelle accélération après 1978 sous l'effet, d'abord de la hausse des prix à l'importation, puis de l'augmentation des coûts salariaux. La contribution des bénéficiaires à la hausse des prix au graphique 4, et l'évolution des taux de marge au graphique 5, doivent être interprétées avec prudence, car elles englobent les bénéficiaires du secteur agricole.

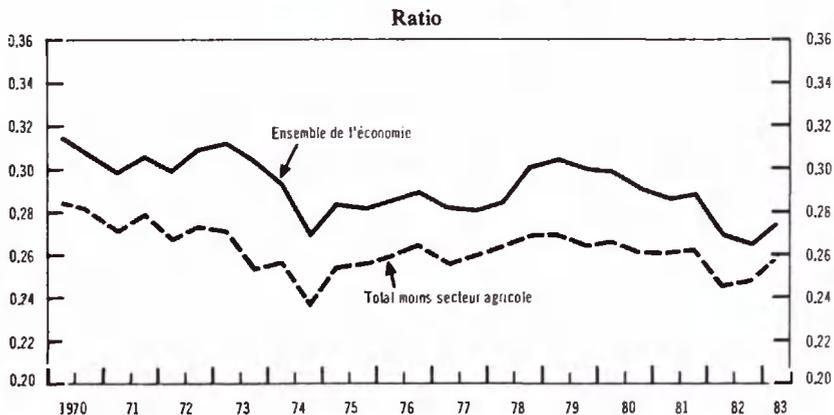
Les taux de marge et les bénéficiaires ont enregistré une baisse tendancielle au cours de la période considérée et n'ont pas toujours suivi le profil cyclique normal (graphique 5 et tableau 1). Les bénéficiaires des secteurs non agricoles ne se sont que légèrement redressés au cours de la phase ascendante de 1972/73 ; la progression observée au niveau de l'économie globale a été presque entièrement imputable à l'accroissement des revenus agricoles supérieurs. Le fléchissement de 1974 a été extrêmement marqué en comparaison avec le passé, et plus important que ce qu'on aurait pu attendre de l'affaiblissement conjoncturel de la demande. Entre les exercices budgétaires 1972/73 et 1974/75, la part des excédents bruts d'exploitation dans le secteur privé non agricole a diminué de 6 points. Trois facteurs supplémentaires ont peut-être joué au cours de cette période. Le Tribunal de justification des prix a commencé à fonctionner en août 1973 bien que le Gouvernement soit intervenu auparavant pour limiter les relèvements de prix proposé par certaines entreprises<sup>17</sup>. En second lieu, il y a eu en juillet 1973 une réduction générale de 25 pour cent des droits de douane, suivie de réévaluations de la monnaie en décembre 1972 et en septembre 1973, se montant au total à 12 pour cent. Ces mesures ont nettement accru la compétitivité des importations. Enfin, la législation antitrust a été renforcée.

**Graphique 4. Contributions à l'indice implicite des prix des dépenses finales totales**



**Source :** ABS. Dépenses finales totales = PIB + importations. Les contributions de chaque élément a été calculée comme étant la part, au cours de la période précédente, de chacune des quatre composantes considérées, multipliée par leurs taux de croissance respectifs par unité de production. Le total n'est pas toujours égal à la somme des composantes, les chiffres ayant été arrondis.

**Graphique 5. Marges bénéficiaires**



**Note :** Le total hors agriculture a été calculé approximativement en retranchant le PIB au coût des facteurs dans le secteur agricole du dénominateur et les salaires et les traitements dans le secteur agricole du numérateur.

**Source :** ABS.

**Tableau 1. Parts des revenus des facteurs<sup>1</sup>**  
En pourcentage du PIB au coût des facteurs

|                            | (1)<br>Part des salaires ensemble de l'économie | (2)<br>Part des salaires secteur non agricole | (3)<br>Part des salaires secteur privé non agricole | (4) (5) (6)<br>Secteurs des entreprises privées non agricoles |                       |                              |
|----------------------------|---|---|---|---|-----------------------|------------------------------|
|                            |   |   |   | Part des salaires   | Part des bénéfices    |                              |
|                            |   |   |   |   | En % du PIB sectoriel | En % du PIB hors agriculture |
| Moyenne 1966-67<br>1972-73 | 59.0  | 62.7  | 60.5  | 68.4  | 31.6                  | 15.4                         |
| Exercices budgétaires :    |   |   |   |   |                       |                              |
| 1971-72                    | 60.6  | 63.6  | 61.6  | 69.2  | 30.8                  | 14.9                         |
| 1972-73                    | 59.4  | 63.2  | 60.7  | 68.3  | 31.7                  | 15.3                         |
| 1973-74                    | 61.1  | 65.6  | 62.9  | 71.3  | 28.7                  | 14.1                         |
| 1974-75                    | 65.5  | 68.7  | 65.5  | 74.1  | 25.9                  | 12.4                         |
| 1975-76                    | 64.7  | 67.2  | 64.5  | 73.1  | 26.9                  | 12.2                         |
| 1976-77                    | 63.9  | 66.5  | 63.8  | 72.2  | 27.8                  | 12.3                         |
| 1977-78                    | 64.4  | 66.5  | 64.3  | 73.0  | 27.0                  | 12.0                         |
| 1978-79                    | 61.2  | 64.8  | 62.7  | 70.5  | 29.5                  | 12.3                         |
| 1979-80                    | 60.9  | 64.5  | 62.4  | 69.4  | 30.6                  | 12.7                         |
| 1980-81                    | 62.0  | 64.9  | 62.8  | 69.5  | 30.5                  | 12.8                         |
| 1981-82                    | 63.3  | 65.9  | 64.8  | 71.8  | 28.2                  | 11.8                         |
| 1982-83                    | 64.5  | 66.2  | 65.7  | 72.9  | 27.5                  | 10.9                         |
| Semestres :                |   |   |   |   |                       |                              |
| 1982 I                     | 64.2  | 66.7  | n.d.  | n.d.  | n.d.                  | 11.1                         |
| 1982 II                    | 65.4  | 67.2  | n.d.  | n.d.  | n.d.                  | 10.3                         |
| 1983 I                     | 63.7  | 65.4  | n.d.  | n.d.  | n.d.                  | 11.5                         |
| 1983 II                    | 60.4  | 63.0  | n.d.  | n.d.  | n.d.                  | 13.1                         |

1. Définitions : la colonne 2 ne comprend pas le secteur agricole ; la colonne 3 ne comprend ni le secteur agricole, ni le secteur du logement, ni le secteur public ; les colonnes 4 et 5 ne comprennent pas, en outre, les travailleurs indépendants (entreprises individuelles). Tous les taux sont calculés par rapport au PIB pour le secteur correspondant, sauf ceux de la colonne 6 où le dénominateur est le PIB hors agriculture.

Source : Bureau australien de Statistique.

La part de l'excédent brut d'exploitation s'est progressivement redressée au cours des quatre à cinq années suivantes. Cette évolution s'explique à la fois par des gains de productivité cycliques et par la hausse des prix des exportations de produits minéraux. Cependant, l'affaiblissement des prix de ces exportations après 1980 s'est accompagné d'un renforcement des pressions sur les coûts de main-d'œuvre et, en 1982, la part des bénéfices s'est de nouveau contractée. Le schéma d'évolution observé au cours des deux périodes marquées par les mouvements extrêmes de la part de la main-d'œuvre et de celle des bénéfices pourrait s'expliquer par une réaction relativement lente des salaires à la contraction de la demande, en raison peut-être du système d'augmentations « en continu ». Il apparaît en conséquence que les pressions exercées par les coûts ont atteint leur maximum lorsque la demande s'affaiblissait ou que les prix de certaines exportations étaient bas, limitant les possibilités de répercuter un alourdissement des coûts. Cet effet a peut-être été accentué en 1973 et 1974 par un renforcement de la concurrence étrangère.

Si l'on considère les treize dernières années comme un tout, on observe un fléchissement généralisé de la part de l'excédent brut d'exploitation, même abstraction faite des effets conjoncturels, et il semble probable que le taux de rendement du capital après impôt ait marqué une baisse encore plus rapide<sup>18</sup>. On ne peut émettre que des suppositions pour

expliquer ces fléchissements. Au cours de la période considérée, l'extension du secteur public et l'alourdissement de la charge fiscale qui en a résulté, en une période de faible croissance et de dégradation des termes de l'échange, ont peut-être accentué la lutte pour le partage du revenu entre les facteurs. Il apparaît clairement que les travailleurs sont de plus en plus aptes et déterminés à préserver leur part de revenu réel – soit à cause de la puissance accrue des syndicats, soit du fait du cadre institutionnel existant. Dans le même temps, face à des politiques budgétaire et monétaire restrictives et à une concurrence internationale plus vive, les entreprises ont peut-être été contraintes de limiter leurs hausses de prix.

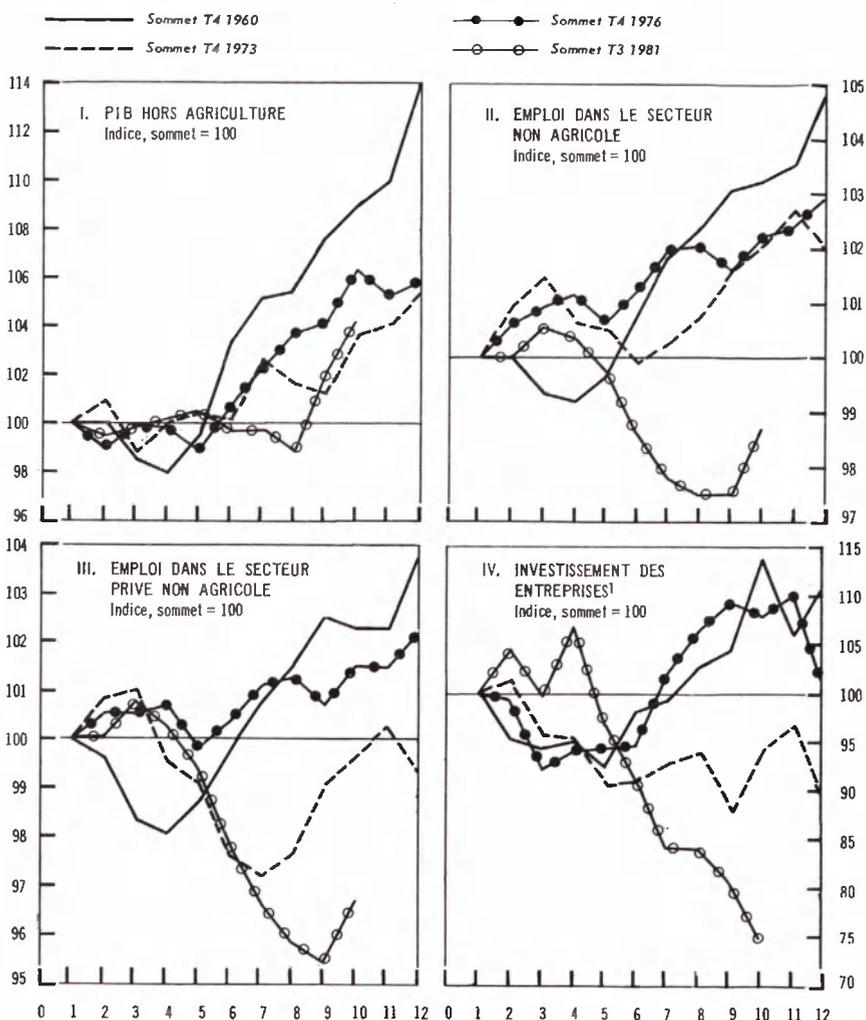
### *Salaires réels, productivité, emploi et investissement*

Les sections précédentes ont révélé une très forte inertie des salaires et des prix au cours de la période considérée. Bien que le chômage ait quadruplé, l'inflation et les pressions s'exerçant sur les coûts ne se sont nullement relâchées. Les salaires réels, après chaque avancée, ont résisté aux pressions du marché. C'est ce qui ressort du graphique 3, où la rémunération par salarié a été corrigée par l'indice implicite des prix de la consommation privée. L'évolution des salaires réels est légèrement différente si les salaires sont corrigés par l'indice implicite des prix à la production et ajustés en fonction du nombre d'heures de travail (graphique 2)<sup>19</sup>. Si les salaires ont perdu de leur avance sur la productivité entre le maximum atteint en 1974 et 1980, c'est à cause d'une progression moins vive des salaires réels, mais aussi et surtout en raison d'un accroissement tendanciel continu de la productivité horaire. Lors de la seconde explosion des salaires, les salaires réels ont repris de l'avance sur la productivité et ce n'est qu'avec la vive détérioration du marché du travail en 1982 et la pause observée par la suite que cette avance s'est résorbée. Les gains de productivité ont largement contribué à rétablir la part des bénéficiaires à son niveau antérieur au cours de la période. Mais les variations de la productivité peuvent résulter soit d'une réduction des effectifs, soit d'un accroissement de la production, soit encore des deux à la fois. En fait, le graphique 2 est peut-être l'expression d'une relation inverse : le niveau plus élevé des salaires horaires réels a entraîné une diminution de l'utilisation du facteur travail et c'est au prix d'une contraction de l'emploi que les entreprises ont amélioré leur productivité et leurs marges bénéficiaires. Ces relations sont étudiées ci-après.

On peut se donner une première idée de l'influence des mouvements des salaires réels et des bénéficiaires sur l'économie en comparant le comportement conjoncturel de certaines variables au cours des années 70 à l'évolution qu'elles avaient suivie au cours des cycles précédents (graphique 6). On peut distinguer trois grands cycles depuis 1970. Le premier panneau du graphique montre que les deux premières récessions des années 70 ont été moins profondes que celles de 1960/1961 et que, sur un cycle davantage étalé dans le temps, le redressement de l'activité a été plus lent<sup>20</sup>. Au cours de la récession de 1982, la production a d'abord marqué un fléchissement moins important qu'en 1961 mais, au bout de huit trimestres, elle retrouvait tout juste son niveau maximum précédent. Si l'emploi non agricole (panneaux 2 et 3 du graphique 6) ne laisse pas apparaître de variations vraiment aberrantes par rapport à la production, cela semble dû à une progression des effectifs dans le secteur public. L'emploi dans le secteur privé a accusé un recul plus net au cours des récessions de 1974/1975 et de 1982/1983 que celui auquel on pouvait s'attendre sur la seule base des variations de la production.

L'investissement des entreprises, représenté dans le quatrième panneau du graphique, a aussi eu un profil conjoncturel moins favorable au cours des années 70. L'investissement non résidentiel du secteur privé a marqué une contraction plus forte et est resté en permanence plus faible au cours des récessions de 1974/75 et 1981/82 qu'en 1961/62. Cependant,

**Graphique 6a. Évolution comparée de plusieurs cycles :  
production, emploi, investissement, salaires réels et inflation**



1. Ajusté par le Secrétariat pour tenir compte des ventes d'équipements importants au secteur privé par le secteur public, aux termes des accords de fin de location.

Source : ABS.

l'évolution observée en 1977 et 1981/82 reflète l'énorme expansion de l'investissement qui s'est produite entre temps dans le secteur de l'extraction minière et qui était liée aux évolutions attendues de la demande d'exportations. Ainsi, l'investissement s'est relativement bien maintenu en 1978/79 en comparaison de la récession de 1961/62 et sa contraction plus marquée après 1980 traduit en partie un repli par rapport à des niveaux excessivement élevés. Les panneaux 6 à 8 montrent l'évolution cyclique de plusieurs facteurs jouant un rôle

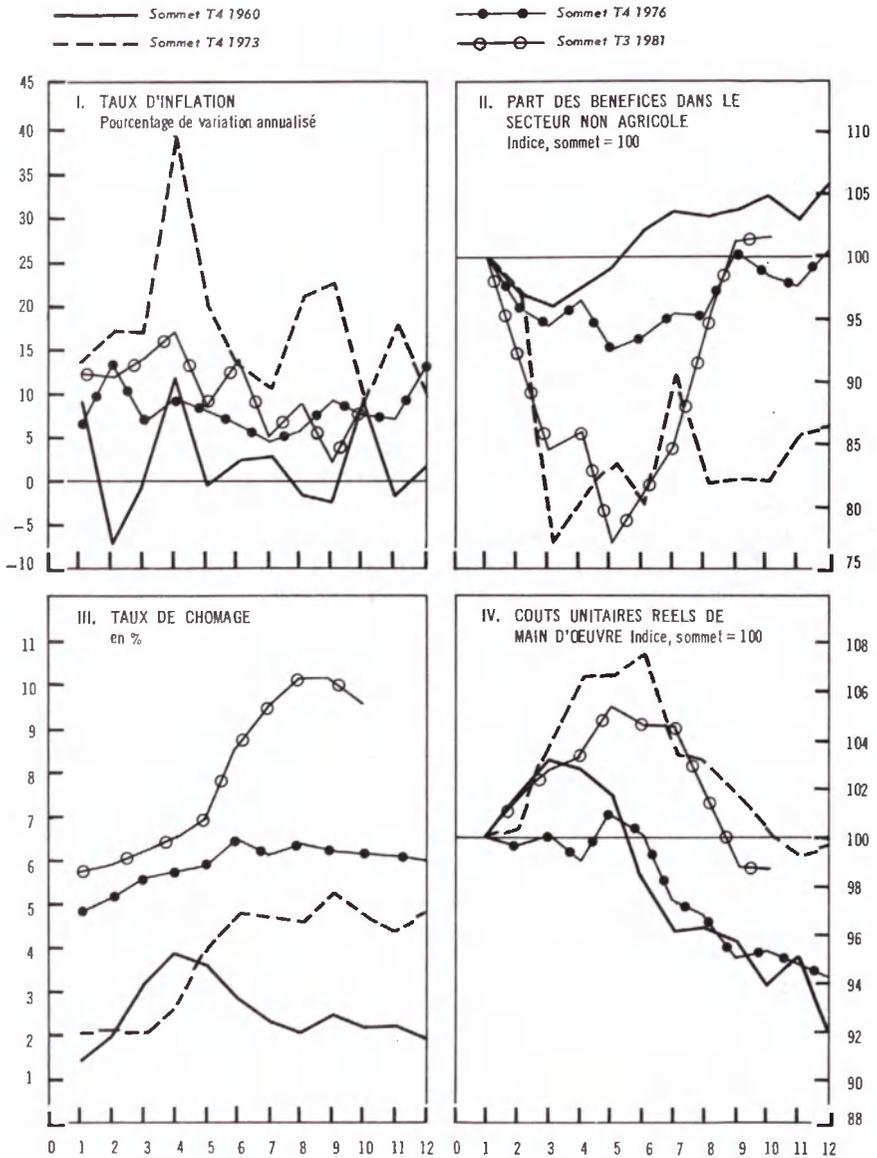
déterminant dans les décisions relatives à l'emploi et à l'investissement. Premièrement, l'inflation a été bien plus forte et moins prompte à se ralentir au cours des cycles des années 70, malgré un niveau de chômage beaucoup plus élevé, encore que l'on puisse noter une certaine amélioration au cours de la période 1977/78 ainsi qu'au début de l'année 1983. Deuxièmement, comme on l'a vu précédemment, les coûts unitaires de main-d'œuvre ont, en termes réels, été beaucoup plus élevés en 1973/74 et en 1981/82 qu'au cours de la période 1960/61 et, par conséquent, la contraction de la part des bénéficiaires a été plus marquée. Néanmoins, au cours du dernier cycle, la pause des salaires a permis un infléchissement du partage du revenu pendant le second semestre de 1983 plus conforme à ce qu'il était avant 1974.

Les observations qui précèdent donnent à penser que d'autres facteurs que la production ont exercé une influence importante sur l'emploi et l'investissement au cours des années 70. Ces facteurs « non-cycliques » ont sans doute été variés, mais il serait surprenant qu'ils soient sans rapport avec la persistance de taux élevés d'inflation et, plus particulièrement, avec les fortes variations des salaires réels et de la part de revenu des facteurs. Au départ, une progression des salaires réels devrait avoir une incidence positive sur la demande globale et sur l'emploi puisque l'élévation des rémunérations accroît les revenus disponibles et la consommation privée et ces effets pourraient être renforcés lorsque l'investissement bénéficie d'une demande plus forte ou d'un mouvement de substitution du capital à la main-d'œuvre. Ce phénomène pourrait cependant être neutralisé si la progression des salaires réels aboutit à une évolution défavorable des bénéficiaires, à une dégradation de la compétitivité internationale et à un accroissement des anticipations inflationnistes, qui risquent de renforcer l'incertitude des entreprises et de modérer la consommation des ménages<sup>21</sup>. Malgré la complexité des interrelations en cause, les évolutions enregistrées au cours des années 70 semblent bien indiquer que les variations marquées des salaires réels ont effectivement produit un puissant effet dépressif sur l'emploi à court terme. Cette analyse est compatible avec deux hypothèses voisines.

- i) En périodes de forte progression des salaires, les entreprises de certains secteurs qui ne peuvent répercuter les hausses de salaires sur les prix peuvent juger trop élevé le coût de la main-d'œuvre et réduire leur objectif de production. Ce sont ainsi les salaires réels qui déterminent la demande de main-d'œuvre et une augmentation de la demande globale ne s'accompagne pas forcément d'un accroissement de l'emploi ou de la production.
- ii) S'il y a entre les facteurs de production une relation fixe de complémentarité (qui fait qu'à court terme la substitution du capital au travail est impossible ou du moins très coûteuse), un niveau élevé de salaires réels peut entraîner le déclassement ou la mise en réserve d'installations existantes, ou multiplier les faillites ou encore, simplement, inciter les entreprises à se retirer du marché. Dans ces conditions, l'emploi peut diminuer plus rapidement en raison des licenciements frappant la main-d'œuvre « de réserve » ou les effectifs habituellement retenus en période de récession.

En ce qui concerne l'investissement, il faut tenir compte d'une série de facteurs liés aux anticipations des entreprises relatives aux évolutions de la demande et des coûts, qui sont difficiles à évaluer. Comme on l'a dit précédemment, une hausse des salaires réels devrait entraîner une certaine substitution du capital à la main-d'œuvre. Cependant, dans les branches où la répartition des facteurs est difficilement modifiable à court terme, ce processus peut demander beaucoup de temps et se réaliser avec des décalages considérables. Il est probable que prédomineront les effets résultant, d'une part d'une plus grande incertitude des entreprises quant aux évolutions de la demande et, d'autre part, de la contraction de la marge

**Graphique 6b. Évolution comparée de plusieurs cycles :  
production, emploi, investissement, salaires réels et inflation**



Source : ABS.

brute d'auto-financement et/ou du taux de rendement réel des investissements envisagés. L'influence de ce dernier facteur peut être particulièrement puissante dans les secteurs – tels que les industries extractives et le secteur des minéraux de base – où les investissements exigent de longs délais de mise en œuvre et comportent une forte part de coûts de main-d'œuvre, où les fluctuations des prix à la production peuvent être de forte amplitude et où l'incertitude concernant la rentabilité future est grande. D'une manière plus générale, la contraction des marges brutes d'auto-financement contraint les entreprises à s'appuyer davantage sur des ressources externes pour financer leurs investissements, ce qui les rend plus vulnérables aux variations des taux d'intérêt, et accroît les risques de faillite.

L'examen du graphique 6 révèle l'existence d'une certaine relation entre les variations des bénéfices et des salaires réels et le mouvement de l'investissement en 1974/1975 et en 1981/1982. Cette relation se trouve dans une certaine mesure confirmée par des travaux empiriques publiés, exploitant des données couvrant la dernière décennie, même si son incidence à court terme n'apparaît pas importante. Dans l'un au moins des principaux modèles macro-économiques<sup>22</sup>, la marge brute d'auto-financement détermine en partie les investissements en machines et outillage ; une diminution de la marge brute d'auto-financement réduit temporairement le taux d'investissement et abaisse le niveau souhaité du stock de capital. D'autres études où les bénéfices sont traités comme une contrainte tendent à montrer que l'investissement a été plus faible en 1974/1975, en raison de la forte variation des parts de facteurs<sup>23</sup>. D'après les chiffres disponibles pour la période la plus récente, les variables semblent avoir suivi un comportement similaire (voir plus loin la quatrième partie).

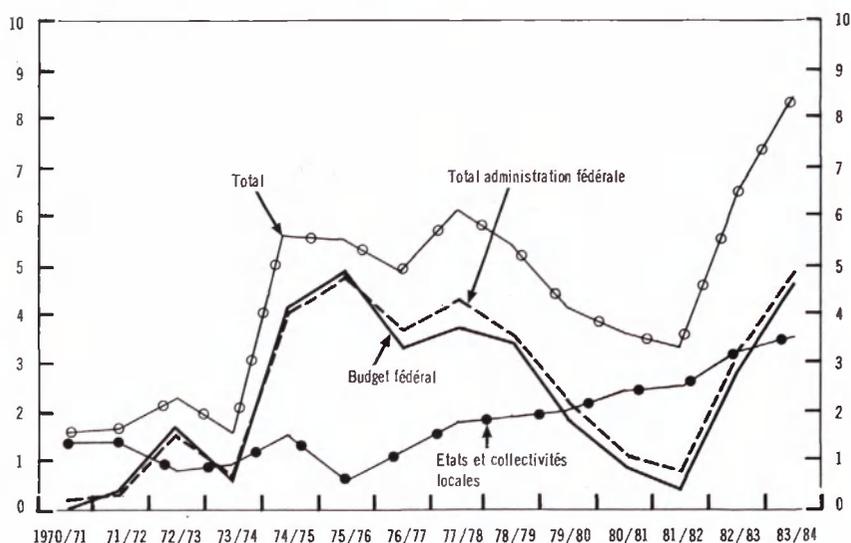
### III. POLITIQUE ÉCONOMIQUE ET INFLATION

Si le gouvernement australien peut, comme il l'a fait à de nombreuses reprises présenter ses conclusions à la Commission de conciliation et d'arbitrage pour tenter d'influer sur le niveau des augmentations de salaires, la politique budgétaire et la politique monétaire ont été les principaux moyens d'action utilisés par les précédents gouvernements pour lutter contre l'inflation. L'équipe actuellement au pouvoir a adopté une politique des prix et des revenus couvrant un champ très vaste pour compléter les instruments des politiques budgétaire et monétaire. Pendant la plus grande partie des années 50 et 60, où les taux d'inflation étaient généralement faibles, la politique macro-économique a surtout été axée, à de rares exceptions près, sur la régulation de la demande et l'emploi, et non sur l'inflation proprement dite. A partir de 1972, l'inflation s'accélérait, celle-ci a pris une place nettement plus importante dans la politique économique et l'a sans doute emporté sur toutes les autres considérations pendant la plus grande partie de la période qui s'est écoulée depuis. L'orientation générale de la politique économique est toutefois passée par trois grandes phases, la première se terminant vers 1975 et la troisième commençant au milieu de 1982. La présente partie de l'Étude décrit les grandes lignes de l'action qui a été menée face à l'inflation au cours de ces différentes phases.

#### *De 1972 au milieu de 1975*

Pendant la plus grande partie de cette période, priorité a été accordée à l'emploi dans le contexte de vastes réformes sociales impliquant un accroissement délibéré du poids du secteur public dans l'économie. L'inflation était certes considérée comme le problème le plus

**Graphique 7. Besoins de financement du secteur public**  
En % du PNB

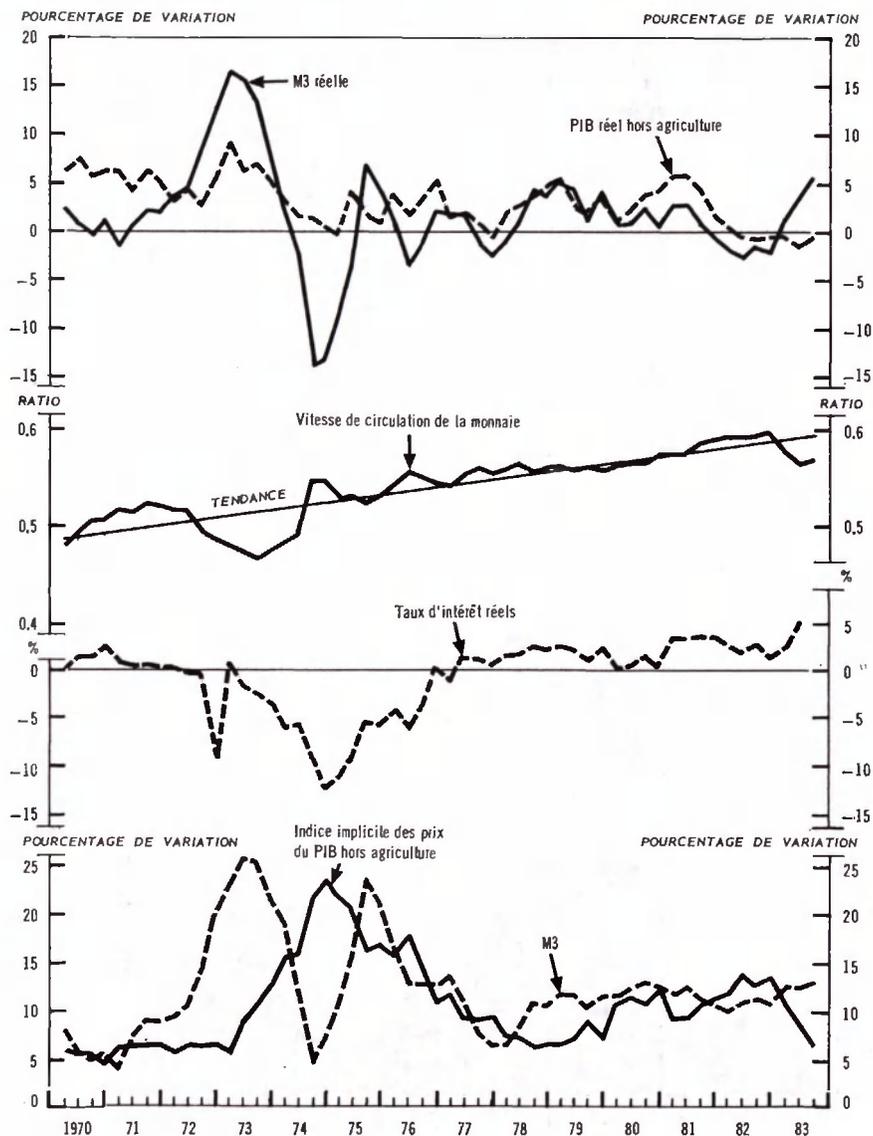


Sources : Budget statement n° 6 et estimations de Secrétariat pour 1983/84 pour les besoins de financement autres que le Budget fédéral.

préoccupant mais, sauf pendant certaines parties des exercices 1972/73 et 1973/74, les autorités budgétaires et monétaires ont mené une politique essentiellement expansionniste alors que l'inflation s'accélérait (graphiques 7 et 8). Certaines mesures de restriction monétaire ont été prises en 1972/73 pour tenter de juguler les anticipations inflationnistes en inversant le mouvement d'expansion rapide de M3 qui s'était produit pendant la première moitié de l'exercice. Par ailleurs, le dollar australien a été réévalué en décembre 1972 et en septembre 1973, les tarifs douaniers ont été réduits de 25 pour cent en juillet 1973 et le Tribunal de justification des prix a été créé en août 1973, dans le cadre d'une stratégie intégrée de lutte contre l'inflation. La politique budgétaire est néanmoins restée expansionniste en 1972/73, le déficit budgétaire se creusant considérablement en proportion du PIB (graphique 7).

La poursuite d'une politique monétaire rigoureuse a été facilitée, pendant la plus grande partie de l'exercice 1973/74, par un resserrement de la politique budgétaire. Le budget avait en effet été élaboré dans le souci de ne pas alourdir les pressions nouvelles qui s'exerçaient sur les ressources tout en accroissant la part de ces dernières allant au secteur public, en partie dans le but d'y soutenir l'emploi. Néanmoins, malgré l'aggravation du chômage, les anticipations de salaires se sont accentuées, culminant avec l'augmentation rapide des revenus nominaux et réels et la forte inflation dont il est question dans la deuxième partie. Ces anticipations ont été renforcées par le budget de 1974/75 qui a eu une incidence expansionniste alors même que l'inflation s'accélérait. De surcroît, la politique budgétaire a été assouplie en cours d'exercice, les dépenses augmentant de plus de 45 pour cent au lieu des 33.2 pour cent initialement prévus. Le gouvernement était certes préoccupé par l'inflation, mais il n'a pas jugé nécessaire de mener une politique budgétaire et monétaire plus rigoureuse,

Graphique 8. Indicateurs monétaires



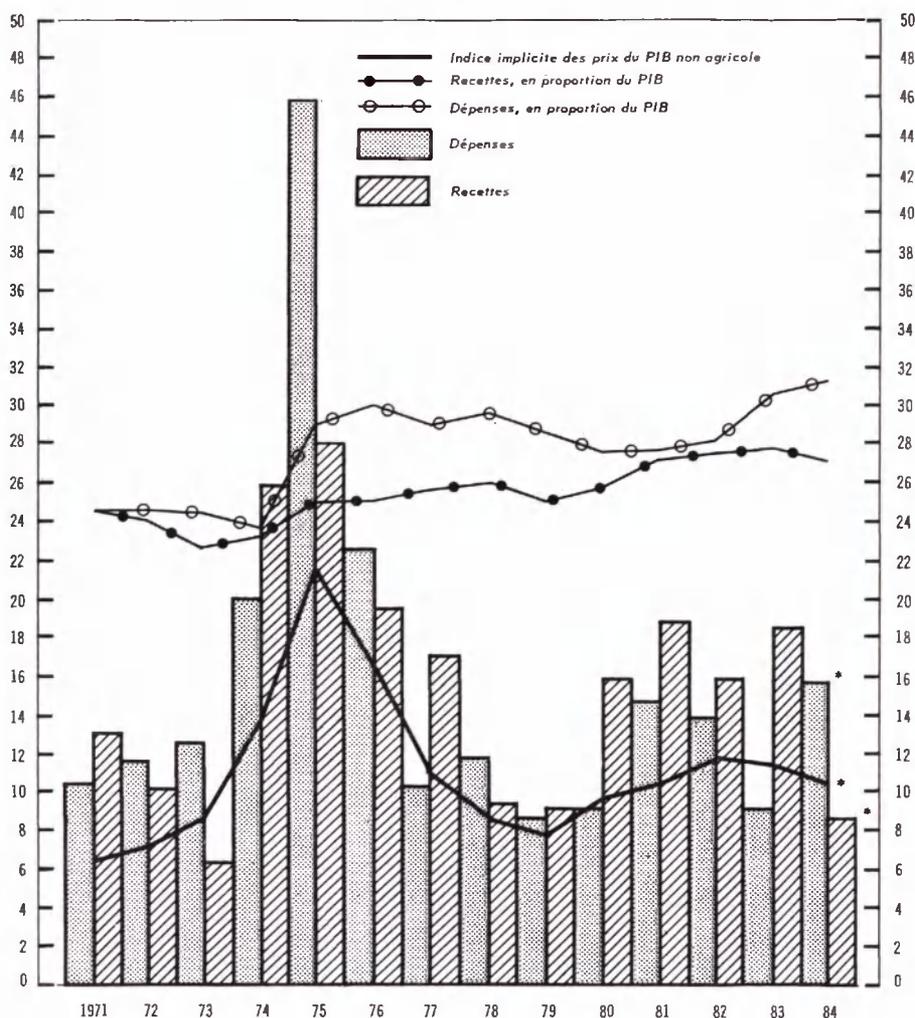
Sources : Estimation de l'OCDE; ABS; Bulletins de la Banque de Réserve d'Australie.

estimant que cela entraînerait une aggravation du chômage<sup>24</sup>. Pour s'attaquer au problème de l'inflation, il a préféré collaborer avec les syndicats et les employeurs en vue d'aboutir à une modération des hausses de prix et de salaires. C'est dans la même optique que de nouvelles dispositions ont aussi été prises en ce qui concerne notamment l'imposition du revenu de la

propriété et des gains en capital, dans le cas des tranches supérieures de revenu, et l'allègement de l'impôt sur le revenu, pour les tranches inférieures. Néanmoins, l'inflation demeurant rapide, les examens de salaires effectués par la Commission d'arbitrage à l'échelle nationale sont devenus trimestriels à compter d'avril 1975.

L'inflation rapide, l'augmentation de la part des dépenses budgétaires dans le PIB (graphique 9) et l'aggravation du déficit budgétaire (graphique 7) ont amené les autorités à

Graphique 9. Indicateurs du budget fédéral  
Pourcentage de variation



\* Estimations budgétaires.  
Source : Budget Statements.

adopter une orientation différente dans le budget de 1975/76. Présentant celui-ci, le Ministre des Finances déclarait : « On ne peut plus, aujourd'hui, appliquer purement et simplement les théories keynesiennes, en vertu desquelles il serait toujours possible, apparemment, de parvenir à réduire le chômage au prix d'une inflation un peu plus forte. Maintenant, c'est l'inflation elle-même qui est devenue le problème le plus préoccupant. Si elle augmente, le chômage augmente aussi ». L'inflation était donc devenue le principal problème auquel devait s'attaquer la politique économique. L'objectif du budget était d'assurer une croissance économique modérée tout en maintenant le déficit budgétaire dans des limites compatibles avec un ralentissement de l'expansion des agrégats monétaires sans que des tensions viennent s'exercer sur les taux d'intérêt. D'une manière générale, cependant, c'est surtout sur le système d'indexation des salaires que l'on comptait pour lutter contre l'inflation. De fait, les conditions monétaires ont été resserrées en plusieurs étapes durant la première moitié de l'exercice 1975/76, mais les dépenses ont augmenté beaucoup plus rapidement qu'on ne l'avait prévu dans le budget.

### *Du milieu de 1975 au milieu de 1982*

Le nouveau gouvernement issu des élections de décembre 1975 a adopté une stratégie intégrée de lutte contre l'inflation consistant à freiner progressivement la croissance de la masse monétaire, condition jugée nécessaire pour réduire l'inflation, à résorber graduellement le déficit budgétaire pour accompagner les mesures prises sur le plan monétaire, à limiter la croissance des dépenses budgétaires et la taille du secteur public, et à corriger l'important déséquilibre entre la croissance des salaires réels et les gains de productivité. La politique économique menée durant cette période reposait sur l'idée que, pour que le chômage puisse diminuer, il fallait que le taux d'inflation baisse de façon sensible. Un freinage immédiat de la croissance des dépenses a été annoncé en décembre 1975, et de nouvelles mesures ont suivi en février et en mai 1976. La première série de mesures a permis de contenir les dépenses budgétaires dans les limites prévues dans le projet de budget pour 1975/76, mais, les recettes ayant été inférieures aux prévisions, le déficit budgétaire s'est néanmoins creusé, atteignant 5 pour cent environ du PIB (graphique 9). Dans le but de freiner l'expansion de la masse monétaire, les autorités ont aussi pris certaines mesures d'ordre monétaire, en créant un nouvel instrument de financement de la dette, le bon d'épargne australien, et en annonçant pour la première fois, en mars 1976, une « projection conditionnelle » de la fourchette d'objectifs pour la croissance de M3<sup>25</sup>. Comme le montrent les graphiques 8 et 9, la croissance de M3 s'est vivement ralentie, le déficit budgétaire a été considérablement réduit en proportion du PIB, et le taux d'inflation a accusé un net recul malgré des pressions extérieures à la hausse et une évolution défavorable des salaires par rapport aux gains de productivité.

Les budgets adoptés par la suite, jusqu'en 1982/83, ont eu pour la plupart une orientation restrictive, en particulier si l'on tient compte des effets des influences conjoncturelles sur les recettes et les dépenses. En raison d'une diminution de la part des dépenses publiques dans le PIB par rapport aux niveaux record atteints au milieu des années 70, mais aussi d'une augmentation de la part des recettes (graphique 9), le déficit budgétaire s'est contracté de 4 points de PIB environ, pour s'établir à ½ pour cent en 1981/82. Dans une certaine mesure, la réalisation de l'objectif de lutte contre l'inflation sur lequel était axée la politique budgétaire menée par le Gouvernement fédéral depuis 1975/76 a été compromise par les programmes des États et des collectivités locales, dont le besoin de financement a augmenté régulièrement, de sorte que la réduction du besoin de financement de l'ensemble du secteur public a été moins

prononcée et que son niveau est resté relativement élevé – à un peu plus de 3 pour cent du PIB – jusqu'en 1981/82 (graphique 9). Durant l'exercice 1977/78, l'expansion monétaire a été conforme aux projections mais, par la suite, son rythme a cessé de se ralentir, ce qui donne à penser que la politique monétaire a davantage accompagné l'inflation qu'on ne le prévoyait et qu'elle est donc allée à l'encontre de la politique de lutte contre l'inflation décidée par le Gouvernement. La recrudescence de l'inflation qui s'est produite en 1979 est attribuable dans une large mesure à des augmentations de prix extérieurs, mais elle s'explique peut-être aussi par l'assouplissement des conditions monétaires qui était intervenu auparavant. Les difficultés que les autorités ont éprouvées à freiner la croissance des agrégats monétaires et à maintenir une orientation constante à la politique monétaire s'expliquent aussi par un manque de souplesse en matière de taux d'intérêt et de taux de change. Mais surtout, le Gouvernement avait le sentiment que sa politique de lutte contre l'inflation était menacée par les hausses de salaires excessives, considérées comme le principal obstacle à la réduction de l'inflation et à une croissance durable génératrice d'emplois dans le secteur privé. En présentant le budget de 1978/79, le Ministre des Finances avait déclaré qu'il était regrettable que la Commission n'ait pas davantage tenu compte de l'avis exprimé par le Gouvernement en faveur d'une modération des hausses des salaires. Il fit valoir le même point de vue, avec encore plus d'insistance, lors de la présentation du budget de 1979/80, qui avait un caractère restrictif.

La récession du début des années 80 a mis le gouvernement devant un dilemme : d'un côté, compte tenu de la persistance d'un taux d'inflation élevé, il semblait impératif de poursuivre la stratégie à moyen terme de lutte contre l'inflation tandis que, de l'autre, une certaine impulsion budgétaire semblait nécessaire face au ralentissement de l'activité. L'orientation de la politique économique a finalement été modifiée, le budget de 1982/83 ayant un caractère moins restrictif et les diverses mesures d'allègement de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et d'aide individuelle ayant pour objet de favoriser une modération des salaires. Le Gouvernement a déclaré une pause des salaires en décembre 1982. Du fait des nouvelles dispositions budgétaires et d'une augmentation cyclique des dépenses plus importante que prévu, le déficit budgétaire est passé de 0.4 pour cent à 2.7 pour cent du PIB.

### *Orientation actuelle de la politique économique*

La stratégie adoptée par le gouvernement issu des élections de mars 1983 diffère sensiblement de celle des années précédentes dans la mesure où elle vise à traiter simultanément le problème de l'inflation et celui du chômage dans un esprit de consultation et de concertation. L'approche retenue se caractérise pour l'essentiel par une politique budgétaire expansionniste (se reporter à la quatrième partie ci-après), par une concertation avec les syndicats dans le domaine des prix et des revenus, principal instrument de lutte contre l'inflation, et par une politique monétaire non inflationniste appropriée. Dans le but de faciliter les consultations, le nouveau gouvernement a immédiatement réuni un sommet économique national en avril afin de permettre à des participants représentant des intérêts très divers de procéder à des échanges de vues et d'envisager la possibilité de parvenir à un « consensus sur des questions qui revêtent de l'importance pour la prospérité actuelle et future » de l'Australie.

Après avoir examiné la situation économique actuelle et ses perspectives d'évolution, les participants sont parvenus à un certain nombre de conclusions, dont les grandes lignes sont les suivantes : pour que la reprise économique soit durable, il faudra que la confiance s'améliore régulièrement, et il est essentiel d'instaurer à cette fin un processus plus efficace de

détermination des revenus, l'ensemble des agents économiques acceptant de faire preuve de modération pendant un certain temps ; il y aurait lieu d'élaborer une politique des prix et des revenus efficace et de revenir à un système centralisé de détermination des salaires ; l'impulsion venant de la politique budgétaire devrait être conciliable avec la nécessité de réduire l'inflation et d'éviter que des tensions à la hausse ne s'exercent sur les taux d'intérêt. Les participants sont aussi convenus de créer un Conseil consultatif de planification économique, chargé de poursuivre le processus de consultation et d'examiner la politique économique à moyen terme. Pour faciliter la mise en œuvre de l'accord sur les prix et les revenus, un nouvel Office de surveillance des prix a été chargé de suivre l'évolution des prix, sans toutefois exercer un contrôle sur ceux-ci, dans des domaines importants sur le plan national, mais où la concurrence est limitée. Les entreprises qui ne respecteront pas les recommandations de cet Office ne seront pas pénalisées. Il a aussi été décidé de créer un Comité consultatif des prix et des revenus. Composé de représentants des interlocuteurs sociaux, il sera chargé de formuler des recommandations sur la politique des prix et des revenus à l'intention du gouvernement. Enfin, la législation anti-monopoles sera renforcée.

Ce qui caractérise cette nouvelle stratégie et la différencie de celles qui ont été menées dans le passé, c'est la place particulière qui est faite à la consultation et au consensus. Lors du sommet économique national d'avril 1983, on s'était généralement accordé à reconnaître qu'il convenait de mettre en place un système centralisé de détermination des salaires fondé sur le principe général du maintien du pouvoir d'achat de ces derniers. Cependant, à une conférence convoquée par la Commission en juin 1983 dans le but d'entreprendre l'élaboration des nouveaux principes, certains désaccords sont apparus au sujet du calendrier des augmentations de salaires, du principe de l'indexation, de la date d'entrée en vigueur du nouveau système et, en particulier, du problème du rattrapage des salaires après la pause salariale. Tels qu'ils ont été établis ultérieurement par la Commission, les nouveaux principes de détermination des salaires prévoient l'organisation de sessions semestrielles consacrées à l'indexation des salaires pendant une période de deux ans au bout de laquelle les principes seront réexaminés. Les autres augmentations de salaires sont rigoureusement restreintes et les demandes d'ajustement non conformes aux principes sont interdites. Pour obtenir les augmentations prévues en vertu du système d'indexation, chaque syndicat doit s'engager à ne pas formuler de revendications qui ne seraient pas conformes aux principes. Selon les déclarations du gouvernement, l'indexation des salaires devrait normalement être intégrale, sauf circonstances exceptionnelles. Dans les deux premières décisions qu'elle a rendues en vertu des nouveaux principes, en octobre 1983 et en avril 1984, la Commission a accordé une indexation intégrale des salaires sur l'augmentation de l'indice des prix à la consommation. Le nouveau système semble surtout se différencier de ceux qui l'ont précédé par une plus grande rigidité des directives et par l'obligation qui est faite à chaque syndicat de s'engager à respecter les principes. Par ailleurs, le pouvoir d'intervention du nouvel office de surveillance des prix sera plus limité que celui des organismes qui existaient auparavant. L'ensemble de ce dispositif sera renforcé par une intensification des consultations entre les interlocuteurs sociaux dans le but de parvenir à un consensus conforme à l'intérêt économique national.

#### IV. ÉVOLUTION RÉCENTE, POLITIQUE ÉCONOMIQUE ET PERSPECTIVES

##### *Demande et production*<sup>26</sup>

Le graphique 10 retrace l'évolution récente de la demande et de la production. La récession qui avait commencé à la fin de 1981 s'est aggravée en 1982 et au premier semestre de 1983, au cours duquel le PIB réel a diminué à un taux annuel de 2¼ pour cent. Si ce recul est essentiellement imputable à des facteurs internes, la récession internationale n'en a pas moins joué un rôle important par les baisses sensibles des prix des produits de base et de l'énergie qu'elle a provoquées, et qui ont contribué au report ou à l'annulation de projets d'investissement dans le secteur des ressources naturelles. Au plan intérieur, les bénéfices se sont contractés et l'investissement a continué de régresser sous l'effet conjugué d'une rapide augmentation des coûts de main-d'œuvre et du niveau élevé des taux d'intérêt. Parallèlement, la production agricole a été gravement affectée par plusieurs années de sécheresse généralisée. Sous l'influence de ces facteurs, la récession a été dominée par la contraction de l'investissement (tableau 2 et graphique 10); toutes les principales composantes de la formation de capital fixe du secteur privé ont accusé un recul (graphique 11). Avec l'affaiblissement de la consommation privée et une contribution négative de la variation des stocks, la demande intérieure totale a nettement diminué pendant trois semestres de suite jusqu'au milieu de 1983. Le fléchissement du PIB réel a toutefois été limité par la balance extérieure réelle, le volume des importations s'étant contracté sous le double effet de la réduction des investissements et du déstockage.

Depuis le milieu de 1983, l'économie s'est rapidement redressée. La croissance du PIB réel a été de 11¼ pour cent au deuxième semestre, dépassant de 4 points le niveau auquel elle se situait un an auparavant. Plus de la moitié de cet accroissement est à mettre au compte de la variation des stocks. Les stocks non agricoles du secteur privé, après une forte baisse au cours des trois trimestres précédents, ont continué de se réduire, bien qu'à un rythme beaucoup plus lent et il est possible, compte tenu de la vivacité de la reprise, qu'une partie de la réduction des stocks ait été involontaire. Mais l'augmentation massive des stocks agricoles des exploitants et des organismes publics par suite de l'accroissement rapide de la production après l'interruption de la sécheresse au premier semestre de 1983 a été le facteur dominant. Un deuxième élément déterminant de la reprise a été l'incidence des budgets fédéraux fortement expansionniste de 1982/83 et de 1983/84 et des dépenses des États et des collectivités locales. En volume, la consommation publique a augmenté de 5½ pour cent par rapport au premier semestre de 1983. La consommation privée a contribué pour près de 1 point à la croissance effective du PIB réel. Le revenu disponible réel des personnes physiques a augmenté d'environ 5½ pour cent sous l'effet de la progression des revenus de la propriété dans le secteur agricole et dans les autres secteurs, partiellement compensée par un fléchissement minime des revenus salariaux réels. Globalement, le taux d'épargne n'a guère changé, mais compte tenu de la croissance rapide des revenus des agriculteurs, il est possible qu'il ait légèrement baissé dans les secteurs non agricoles. On notera l'existence d'un important écart entre la croissance du PIB mesurée dans l'optique du revenu (méthode classique) et le taux de croissance calculé sur la base de la dépense implicite.

Mis à part l'investissement résidentiel, toutes les autres grandes composantes de l'investissement du secteur privé ont continué de s'affaiblir au second semestre de 1983. Le nombre des permis de construire de logements délivrés a commencé d'augmenter au quatrième trimestre de 1982 et celui des mises en chantier de logements au premier trimestre de 1983, mais l'expansion de l'investissement n'est devenue sensible qu'aux trimestres

Tableau 2. **Demande et production**  
Pourcentages de variation en volume<sup>1</sup>

|  | Par rapport à l'année précédente <sup>4</sup> |       |       |                           | Par rapport au semestre précédent<br>(taux annuels désaisonnalisés) |       |       |       |       |
|--|---|-------|-------|---------------------------|---|-------|-------|-------|-------|
|  | 1981  | 1982  | 1983  | 1982-83<br>De juin à juin | 1981  | 1982  |       | 1983  |       |
|  | Années civiles                                |       |       |                           | II  | I     | II    | I     | II    |
| Consommation                                     |   |       |       |                           |   |       |       |       |       |
| Secteur privé                                    | 3.5   | 3.0   | 0.9   | 1.3                       | 4.7   | 3.2   | 0.9   | 0.3   | 2.4   |
| Secteur public                                   | 4.0   | 0.1   | 6.7   | 3.4                       | 0.6   | -1.4  | 2.2   | 10.8  | 4.0   |
| Formation brute de capital fixe                  | 12.5  | -2.4  | -12.3 | -11.0                     | 13.9  | -3.8  | -12.4 | 0.4   | -7.1  |
| <i>dont</i> <sup>2</sup> :                       |   |       |       |                           |   |       |       |       |       |
| Secteur public                                   | 4.2   | 4.7   | -1.9  | 1.8                       | 17.5  | 1.1   | 1.4   | 0.4   | -11.7 |
| Secteur privé :                                  |   |       |       |                           |   |       |       |       |       |
| Total  | 16.7  | -5.6  | -17.6 | -17.0                     | 12.3  | -6.1  | -18.7 | -22.8 | -4.2  |
| Construction résidentielle                       | 3.4   | -14.8 | -18.3 | -26.2                     | 5.3   | -14.7 | -31.0 | -28.6 | 24.9  |
| Construction non résidentielle                   | 26.5  | -2.8  | -25.1 | -15.2                     | 10.0  | -2.3  | -12.5 | -31.2 | -24.9 |
| Equipement                                       | 21.0  | -2.1  | -14.8 | -13.4                     | 16.6  | -3.2  | -15.1 | -17.4 | -7.5  |
| Demande intérieure finale                        | 5.6   | 1.2   | -1.2  | -1.3                      | 6.2   | 0.7   | -2.2  | 1.7   | 0.6   |
| Variation de la formation de stocks <sup>3</sup> | 0.9   | -1.7  | 0.2   | -2.6                      | 1.3   | -0.8  | -1.6  | -1.3  | 3.3   |
| <i>dont</i> :                                    |   |       |       |                           |   |       |       |       |       |
| Secteur public non agricole <sup>3</sup>         | -0.4  | -0.5  | -1.8  | -1.8                      | 0.5   | -0.3  | -0.9  | -1.6  | 0.7   |
| Secteur agricole et divers <sup>3</sup>          | 1.3   | -1.2  | 2.0   | -0.8                      | 0.8   | -0.5  | -0.7  | 0.3   | 2.6   |
| Demande intérieure totale                        | 6.5   | -0.4  | 1.0   | -3.9                      | 8.9   | -0.9  | -5.2  | -4.3  | 7.3   |
| Exportations de biens et services                | -4.1  | 7.6   | -3.0  | 1.5                       | -7.0  | 18.0  | 2.2   | -12.0 | 13.2  |
| Importations de biens et services                | 9.1   | 4.7   | -10.6 | -9.7                      | 14.2  | 10.8  | -14.3 | -19.0 | 13.4  |
| Variation de la balance extérieure <sup>3</sup>  | -2.4  | 0.3   | 1.6   | 2.2                       | -1.9  | 0.3   | 1.7   | 0.9   | -0.1  |
| PIB (estimation fondée sur la dépense)           | 4.1   | -0.1  | 0.6   | -2.1                      | 5.1   | -0.2  | -1.9  | -2.6  | 7.2   |
| Ecart statistique <sup>3</sup>                   | 0.3   | -0.1  | 1.2   | 0.3                       | 1.2   | 0.6   | ..    | 0.2   | 2.0   |
| PIB (à partir du revenu)                         | 4.4   | -0.2  | 1.8   | -1.4                      | 2.6   | 0.9   | -1.8  | -2.2  | 11.3  |
| <i>dont</i> :                                    |   |       |       |                           |   |       |       |       |       |
| Secteur agricole                                 | 7.2   | -8.3  | 11.1  | -17.9                     | 31.8  | 9.7   | -32.4 | -11.9 | 85.2  |
| Secteur non agricole                             | 4.2   | 0.3   | 1.3   | -0.3                      | 1.1   | 0.4   | 0.5   | -1.7  | 7.9   |

1. Données en volume mesurées aux prix de 1979-1980.

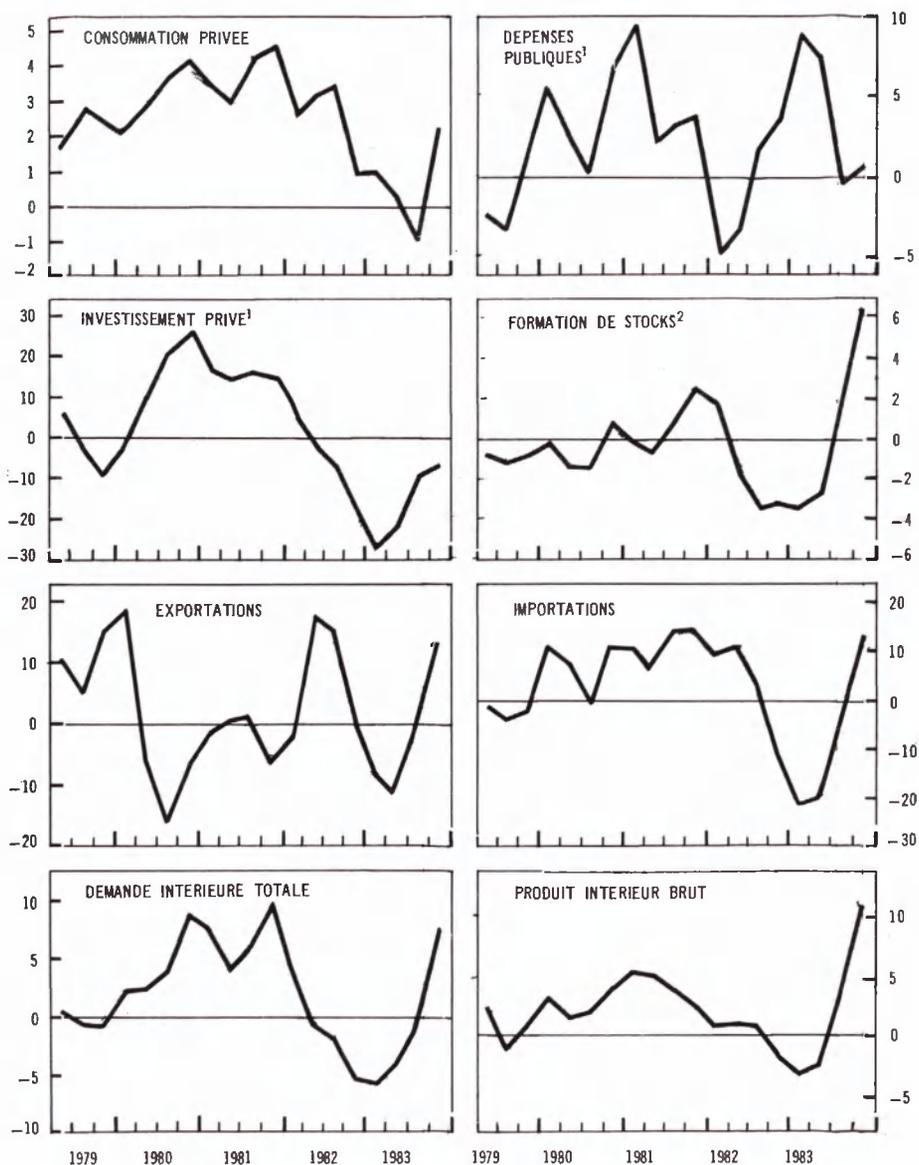
2. A partir du troisième trimestre 1981, les chiffres publiés ont été corrigés par le Secrétariat, des effets de la vente au secteur privé d'avoirs du secteur public dans le cadre d'arrangements de cession-bail. Pour opérer cet ajustement, les estimations de la valeur de ces ventes sont retranchées des estimations publiées de l'investissement privé dans la construction non résidentielle et en biens d'équipement et ajoutées à l'estimation publiée des dépenses d'équipement du secteur public.

3. Contribution à la croissance du PIB (points de pourcentage du PIB calculé à partir du revenu: les estimations semestrielles ne sont pas exprimées en taux annuel.

4. Les estimations annuelles des comptes nationaux sont calculées pour les exercices se terminant le 30 juin. Les estimations relatives aux années civiles ont été obtenues par addition des estimations trimestrielles.

Source : *Quarterly Estimates of National Income and Expenditure*, Bureau australien de Statistique.

**Graphique 10. Demande et production**  
**Pourcentages de variation entre semestres consécutifs;**  
**taux annuels désaisonnalisés**

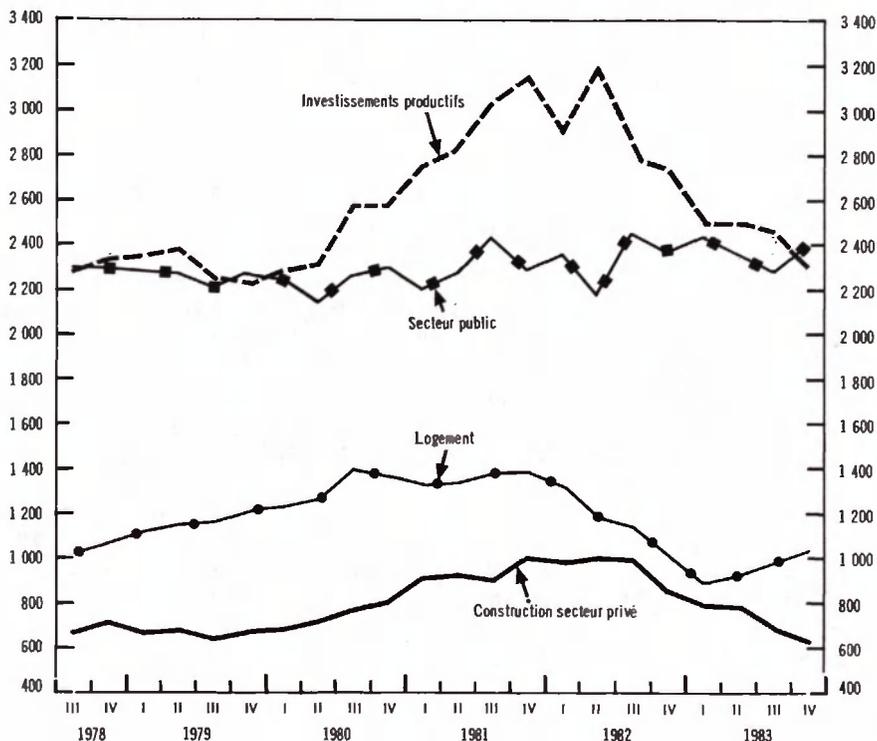


1. Corrigés par le Secrétariat pour tenir compte de la vente d'équipements importants du secteur public au secteur privé, aux termes des accords de fin de location.

2. Contribution au pourcentage de variation du PIB, en taux annuels.

Source : Bureau australien de Statistiques.

**Graphique 11. Évolution de l'investissement<sup>1</sup>**  
 Millions de dollars,  
 aux prix moyens de 1979-80, chiffres désaisonnalisés



1. Corrigée par le Secrétariat pour tenir compte de la vente d'équipements importants du secteur public au secteur privé, aux termes des accords de fin de location  
 Source : *Estimations trimestrielles du revenu national et des dépenses, ABS.*

suivants. La facilité d'accès au crédit pour la construction de logements, la baisse des taux d'intérêt et les programmes d'aide publique ont été les principaux facteurs du redressement de l'investissement résidentiel, qui s'est accru de 25 pour cent au second semestre de 1983. Néanmoins, au dernier trimestre 1983, il était inférieur d'un quart au sommet précédent relevé deux ans plus tôt. En ce qui concerne le secteur industriel, c'est dans le domaine de la production métallurgique de base et des industries manufacturières que la contraction de l'investissement a été la plus forte depuis le début de la récession. L'affaiblissement des prix des produits de base y a été pour beaucoup, mais il est probable aussi que le niveau de l'investissement après le sommet cyclique révèle toute l'importance de l'avance croissante des salaires réels et des pressions qui s'exerçaient sur les bénéfices. L'investissement privé dans le secteur de la construction non résidentielle a baissé pour s'établir au second semestre de 1983 à un niveau inférieur d'environ 39 pour cent au sommet atteint avant la récession.

L'investissement en biens d'équipement a, quant à lui, chuté de 24 pour cent. Le recul de l'investissement ayant été compensé par l'expansion des autres composantes de la demande, la demande intérieure finale a légèrement progressé au second semestre de 1983. Du fait du renversement de la formation de stocks, la demande intérieure totale s'est accrue à un taux annuel de 7¼ pour cent au second semestre et le PIB – comme nous l'avons noté – à un taux de 11¼ pour cent.

D'après les derniers indicateurs disponibles, la croissance de l'activité s'est poursuivie au premier trimestre de 1984. Les ventes au détail se sont accrues d'environ 2 pour cent à prix courants sur les trois mois se terminant en février tandis que les immatriculations de véhicules neufs ont enregistré une forte augmentation de 6½ pour cent, ce qui donne à penser que les dépenses de consommation ont considérablement augmenté. Le niveau probablement élevé des dépenses des États et les estimations du déficit budgétaire sont compatibles avec une forte expansion de la consommation et de l'investissement publics. Certaines composantes de l'investissement privé non résidentiel ont augmenté. Le nombre des permis de construire et celui des mises en chantier de logements ont continué leur très vive progression, le nombre des permis délivrés au cours des trois mois se terminant en février étant en hausse d'environ 48 pour cent par rapport au creux atteint au dernier trimestre de 1982. La variation des stocks non agricoles a sans doute continué d'apporter une contribution positive à la croissance du PIB réel mais, malgré une augmentation importante des stocks agricoles due à une récolte de blé sans précédent, la contribution de cette composante s'est sans doute affaiblie. Les exportations (en volume) ont fortement augmenté au premier trimestre de 1984, surtout celles de produits agricoles, mais les importations ont aussi marqué une forte accélération en volume – selon certaines statistiques de la production manufacturière, celle-ci aurait encore augmenté au premier trimestre de 1984. Sur l'ensemble des six derniers mois de 1983, la demande et la production ont progressé à un rythme beaucoup plus rapide que ne le laissaient prévoir le budget ou les projections du Secrétariat, mais plusieurs des facteurs expliquant la vigueur de la reprise récente ont un caractère temporaire.

### *Évolution du marché du travail*

La situation du marché du travail s'est fortement dégradée au cours de la récession. La croissance de l'emploi, relativement vigoureuse pendant plusieurs années, s'est ralentie au dernier trimestre de 1981, puis s'est légèrement redressée au cours des premiers mois de 1982, après quoi l'emploi a marqué un net fléchissement pendant cinq trimestres consécutifs (graphique 12). Entre le sommet et le creux conjoncturels, l'emploi a diminué de 2.9 pour cent en chiffres trimestriels, soit un fléchissement beaucoup plus marqué que celui du PIB hors agriculture. La diminution du nombre total d'heures travaillées a été plus forte que celle de l'emploi, en raison de réductions importantes de la durée du travail à temps complet et du nombre d'heures supplémentaires (tableau 3). Comme on l'a indiqué dans la deuxième partie, la gravité de la contraction de l'emploi est le résultat de niveaux élevés des salaires fixés par les accords de 1981 et 1982. C'est dans les secteurs exposés à la concurrence internationale que les réductions d'effectifs ont été les plus marquées; de novembre 1981 à février 1983, l'emploi a diminué de près de 11 pour cent dans le secteur manufacturier. Par contre, dans le secteur tertiaire et dans le secteur public, l'emploi a continué de progresser, mais à un taux plus faible qu'avant la récession.

Malgré la forte réduction de la demande de main-d'œuvre au cours de la récession, la population active a continué de s'accroître à un rythme soutenu, augmentant de 2½ pour cent entre le troisième trimestre de 1981 et le second trimestre de 1983. La population active féminine s'est accrue plus rapidement que la population active masculine, et le taux d'activité

Tableau 3. Indicateurs de la population active

|  | 1981 |      |      |      | 1982 |      |      |      | 1983 |      |      |      | 1984 |
|--|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
|  | T1   | T2   | T3   | T4   | T1   | T2   | T3   | T4   | T1   | T2   | T3   | T4   | T1   |
| Population active civile <sup>1</sup>  | 1.7  | 1.9  | 2.4  | ..   | 3.0  | 0.1  | 0.8  | 3.6  | -0.5 | 1.9  | 1.4  | 1.3  | 2.4  |
| dont :   |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
| Hommes   | 2.3  | 0    | 1.6  | -0.6 | 3.0  | 0.4  | 1.4  | 3.0  | -1.5 | 2.1  | 0.6  | 1.0  | 1.6  |
| Femmes   | 0.6  | 3.4  | 3.9  | 1.1  | 3.0  | -0.4 | -0.2 | 4.5  | 1.3  | 1.6  | 2.8  | 1.7  | 3.8  |
| Emploi civil total <sup>1</sup>  | 2.7  | 2.9  | 1.0  | -0.4 | 1.9  | -1.6 | -1.5 | -3.5 | -4.1 | -1.0 | 1.2  | 4.3  | 3.7  |
| dont :   |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
| Hommes   | 2.8  | 1.8  | 0.2  | -1.4 | 2.3  | -1.6 | -2.1 | -4.2 | -6.2 | -1.6 | 0.6  | 4.0  | 3.4  |
| Femmes   | 2.4  | 4.8  | 2.3  | 1.4  | 1.2  | -1.7 | -0.5 | -2.3 | -0.4 | ..   | 2.1  | 4.8  | 4.4  |
| Taux de chômage <sup>2</sup>   | 5.5  | 5.5  | 5.9  | 5.9  | 6.2  | 6.6  | 7.2  | 8.8  | 9.6  | 10.3 | 10.3 | 9.7  | 9.4  |
| dont :   |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
| Hommes   | 4.8  | 4.6  | 4.9  | 5.1  | 5.2  | 5.6  | 6.5  | 8.2  | 9.3  | 10.1 | 10.1 | 9.4  | 9.0  |
| Femmes   | 7.5  | 7.2  | 7.6  | 7.5  | 7.9  | 8.2  | 8.3  | 9.8  | 19.2 | 10.5 | 10.7 | 10.0 | 9.9  |
| Jeunes à la recherche d'un emploi<br>à plein temps                               | 16.7 | 15.5 | 16.3 | 17.1 | 17.8 | 19.0 | 19.5 | 22.5 | 25.8 | 26.8 | 27.5 | 25.9 | 26.0 |
| Chômeurs âgés de 20 ans au moins,<br>à la recherche d'un emploi<br>à plein temps | 4.3  | 4.1  | 4.6  | 4.6  | 4.7  | 5.1  | 5.7  | 7.5  | 8.4  | 9.0  | 8.9  | 8.4  | 8.0  |
| Taux d'activité <sup>2</sup>   | 63.1 | 61.3 | 61.5 | 61.3 | 61.0 | 60.7 | 60.6 | 60.8 | 60.5 | 60.5 | 60.4 | 60.4 | 60.5 |
| dont :   |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
| Hommes   | 78.3 | 78.2 | 78.1 | 77.6 | 77.7 | 77.4 | 77.2 | 77.5 | 76.9 | 76.9 | 76.7 | 76.5 | 76.5 |
| Femmes   | 44.5 | 44.7 | 44.9 | 44.8 | 44.9 | 44.6 | 44.4 | 44.7 | 44.6 | 44.6 | 44.7 | 44.7 | 44.9 |
| Durée moyenne du travail <sup>3</sup>  | 33.6 | 35.8 | 35.7 | 36.4 | 32.6 | 34.1 | 35.2 | 35.8 | 31.5 | 34.2 | 35.3 | 36.0 | n.d. |
| Heures supplémentaires (par semaine),<br>secteur non agricole <sup>3</sup>       | 1.44 | 1.49 | 1.46 | 1.57 | 1.48 | 1.45 | 1.26 | 1.30 | 1.14 | 1.19 | 1.20 | 1.34 | n.d. |
| Offres d'emploi dans le secteur<br>non agricole (milliers) <sup>3</sup>          | 33.5 | 35.7 | 34.7 | 36.7 | 33.7 | 25.3 | 21.5 | 16.4 | 16.9 | 17.5 | 16.7 | 19.1 | n.d. |

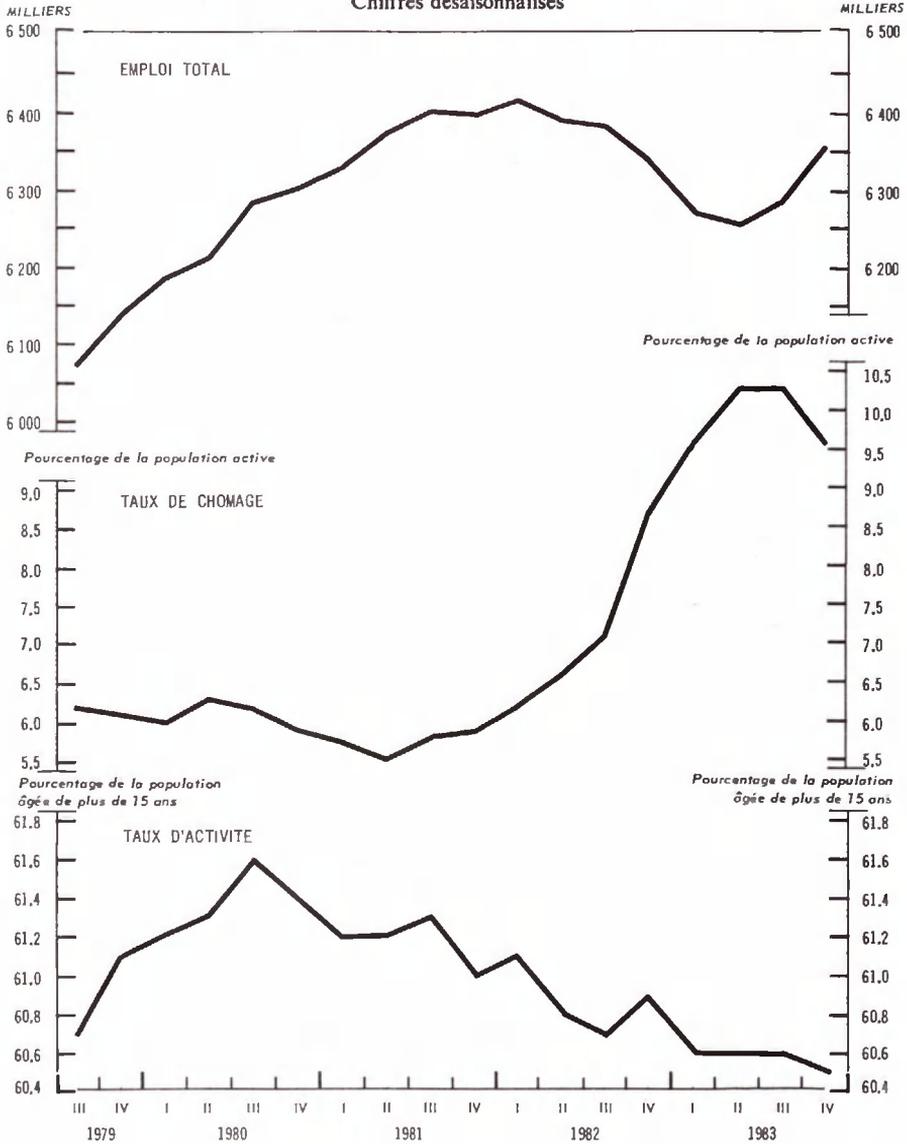
1. Pourcentage de variation par rapport au trimestre précédent, taux annuels désaisonnalisés.

2. Taux désaisonnalisés.

3. Chiffres non désaisonnalisés.

Source : Bureau australien de Statistique.

Graphique 12. **Emploi et chômage**  
Chiffres désaisonnalisés



Source : Bureau australien de Statistiques.

des hommes a continué de fléchir tandis que celui des femmes restait à peu près stable (tableau 3). Avec la contraction rapide de l'emploi, le chômage a fait un bond entre le deuxième trimestre de 1981 et le deuxième trimestre de 1983, le nombre des chômeurs augmentant de 342 000 (5 pour cent de la population active) au cours de cette période pour s'établir à 728 000. La catégorie la plus touchée a été celle des adultes de sexe masculin, dont

le taux de chômage s'est accru de 5 points pour atteindre 8¾ pour cent. Le taux de chômage des jeunes en quête d'un emploi à temps complet a aussi marqué une forte hausse, culminant à 27.5 pour cent au troisième trimestre de 1983. L'ampleur et la rapidité de la dégradation du marché du travail au cours de la récession montrent que la forte contraction des bénéfices et des marges brutes d'autofinancement a incité les employeurs à agir rapidement pour réduire leurs besoins de main-d'œuvre.

L'emploi a cessé de baisser en avril 1983 et a marqué une forte progression au premier trimestre de 1984 (tableau 3 et graphique 12). Parallèlement, les heures supplémentaires et la durée moyenne du travail ont nettement augmenté tandis que la tendance à la baisse des offres d'emploi non satisfaites dans le secteur non agricole s'est inversée (tableau 3). L'amélioration du marché du travail traduisait un retour à une croissance de l'emploi dans certains des secteurs les plus touchés par la récession – construction, commerce de gros et de détail – ainsi qu'une progression continue dans les autres secteurs tertiaires et dans le secteur public. Cependant, comme l'accroissement de la population active est resté considérable, le taux de chômage a augmenté jusqu'en septembre, amorçant une baisse par la suite pour revenir à 9.5 pour cent de la population active en avril 1984. Dans le cadre de la stratégie concertée visant à lutter simultanément contre le chômage et l'inflation, le gouvernement a modifié certains des programmes d'intervention sur le marché du travail et en a mis en place de nouveaux, dont le plus important est le programme d'emploi communautaire<sup>27</sup>. D'autres mesures concernant le marché du travail visent à offrir aux jeunes chômeurs davantage de possibilités d'enseignement, de formation et d'expérience professionnelle et à améliorer la souplesse et les qualifications de la population active en général.<sup>28</sup>

### *Prix, salaires et coûts*

En 1982, alors que le taux d'inflation se ralentissait dans la zone de l'OCDE, la hausse des prix intérieurs s'est accélérée en Australie, et un large écart s'est creusé : sur l'année entière, les prix à la consommation ont augmenté de 11 pour cent, contre 6½ pour cent en moyenne dans la zone de l'OCDE. Cette évolution est principalement imputable à la hausse marquée des redevances perçues par les collectivités publiques et à la forte augmentation des coûts de main-d'œuvre. Les mesures prises dans le secteur public ont peut-être eu pour effet d'ajouter environ 3 points à la hausse de l'indice des prix à la consommation (IPC) en 1982, tandis que les salaires, traitements et compléments de rémunération ont augmenté d'environ 15 pour cent. La progression des salaires étant nettement plus rapide que la hausse des prix (tableau 4), la rentabilité des entreprises a fortement fléchi. Les mesures traditionnelles de la rentabilité, telles que l'excédent brut d'exploitation des entreprises commerciales constituées en sociétés, du fait qu'elles prennent en compte, entre autres choses, les paiements d'intérêts au même titre que les bénéfices, tendent à sous-estimer l'ampleur de la baisse de rentabilité lorsque les taux d'intérêt sont élevés et les entreprises lourdement endettées, comme cela a été le cas en 1982. Néanmoins, mesurés sur cette base, les bénéfices se sont contractés de 17.5 pour cent (en taux annuel) au premier semestre de 1982 et ont encore marqué un léger fléchissement au second semestre.

Les pressions inflationnistes se sont quelque peu relâchées au premier semestre de 1983, sous l'effet principalement de la nette dégradation de la situation du marché du travail et de la pause des salaires fixés par arbitrage, proposée en novembre 1982 par le gouvernement alors en place et mise en œuvre ultérieurement pour la période allant au moins jusqu'à juillet 1983. Au premier semestre de 1983, la progression des salaires fixés par arbitrage s'est fortement ralentie, revenant à un rythme annuel de 3.6 pour cent, contre 12 pour cent au second semestre de 1982. Cette décélération des salaires, se conjuguant à une réduction marquée de

**Tableau 4. Evolution récente des prix et des coûts**  
Taux annuels de variation par rapport à la période précédente

|   | 1981 | 1982  |       | 1983 |       |
|---|------|-------|-------|------|-------|
|   | II   | I     | II    | I    | II    |
| <b>Indices implicites des prix du revenu national<sup>1</sup></b> |      |       |       |      |       |
| Consommation privée   | 9.3  | 10.6  | 12.6  | 9.3  | 6.8   |
| Demande intérieure finale   | 10.0 | 12.3  | 12.3  | 8.3  | 5.8   |
| PIB   | 9.9  | 12.4  | 11.8  | 8.4  | 5.6   |
| Exportations de biens et services                                 | -0.8 | 2.8   | 6.8   | 10.6 | 8.2   |
| Importations de biens et services                                 | 0.6  | 8.8   | 9.3   | 7.2  | 1.7   |
| PIB non agricole  | 11.2 | 14.2  | 11.8  | 8.1  | 5.4   |
| <b>Indice des prix à la consommation</b>                          |      |       |       |      |       |
| Produits alimentaires   | 10.5 | 5.0   | 10.3  | 10.9 | 8.1   |
| Total   | 10.9 | 10.4  | 12.9  | 9.8  | 8.0   |
| <b>Production manufacturière</b>                                  |      |       |       |      |       |
| Articles produits par le secteur manufacturier                    | 6.8  | 9.3   | 10.3  | 8.1  | 6.1   |
| <b>Coûts salariaux<sup>1</sup></b>                                |      |       |       |      |       |
| Taux de salaires fixés par sentences                              | 10.4 | 16.7  | 12.0  | 3.4  | 4.2   |
| Gains moyens non agricoles  | 11.0 | 20.1  | 15.5  | 1.9  | 4.3   |
| Coûts unitaires de main-d'œuvre non agricole                      | 11.2 | 20.3  | 13.2  | 1.1  | -2.3  |
| <b>Bénéfices bruts d'exploitation<sup>1</sup></b>                 |      |       |       |      |       |
| Sociétés commerciales   | 5.7  | -9.3  | -3.7  | 33.5 | 46.6  |
| Entreprises individuelles non agricoles                           | 21.1 | 0.5   | 4.5   | 4.6  | 17.4  |
| Entreprises agricoles   | 18.5 | -12.5 | -46.4 | -1.7 | 200.9 |
| <i>Pour mémoire :</i>   |      |       |       |      |       |
| Productivité (par salarié du secteur non agricole) <sup>1</sup>   | -0.8 | 0.0   | 2.2   | 1.7  | 6.0   |

1. Dérivés de données désaisonnalisées.  
Source : Bureau australien de Statistique.

l'emploi, a conduit à une légère diminution de la valeur des salaires, traitements et compléments de rémunération au premier semestre de 1983. La consommation a cependant été soutenue par une réduction du barème de l'impôt sur le revenu en novembre 1982 et par une importante augmentation des transferts de l'État fédéral aux personnes physiques, de sorte que, après correction des hausses de prix, le revenu disponible réel a continué de s'accroître légèrement. Le taux d'inflation s'est aussi tempéré au premier semestre de 1983 par suite de la décélération marquée du mouvement des coûts salariaux. L'indice implicite des prix des produits non agricoles a augmenté de 8.1 pour cent (en taux annuel) au cours des six premiers mois de 1983, contre 12.9 pour cent au second semestre de 1982, et au cours de la même période, la hausse des prix à la consommation a été de 9.8 pour cent (en taux annuel), contre 12.9 pour cent au semestre précédent. Ce ralentissement s'est aussi traduit par une réduction de l'écart entre le taux d'inflation de l'Australie et le taux moyen des autres pays de l'OCDE. Les coûts unitaires de main-d'œuvre n'ont augmenté que de ½ pour cent (en taux annuel) au premier semestre de 1983, alors qu'ils avaient progressé de 13 pour cent au second semestre de 1982. Sous l'effet de ces facteurs, la rentabilité des entreprises s'est rétablie alors que le cycle était relativement peu avancé, l'excédent brut d'exploitation des entreprises commerciales s'accroissant fortement en 1983. Mesurée par l'indice implicite des prix du PIB hors agriculture et par l'indice des prix à la consommation, l'inflation des prix a continué de se

ralentir dans les six derniers mois de l'année. Au premier trimestre de 1984, l'IPC (soins médicaux exclus) avait augmenté de 7¾ pour cent par rapport à la période correspondante de l'année précédente, hausse la plus faible que l'on ait enregistrée depuis au moins cinq ans.

La pause des rémunérations a effectivement pris fin en septembre 1983, lorsque la Commission de conciliation et d'arbitrage a accordé un relèvement de 4.3 pour cent des salaires et traitements fixés par arbitrage, prenant effet à compter d'octobre 1983. Cet ajustement rattrapait la hausse de l'indice des prix à la consommation au cours des deux premiers trimestres de 1983, conformément aux dispositions de l'accord, selon lesquelles il convenait de rétablir un système centralisé de détermination des salaires et de maintenir la valeur des salaires réels, sauf dans des circonstances exceptionnelles. Comme on l'a indiqué dans d'autres sections de la présente étude, les directives établies par la Commission prévoient des examens semestriels des salaires et limitent strictement les relèvements supérieurs à l'indexation. La hausse de 4.1 pour cent de l'IPC aux troisième et quatrième trimestres a été prise intégralement en compte dans le facteur d'indexation fixé en avril 1984. Avec le rétablissement du système d'indexation des salaires sur les mouvements de l'IPC, l'augmentation des coûts salariaux s'est de nouveau accélérée au cours des derniers mois de 1983. L'incidence de ce facteur sur les prix intérieurs a cependant été tempérée par une plus faible croissance des prix à l'importation – due principalement à l'appréciation du taux de change – et par une rapide amélioration de la productivité. La progression des salaires sera freinée en 1984 par l'entrée en vigueur, en février, du programme Medicare (assurance-maladie), qui a nettement réduit l'IPC (indice de référence pour les examens nationaux des salaires) et pourrait aboutir à une augmentation de moins de 1 pour cent au deuxième semestre 1984 des salaires fixés par arbitrage. Les indices de prix de portée plus générale ne seront cependant pas modifiés par cette mesure.

### *Commerce extérieur et balance des paiements*

Il est probable que le taux de croissance des exportations non agricoles en 1983 a été comparable aux taux maximums enregistrés précédemment en 1973 et 1978. Les premiers signes de cette évolution avaient été observés en 1982, année au cours de laquelle les exportations non agricoles australiennes avaient relativement bien résisté à la contraction du commerce mondial. Malgré une diminution de 5 pour cent du volume des échanges mondiaux de produits manufacturés entre le second semestre de 1981 et la période correspondante de 1982, les exportations de produits non agricoles avaient enregistré une très nette progression. Cette expansion a été très générale – s'étendant aussi bien au charbon et aux métaux (y compris les minerais et les produits métalliques manufacturés) qu'à toutes les autres catégories de produits non agricoles. Il est remarquable que le taux de croissance des exportations se soit redressé au second semestre de 1982, alors même que le fléchissement du commerce mondial s'accélérait. Après un ralentissement au premier semestre de 1983 – surtout dans le secteur des métaux et des minerais – le mouvement s'est réaccélééré dans les six derniers mois de l'année. Cette rapide expansion des exportations non agricoles résulte de la croissance de la demande mondiale et des investissements réalisés précédemment dans les industries extractives et dans le secteur de l'aluminium, représentant au total plus de 9 milliards de dollars (prix de 1979/80) au cours des trois exercices financiers se terminant avec l'exercice 1982/83<sup>29</sup>. Les exportations agricoles, en revanche, ont été extrêmement faibles depuis le milieu de 1982. Ces mauvais résultats sont imputables à la grave sécheresse qui a sévi et ce ne sont que les stocks accumulés à partir de la récolte de blé de 1981/82 qui ont permis de limiter la contraction des exportations agricoles à un taux estimatif de 20 pour cent

Tableau 5. Commerce extérieur

|   | 1980                                       | 1981   | 1982 | 1982  |       | 1983  |       |  |
|---|--|--|------|-------|-------|-------|-------|--|
|   |  |  |      | I     | II    | I     | II    |  |
|   | Valeur en milliards de dollars australiens | Pourcentage de variation par rapport à la période précédente (taux annuel) |      |       |       |       |       |  |
| <b>Exportations</b>                         |  |  |      |       |       |       |       |  |
| <b>Volume</b>                               |  |  |      |       |       |       |       |  |
| Produits agricoles                          | 8.8  | -9.8   | 12.6 | 33.6  | 0.0   | -35.1 | 4.5   |  |
| Combustibles                                | 2.1  | 28.2   | 0.8  | -12.2 | 23.0  | 22.1  | 22.3  |  |
| Métaux (minerais et produits manufacturés)  | 5.5  | -7.9   | 7.4  | 18.8  | 5.4   | 0.0   | 12.0  |  |
| Autres produits manufacturés                | 2.5  | -5.9   | 4.7  | 14.9  | -8.9  | 13.2  | 31.5  |  |
| Total des produits non agricoles            | 10.1                                       | 0.2  | 4.3  | 8.8   | 6.0   | 8.6   | 19.6  |  |
| Services                                    | 3.2  | -2.1   | 3.1  | 11.3  | -3.9  | -7.9  | 11.2  |  |
| Biens et services                           | 22.1                                       | -4.1   | 7.2  | 18.0  | 2.2   | -12.0 | 13.2  |  |
| <b>Indice implicite des prix</b>            |  |  |      |       |       |       |       |  |
| Produits agricoles                          |  | 1.7  | -5.1 | 2.0   | -5.3  | 16.4  | 13.0  |  |
| Combustibles                                |  | 11.6   | 16.2 | 12.6  | 23.8  | 4.0   | -7.3  |  |
| Métaux (minerais et produits manufacturés)  |  | -0.5   | 3.6  | -0.1  | 12.2  | -0.8  | 17.5  |  |
| Autres produits manufacturés                |  | 2.9  | 6.0  | 1.7   | 12.9  | 9.0   | 10.3  |  |
| Total des produits non agricoles            |  | 3.5  | 8.2  | 3.1   | 16.4  | 3.7   | 6.7   |  |
| Services                                    |  | 9.7  | 7.9  | 6.8   | 7.9   | 9.8   | 2.8   |  |
| Biens et services                           |  | 3.7  | 2.9  | 2.8   | 6.8   | 10.5  | 8.2   |  |
| <b>Importations</b>                         |  |  |      |       |       |       |       |  |
| <b>Volume</b>                               |  |  |      |       |       |       |       |  |
| Produits alimentaires et matières premières | 1.7  | 2.7  | 0.5  | 8.2   | -23.8 | 10.7  | 11.4  |  |
| Combustibles                                | 2.4  | -2.7   | 10.5 | 26.5  | 3.0   | -42.2 | -36.4 |  |
| Produits manufacturés                       | 13.6                                       | 13.5   | 5.0  | 11.0  | -18.0 | -19.7 | 19.5  |  |
| Services                                    | 5.4  | 4.3  | 3.3  | 5.8   | -6.1  | -14.9 | 16.8  |  |
| Biens et services                           | 23.1                                       | 9.1  | 4.7  | 10.8  | -14.3 | -19.2 | 13.4  |  |
| <b>Indice implicite des prix</b>            |  |  |      |       |       |       |       |  |
| Produits alimentaires et matières premières |  | -3.3   | 4.5  | 1.7   | 15.7  | 3.5   | 7.1   |  |
| Combustibles                                |  | 17.8   | 8.9  | 2.2   | 22.7  | -7.8  | -3.8  |  |
| Produits manufacturés                       |  | 4.0  | 6.3  | 10.7  | 4.7   | 12.4  | 3.5   |  |
| Services                                    |  | 3.7  | 6.6  | 6.9   | 10.7  | 8.2   | 2.1   |  |
| Biens et services                           |  | 4.5  | 6.7  | 8.8   | 9.3   | 7.2   | 1.9   |  |

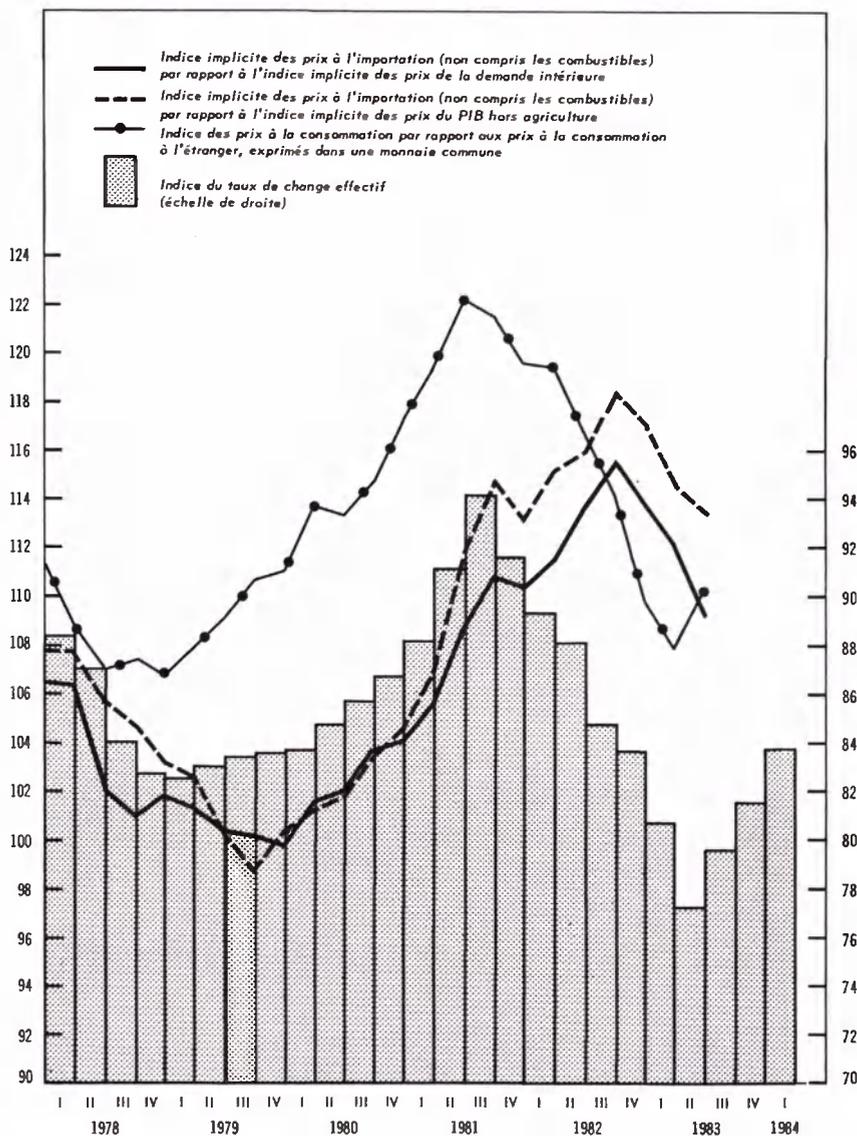
Source : Bureau australien de Statistique.

en 1983. L'abondante récolte céréalière de 1983 a eu une incidence significative sur les exportations agricoles à la fin de 1983 et au début de 1984.

Par rapport à la demande totale, les importations avaient atteint un niveau très élevé à la fin de 1981 et au début de 1982, fait qui s'explique en partie par la composition de la demande, et notamment par la pointe conjoncturelle des investissements en biens d'équipement intervenue à ce moment-là. Depuis, le rapport des importations au PIB s'est notablement affaibli pour tomber, au début de 1983, au-dessous de la moyenne de la seconde moitié des années 70. La diminution du rapport de l'investissement au PIB, le taux élevé de déstockage dans le secteur non agricole et l'amélioration de la compétitivité sont les principales causes de

ce retournement. Au second semestre de 1983, la demande d'importations a commencé à se raviver et le rythme du déstockage s'est ralenti, de sorte que les importations se sont accrues plus rapidement que la demande et qu'au troisième trimestre, les importations avaient retrouvé leur degré de pénétration traditionnel. Malgré cette poussée qui s'est poursuivie dans les premiers mois de 1984, la contraction des importations a été de 12 pour cent sur l'ensemble de l'année 1983.

Graphique 13. Évolution récente de la compétitivité internationale



Source : Bureau australien de Statistiques.

En 1981 et 1982, les prix des produits exportés ont été faibles, avec un tassement plus sensible pour les produits agricoles que pour les produits non agricoles. Les prix à l'importation ayant augmenté plus vite que les prix à l'exportation en 1982, les termes de l'échange se sont dégradés comme c'est généralement le cas pour un pays exportateur de produits primaires en période de récession. En 1983, cependant, les termes de l'échange ont commencé de se redresser, surtout dans le secteur agricole grâce au relèvement des cours du sucre, de la viande de bœuf et des céréales. Bien que faibles, les prix des produits non agricoles ont apporté une modeste contribution à l'amélioration des termes de l'échange, en raison principalement de la résorption de la forte incidence négative exercée par les hausses de prix des combustibles qui s'étaient produites à la fin de 1982. A la fin de 1983, ce schéma s'est inversé : les prix des combustibles étaient en baisse alors que les termes de l'échange des autres composantes des exportations non agricoles se redressaient. Mesurée par le rapport des prix des importations de produits autres que les combustibles à la demande intérieure ou aux prix du PIB hors agriculture, la compétitivité a continué de s'émausser en 1982 – tendance qui s'était amorcée au second semestre de 1979 (graphique 13). Malgré la baisse du taux de change effectif au second semestre de 1982, cette dégradation s'est poursuivie jusqu'à la fin de l'année<sup>30</sup>. Au cours des six premiers mois de 1983, le ralentissement de la progression des salaires et la nouvelle baisse du taux de change effectif ont amélioré la compétitivité, mais cette évolution s'est inversée à la fin de l'année, lorsque le taux de change a commencé à s'apprécier.

Les termes de l'échange étant plus favorables au premier semestre de 1983 et le volume des importations diminuant plus rapidement que celui des exportations, la balance commerciale a continué de se redresser au cours des six premiers mois de l'année (tableau 6). Au second semestre, l'accroissement en volume des exportations a largement compensé la poussée des importations et s'est conjugué avec la progression continue des termes de l'échange pour amener une nouvelle augmentation de la balance commerciale au second semestre de 1983. Au dernier trimestre de 1983, la balance commerciale a dégagé un excédent

Tableau 6. Balance des paiements - opérations courantes et opérations en capital<sup>1</sup>

Millions de dollars australiens

|  | 1981   | 1982   | 1983   | 1982   |        | 1983   |        |
|--|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
|  |        |        |        | I      | II     | I      | II     |
| Balance commerciale                                  | -2 024 | -2 523 | 263    | -1 633 | -890   | -43    | 306    |
| Services (net)                                       | -2 466 | -2 674 | -2 571 | -1 339 | -1 335 | -1 222 | -1 349 |
| Revenu de l'investissement (net)                     | -2 239 | -2 267 | -2 877 | -1 324 | -943   | -1 276 | -1 601 |
| Transferts (net)                                     | -455   | -567   | -605   | -338   | -229   | -350   | -255   |
| Balance des opérations courantes                     | -7 184 | -8 031 | -5 790 | -4 634 | -3 397 | -2 891 | -2 899 |
| Flux en capital du secteur public                    | 988    | 2 941  | 1 258  | 898    | 2 043  | 239    | 1 019  |
| Investissements directs                              | 1 945  | 2 000  | 3 302  | 1 797  | 203    | 662    | 2 640  |
| Investissement de portefeuille<br>du secteur privé : |        |        |        |        |        |        |        |
| Actions  | 467    | 739    | 752    | 465    | 274    | 531    | 221    |
| Emprunts   | 3 135  | 6 377  | 3 581  | 3 717  | 2 660  | 2 370  | 1 211  |
| Investissement direct à l'étranger                   | -739   | -1 022 | n.d.   | -453   | -569   | -507   | n.d.   |
| Autres   | 220    | 389    | n.d.   | 17     | 372    | -232   | n.d.   |
| Entrées de capitaux (observées)                      | 6 016  | 11 424 | 8 301  | 6 441  | 4 983  | 3 063  | 5 238  |
| Erreurs et omissions                                 | 1 010  | 1 491  | 828    | 852    | 639    | 39     | 789    |
| Entrées de capitaux (apparentes)                     | 7 602  | 12 915 | 9 129  | 7 293  | 5 622  | 3 102  | 6 028  |

1. Les données ne sont pas désaisonnalisées.  
Source : Bureau australien de Statistique.

important pour la première fois depuis le premier semestre de 1980. Au cours des quatre premiers mois de 1984, la balance commerciale s'est encore améliorée. L'augmentation de 26 pour cent des paiements au titre des revenus des investissements en 1983 ayant été compensée par une amélioration du solde des autres services, l'amélioration de la balance commerciale s'est traduite par une amélioration parallèle de la balance extérieure courante. Les mouvements de capitaux ont été très désordonnés en 1983. Après des sorties massives de capitaux à l'époque des élections, le mouvement s'est en grande partie inversé à la fin mars et en avril, après la dévaluation. Par la suite, l'appréciation du taux de change et la baisse des taux d'intérêt à court terme ont suffi pour assurer un accroissement minimal des réserves au cours des neuf premiers mois de 1983. Au dernier trimestre, les entrées de capitaux se sont fortement accrues et, finalement, la politique de flottement contrôlé de la monnaie a été abandonnée, après une expansion de près de 3 milliards de dollars des réserves officielles au cours de cette période.

### *Politique budgétaire*

Le tableau 7 retrace l'évolution récente de la politique budgétaire. Comme on l'a indiqué précédemment, le budget de 1982/83, présenté pendant la récession, marquait une rupture avec la stratégie à moyen terme de réduction du déficit budgétaire, puisqu'il était prévu que ce dernier passerait de 0.4 pour cent à 1 pour cent du PIB<sup>31</sup>. En réalité, le déficit a atteint 2.7 pour cent du PIB, ce dépassement étant imputable pour plus des deux tiers à des dépenses plus élevées que celles qui étaient prévues dans les documents budgétaires. Alors qu'on avait tablé sur une progression des dépenses de 13.9 pour cent en 1982/83, celles-ci ont augmenté de 18.5 pour cent. Les principaux facteurs de ce dépassement des prévisions sont l'augmentation des prestations de chômage, les aides aux agriculteurs victimes de la sécheresse, la charge des intérêts de la dette publique, les aides au logement, les dépenses de sécurité sociale et les transferts sociaux. Pour bien d'autres postes, les dépenses ont aussi dépassé les estimations. Le déficit des recettes par rapport aux prévisions, de l'ordre de 880 millions de dollars, a tenu principalement au fait que la récession a été plus profonde qu'on ne l'avait prévu lors de l'établissement du budget. Exception faite des droits indirects, les recettes de toutes les principales catégories d'impôts ont été nettement inférieures aux estimations budgétaires. Toutefois, la différence entre le déficit budgétaire prévu et les résultats obtenus s'explique moins par les effets conjoncturels de la récession sur les dépenses et les recettes que par les mesures prises par les pouvoirs publics. Il semble, d'après les estimations du Secrétariat, que les mesures discrétionnaires aient donné à l'économie une impulsion budgétaire considérable, de plus de 1 pour cent du PIB. L'accroissement du déficit budgétaire (2.3 points du PIB) a été le plus important depuis l'exercice 1974/75, au cours duquel il avait atteint 3.6 points.

Préoccupé par l'ampleur du déficit du budget de 1983/84, estimé à près de 10 milliards de dollars sur la base d'une politique inchangée, le Ministre des finances a annoncé en mai 1983 certaines mesures visant les recettes et les dépenses, qui avaient pour but de le réduire. L'accent était mis sur la création d'emplois, l'aide à la construction de logements, le renforcement de l'aide aux catégories défavorisées et la suppression de certains avantages fiscaux. Les principales mesures étaient les suivantes :

- i) Lancement d'un Programme d'emploi communautaire, d'un coût de 300 millions de dollars en 1983/84, devant aboutir en année pleine à la création de 70 000 emplois à temps complet, d'une durée moyenne de six mois.
- ii) Affectation de crédits supplémentaires à d'autres programmes concernant la main-d'œuvre et la formation.

Tableau 7. Opérations budgétaires  
Millions de dollars

|   | 1981-1982     |                        | 1982-1983     |                | 1983-1984               |                |                                    |                              |                |                                    |
|---|---------------|------------------------|---------------|----------------|-------------------------|----------------|------------------------------------|------------------------------|----------------|------------------------------------|
|   | Résultats     | Prévisions budgétaires | Résultats     | % de variation | Estimations budgétaires | % de variation | Contribution à l'accroissement (%) | Estimation en milieu d'année | % de variation | Contribution à l'accroissement (%) |
| <b>Recettes</b>                                 |               |                        |               |                |                         |                |                                    |                              |                |                                    |
| <b>Impôts sur les revenus et les bénéfiques</b> |               |                        |               |                |                         |                |                                    |                              |                |                                    |
| Sociétés  | 5 258         | 5 486                  | 5 108         | -2.9           | 4 827                   | -5.5           | -7.3                               | 4 872                        | -4.6           | -6.2                               |
| Personnes physiques                             | 21 224        | 23 346                 | 22 967        | 8.2            | 24 773                  | 7.9            | 47.1                               | 24 679                       | 7.5            | 45.3                               |
| Impôts indirects                                | 11 302        | 13 002                 | 12 760        | 12.9           | 14 581                  | 14.3           | 47.5                               | 14 549                       | 14.0           | 47.3                               |
| Autres recettes                                 | 3 006         | 3 560                  | 3 676         | 22.3           | 4 161                   | 13.3           | 12.7                               | 4 189                        | 14.0           | 13.6                               |
| <b>Total</b>                                    | <b>40 790</b> | <b>45 393</b>          | <b>44 509</b> | <b>9.1</b>     | <b>48 342</b>           | <b>8.6</b>     | <b>100.0</b>                       | <b>48 289</b>                | <b>8.5</b>     | <b>100.0</b>                       |
| <b>Dépenses</b>                                 |               |                        |               |                |                         |                |                                    |                              |                |                                    |
| <b>Achats nets de biens et services</b>         |               |                        |               |                |                         |                |                                    |                              |                |                                    |
| Défense   | 3 830         | 4 257                  | 4 431         | 15.7           | 4 891                   | 10.4           | 6.0                                | 4 927                        | 11.2           | 6.2                                |
| Autres dépenses courantes                       | 4 696         | 5 267                  | 5 405         | 15.1           | 6 455                   | 19.4           | 13.6                               | 6 526                        | 20.7           | 14.1                               |
| Dépenses en capital                             | 432           | 568                    | 605           | 23.1           | 677                     | 11.9           | 0.9                                | 655                          | 8.3            | 0.6                                |
| <b>Transferts et avances nettes</b>             |               |                        |               |                |                         |                |                                    |                              |                |                                    |
| Aux Etats et collectivités locales              | 14 043        | 15 999                 | 16 413        | 16.9           | 18 710                  | 14.0           | 29.8                               | 18 633                       | 13.5           | 27.8                               |
| Aux ménages                                     | 13 320        | 15 447                 | 16 202        | 21.6           | 19 366                  | 19.5           | 41.0                               | 19 189                       | 18.4           | 37.5                               |
| Autres  | 5 016         | 5 530                  | 5 926         | 18.1           | 6 604                   | 11.4           | 8.8                                | 7 026                        | 18.6           | 13.8                               |
| <b>Total</b>                                    | <b>41 338</b> | <b>47 067</b>          | <b>48 982</b> | <b>18.5</b>    | <b>56 703</b>           | <b>15.8</b>    | <b>100.0</b>                       | <b>56 955</b>                | <b>16.3</b>    | <b>100.0</b>                       |
| <b>Excédent (+) ou déficit (-)</b>              |               |                        |               |                |                         |                |                                    |                              |                |                                    |
| Intérieur                                       | +920          | +230                   | -2 482        |                | -5 744                  |                |                                    | n.d.                         |                |                                    |
| Extérieur                                       | -1 468        | -1 904                 | -1 991        |                | -2 617                  |                |                                    | n.d.                         |                |                                    |
| <b>Total</b>                                    | <b>-548</b>   | <b>-1 674</b>          | <b>-4 473</b> |                | <b>-8 361</b>           |                |                                    | <b>-8 666</b>                |                |                                    |

Source : Budget Statement, No. 6 et informations transmises par les autorités nationales.

- iii) En vue d'atteindre un rythme annuel de 130 000 à 135 000 mises en chantier de logements au cours des six derniers mois de l'exercice 1983/84, augmentation de 50 pour cent du financement fédéral direct pour les logements bénéficiant d'une aide publique, et mise en place du Premier programme d'aide à l'accession à la propriété le 1<sup>er</sup> octobre 1983<sup>32</sup>.
- iv) Rétablissement de conditions de ressources pour les pensions de retraite et des anciens combattants et versées aux personnes âgées d'au moins 70 ans, et imposition des sommes globales reçues au moment du départ en retraite.
- v) Suppression des abattements fiscaux liés au paiement des primes correspondant à la couverture de base du risque maladie, afin d'aider au financement du programme Medicare.
- vi) Annonce d'un certain nombre d'autres mesures fiscales (détails à l'annexe II).

Selon les estimations, ces nouvelles mesures représentaient au total 557 millions de dollars de dépenses supplémentaires en 1983/84. Cet accroissement devait être compensé et au-delà par les économies, estimées à 985 millions de dollars, résultant de la modification des programmes existants de dépenses et de dépenses fiscales. La réduction des dépenses fiscales (dans le but de rendre le système budgétaire plus équitable) est l'un des éléments qui avaient permis de parvenir à un accord sur la modération des salaires. Après la déclaration du mois de mai, les participants à la Conférence des premiers Ministres et à la réunion du Conseil des emprunts en juin et en juillet ont décidé, entre autres choses, d'augmenter les programmes d'emprunt des États d'environ 7 pour cent et d'accroître le programme d'emprunt des États fédérés soumis au contrôle du Conseil des emprunts de 15 pour cent<sup>33</sup>.

Conformément à la politique de lutte contre l'inflation et le chômage approuvée dans ses grandes lignes à la réunion économique au sommet et à la Conférence des premiers Ministres, le budget de 1983/84 devait « donner à l'économie l'impulsion budgétaire maximale compatible avec ses objectifs anti-inflationnistes, sans toutefois exercer de pressions excessives sur les taux d'intérêt ou la balance des paiements ». Compte tenu de l'effet restrictif exercé par la politique des prix et des revenus et de la faiblesse de l'activité dans le secteur privé, le gouvernement a jugé bon de renforcer sensiblement le rôle du secteur public. D'après les prévisions, les dépenses totales s'accroîtront de 15.8 pour cent, soit une augmentation d'environ 7 pour cent en termes réels. Pour l'exercice 1982/83, le taux d'augmentation des dépenses était de 18.5 pour cent en termes nominaux et de 6.3 pour cent en termes réels. Le budget prévoit une hausse de 15.1 pour cent des dépenses nettes en biens et services, le poste marquant la plus forte progression étant celui des prestations sociales, dont l'augmentation est estimée à 19.5 pour cent. L'accroissement des dépenses à ce titre est principalement imputable au coût de la mise en place du programme Medicare, aux nouvelles prestations annoncées dans le budget, à l'augmentation du nombre de bénéficiaires et au relèvement des prestations. La croissance rapide des « autres dépenses courantes » (tableau 7) est aussi due, en partie, au lancement du programme Medicare ainsi qu'à une hausse sensible des dépenses administratives. On estime que les recettes totales progresseront à un rythme beaucoup plus lent que les dépenses (tableau 7) et qu'elles resteront à peu près stationnaires en termes réels. La croissance relativement faible des recettes résulte en partie de la récession de 1982/83, des effets en année pleine des allègements fiscaux décidés précédemment, et d'une diminution prévue du produit de la taxe sur le pétrole brut. Parmi les mesures relatives aux recettes, annoncées dans le budget, il convient de signaler la majoration de certains droits indirects et l'indexation semestrielle des taux des droits d'accise.

Compte tenu de l'évolution des dépenses et des recettes, on estime que le déficit budgétaire de 1983/84 sera égal à 4.7 pour cent du PIB, soit une augmentation de 2 points par rapport à celui de 1982/83. Comme on prévoit aussi un accroissement du besoin de

financement des États et des collectivités locales, le déficit total du secteur public devrait augmenter de l'équivalent d'environ 2 pour cent du PIB et atteindre quelque 8½ pour cent. L'élargissement du déficit budgétaire cumulé des deux exercices 1982/83 et 1983/84, estimé à 4.3 pour cent du PIB, et tout à fait comparable à celui des exercices 1974/75 et 1975/76, au cours desquels l'augmentation du déficit avait représenté 4.4 pour cent du PIB (graphique 7, partie III), et traduit une orientation nettement expansionniste de la politique budgétaire. Les chiffres disponibles pour la première moitié de l'exercice 1983/84 indiquent que le déficit budgétaire a atteint 7.88 milliards de dollars, alors que l'estimation pour l'année entière est de 8.36 milliards de dollars. Étant donné que les recettes fiscales sont plus importantes au cours de la seconde moitié de l'exercice et que la croissance a été plus rapide qu'on ne l'avait estimé, l'augmentation du déficit devrait marquer un ralentissement sensible et sera probablement proche des estimations budgétaires pour l'ensemble de l'exercice. Malgré l'élargissement du déficit, l'ampleur de la dette publique ne constitue pas encore un sujet de préoccupation majeure. Depuis 1970, le rapport de la dette totale du secteur public au PIB est passé de près de 60 pour cent à 41 pour cent, sous l'effet conjugué du taux élevé d'inflation, de la croissance économique et de la contraction du déficit après 1975. Ce ratio a néanmoins fait un bond de 3½ points en 1983. Si cette évolution se poursuivait, les paiements d'intérêt au titre de la dette publique pourraient devenir de plus en plus lourds.

### *Conditions financières et politique monétaire*

Dans le budget de 1982/83, l'objectif de croissance de M3 était de 9-11 pour cent. Pendant le premier semestre de l'année, le taux d'expansion de M3 s'est nettement ralenti. Il s'est à nouveau accéléré au semestre suivant et, en raison du relâchement de l'inflation, M3 a fortement augmenté en termes réels (graphique 8, partie III). Dans le même temps, sous l'effet conjugué de la conjoncture et des modifications apportées aux réglementations (qui ont notamment accru la compétitivité des caisses d'épargne), la progression des emprunts du secteur non bancaire a commencé à se ralentir sensiblement. Les principaux facteurs ayant contribué aux variations de la masse monétaire sont récapitulés au tableau 8. Le passage d'un excédent du budget intérieur en 1981/82 à un important déficit en 1982/83 a largement contribué à la croissance des agrégats monétaires mais, les taux d'intérêt des titres publics ayant été compétitifs pendant la majeure partie de l'année, le déficit intérieur a été financé, et au-delà, par les placements de titres auprès du secteur non bancaire (tableau 8). La forte expansion du crédit fédéral n'a pas exercé de pression à la hausse sur les taux d'intérêts, en raison d'un ralentissement de la demande de crédit du secteur des entreprises, d'une part, et de la baisse des taux à l'étranger, d'autre part. L'autre facteur important ayant exercé une influence sur la masse monétaire a été l'excédent au titre des opérations en devises du secteur privé, qui s'est monté à 3.8 milliards de dollars, en hausse de 58 pour cent par rapport à 1981/82, et qui a fortement contribué à l'expansion de M3. Le fait que la progression de M1 et M2 a été plus lente que celle de M3 (tableau 9) s'explique dans une large mesure par les variations des taux d'intérêt relatifs. Par rapport aux sommets atteints dans les premiers mois de 1982, les taux à court terme et à long terme ont accusé une baisse marquée (graphique 15), suivant l'évolution des taux internationaux. Le mouvement de baisse s'est interrompu au cours de la deuxième moitié de l'exercice 1982/83, du fait d'une remontée temporaire des taux étrangers et d'une forte poussée saisonnière de la demande sur le marché monétaire.

Pour l'exercice 1983/84, le Ministre des Finances a annoncé, dans son allocution budgétaire, un taux de croissance conditionnel de M3 de 9 à 11 pour cent sur la période de douze mois se terminant au deuxième trimestre 1984. L'adoption d'une méthode d'évaluation basée sur l'évolution du deuxième trimestre au lieu de l'évolution de

Tableau 8. Composantes des variations de la masse monétaire

Millions de dollars<sup>1</sup>

|  | 1981-82         | 1982-83         | 1981-82         |                | 1982-83         |                 | 1983-84         |
|--|-----------------|-----------------|-----------------|----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
|  |                 |                 | I               | II             | I               | II              | I               |
| Déficit (+) ou excédent (-)<br>budgétaire  | 549             | 4 472           | 4 370           | -3 821         | 4 738           | -266            | 7 879           |
| Moins :  |                 |                 |                 |                |                 |                 |                 |
| Déficit des opérations<br>budgétaires à l'étranger                               | 1 468           | 1 992           | 733             | 735            | 826             | 116             | 1 215           |
| Déficit budgétaire intérieur   | -919            | 2 480           | 3 637           | -4 556         | 3 912           | -1 432          | 6 664           |
| Moins :  |                 |                 |                 |                |                 |                 |                 |
| Achats de fonds d'Etat<br>par le secteur non bancaire                            | -155            | 4 098           | 68              | -223           | 3 230           | 868             | 6 240           |
| Déficit intérieur restant à financer   | -764            | -1 618          | 3 569           | -4 333         | 682             | -2 300          | 424             |
| Opérations en devises<br>du secteur privé  | 2 454           | 3 841           | -927            | 3 382          | 2 345           | 1 496           | 3 898           |
| Contribution nette du budget<br>et du secteur étranger<br>à la masse monétaire   | 1 690           | 2 223           | 2 642           | -953           | 3 027           | -804            | 4 322           |
| Avances au secteur agricole  | 4               | -65             | -32             | 36             | -96             | 31              | 37              |
| Autres facteurs <sup>2</sup>   | -615            | -183            | -1 758          | 1 143          | -1 072          | 889             | -952            |
| Masse monétaire  | 1 079           | 1 975           | 852             | 229            | 1 859           | 116             | 3 407           |
| Moins :  |                 |                 |                 |                |                 |                 |                 |
| Avoirs monétaires du secteur<br>non bancaire                                     | 593             | 508             | 556             | 37             | 453             | 55              | 804             |
| Balance des dépôts de réserve<br>obligatoires                                    | 260             | 125             | 120             | 140            | 85              | 40              | 51              |
| Avoirs liquides et en fonds d'Etat<br>du secteur bancaire                        | 226             | 1 342           | 176             | 51             | 1 321           | 21              | 2 552           |
| Prêts et avances   | 4 600           | 5 416           | 2 651           | 1 949          | 2 341           | 3 075           | 3 105           |
| Autres facteurs <sup>3</sup>   | 847             | 454             | 788             | 58             | 199             | 255             | -1 139          |
| Dépôts bancaires du public   | 5 673           | 7 212           | 3 615           | 2 058          | 3 861           | 3 351           | 4 548           |
| Plus :   |                 |                 |                 |                |                 |                 |                 |
| Avoirs en billets et pièces<br>du secteur non bancaire                           | 593             | 508             | 556             | 37             | 453             | 55              | 804             |
| Variation de la masse monétaire M3<br>(Taux effectif de croissance) <sup>4</sup> | 6 266<br>(11.3) | 7 720<br>(12.5) | 4 171<br>(15.6) | 2 095<br>(7.2) | 4 314<br>(14.5) | 3 406<br>(10.6) | 5 352<br>(16.0) |
| (Taux de croissance projeté retenu<br>comme objectif) <sup>5</sup>               | (10-11)         | (9-11)          |                 |                |                 |                 |                 |
| Expansion du crédit intérieur <sup>6</sup>                                       | 3 812           | 3 879           | 5 098           | -1 287         | 1 969           | 1 910           | 1 454           |

1. Les données budgétaires et les composantes relatives à l'étranger sont en niveau.

2. Opérations de la Banque de Réserve sur effets commerciaux, autres prêts et avances, comptes divers et poste d'ajustement.

3. Autres avoirs et engagements du secteur bancaire et ajustement au titre des dépôts des administrations publiques et des dépôts interbancaires.

4. Pour les semestres, les taux de croissance sont annualisés.

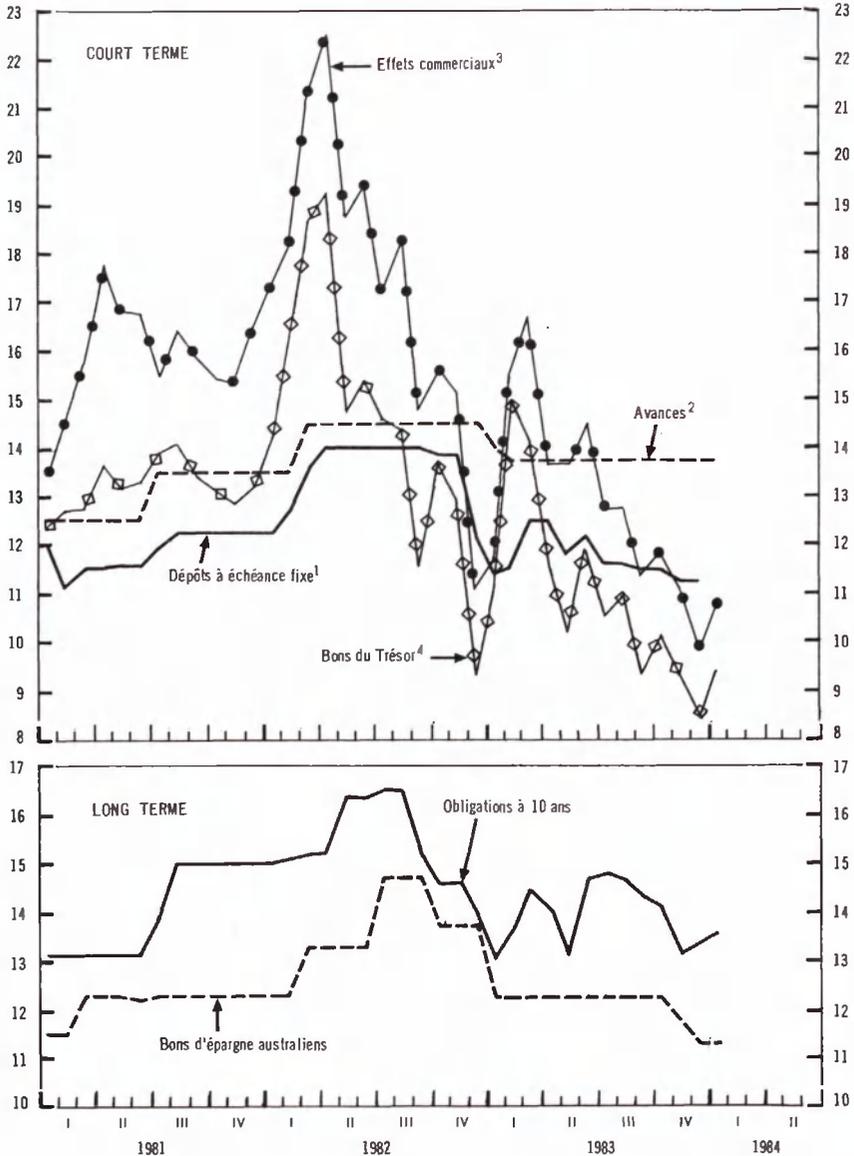
5. Taux de croissance projetés indiqués dans les documents budgétaires.

6. Variation de M3 moins opérations en devises du secteur privé.

Sources : Budget Paper No. 1, 1983-1984 et *Bulletins* de la Banque de Réserve d'Australie.

juin à juin visait principalement à éviter les effets d'éventuels événements aléatoires qui pourraient biaiser une comparaison de mois à mois. La croissance du PIB nominal étant estimée à environ 14 pour cent, la projection de M3 impliquait une accélération considérable de la vitesse de circulation de la monnaie après le ralentissement observé au cours de la seconde moitié de l'exercice 1982/83 (graphique 8, partie III). Le Ministre des Finances a par ailleurs indiqué que si l'objectif monétaire était fixé par référence à M3, la progression d'une série d'agrégats financiers, plus étroits et plus larges que M3, serait maintenue toute l'année.

**Graphique 14. Taux d'intérêt**  
Pourcentage



1. Dépôts à échéance fixe d'un montant inférieur à 50 000 dollars et d'une durée de 6 à 24 mois.
2. D'un montant inférieur à 100 000 dollars.
3. Effets à 90 jours.
4. Bons à 13 semaines.

Source : *Bulletins de la Banque de Réserve d'Australie.*

**Tableau 9. Masse monétaire**  
 Pourcentages de variation, données non désaisonnalisées<sup>1</sup>

|   | 1981-82 | 1982-83 | 1981-82 |       | 1982-83 |      | 1983-84 |
|---|---------|---------|---------|-------|---------|------|---------|
|   |         |         | I       | II    | I       | II   |         |
| Monnaie en circulation  | 11.9    | 9.1     | 23.6    | 1.3   | 16.9    | 1.8  | 28.2    |
| Dépôts à vue auprès des banques commerciales <sup>2</sup>         | -2.8    | 4.2     | 15.7    | -18.3 | 12.4    | -3.4 | 39.1    |
| M1  | 1.6     | 5.8     | 18.0    | -12.5 | 13.9    | -1.7 | 35.3    |
| Plus : Autres dépôts auprès des banques commerciales <sup>2</sup> | 26.8    | 9.9     | 22.9    | 30.8  | 15.5    | 4.6  | -5.8    |
| M2  | 13.9    | 8.0     | 20.4    | 7.7   | 14.8    | 1.7  | 11.7    |
| Plus : Dépôts auprès des caisses d'épargne                        | 7.7     | 19.2    | 9.1     | 6.4   | 14.1    | 24.5 | 21.9    |
| M3  | 11.3    | 12.5    | 15.6    | 7.2   | 14.5    | 10.6 | 16.0    |
| M3 corrigée des variations saisonnières                           | 10.9    | 12.4    | 8.9     | 12.9  | 9.0     | 15.8 | 11.4    |

1. De juin à juin et, pour le semestre, taux annuels de juillet à décembre et de janvier à juin.

2. Dépôts à échéance fixe et certificats de dépôt.

Source : *Bulletins* de la Banque de Réserve d'Australie.

L'objectif devait aussi être réexaminé en cours d'année, à la lumière de l'évolution de l'activité et d'autres variables ayant une influence sur la masse monétaire. En décembre, le Ministre des Finances a annoncé que la projection de croissance monétaire était portée à 10-12 pour cent sur la période de douze mois se terminant au deuxième trimestre de 1984. Ce relèvement se justifiait par le fait que la croissance réelle de l'économie était plus rapide qu'on ne l'avait prévu lors de l'établissement du budget et ne constituait donc pas un infléchissement de la politique monétaire. Bien que la croissance de M3 se soit accélérée au cours des six premiers mois de l'exercice financier (tableau 9), son taux d'expansion annuel était retombé à 11.9 pour cent en mars 1984. La progression des opérations d'emprunt et de crédit des institutions financières non bancaires a de nouveau fortement fléchi. L'accélération de l'expansion de M3 au second semestre de 1983 a résulté pour l'essentiel des entrées massives de capitaux à la fin de l'année. Compte tenu du flottement du dollar (voir ci-dessous), l'expansion de la masse monétaire sera déterminée par des facteurs intérieurs – en l'absence d'intervention de la Banque de Réserve. Avec la poursuite des placements de fonds d'État auprès du secteur non bancaire, la croissance de M3 se rapprochera probablement de la limite supérieure de la fourchette de projection sur les douze mois se terminant au deuxième trimestre.

La conduite de la politique monétaire s'est trouvée de plus en plus compliquée au cours de la période récente par l'intégration croissante des marchés financiers intérieurs et internationaux et par d'autres innovations et modifications apportées aux réglementations<sup>34</sup>. A plusieurs occasions au cours de l'exercice 1982/83, d'importantes entrées et sorties de capitaux, dues à l'évolution effective ou anticipée des taux d'intérêt relatifs, du taux de change et du coût de la couverture à terme, ont provoqué de fortes fluctuations des liquidités intérieures. Les taux d'intérêt à court terme ont donc été particulièrement instables. A la suite de l'élection de mars 1983 et dans le contexte de sorties continues de capitaux et d'incertitudes quant à l'évolution du taux de change, l'indice de la valeur du dollar pondéré par les échanges

a été dévalué de 10 pour cent. Des entrées massives de capitaux ayant repris immédiatement après cette décision, le dollar a regagné 3 pour cent dans la semaine suivant la dévaluation. Au cours des mois qui ont suivi, de nouveaux ajustements en hausse ont eu lieu, mais sur l'ensemble de 1982/83, l'indice pondéré par les échanges a fléchi de 11.9 pour cent et le taux de change par rapport au dollar des États-Unis a baissé de 14.5 pour cent. De ce fait, dans une conjoncture délicate, les autorités ont réussi à placer un volume considérable de titres publics et à améliorer la compétitivité sans renforcer les pressions sur les taux d'intérêt. A la fin d'octobre 1983, les mesures de contrôle appliquées sur les marchés des changes ont été supprimées, la banque de Réserve renonçant à fixer les déports et les reports sur le marché à terme et à obliger les banques à apurer leur position à terme. Face à l'instabilité du marché des changes et à la persistance de pressions spéculatives à la hausse sur la monnaie, les autorités ont laissé flotter le dollar à partir du 12 décembre 1983. Les banques commerciales ont été autorisées à traiter librement avec leurs clients à des taux négociés et les banques n'ont plus été contraintes d'apurer chaque jour leur position au comptant auprès de la Banque de Réserve. Parallèlement, la Banque de Réserve a cessé de publier quotidiennement l'indice de la valeur du dollar pondéré par les échanges. Elle a cependant conservé son pouvoir d'intervention sur le marché. A la suite de ces décisions, le dollar s'est apprécié mais s'échangeait en avril et en mai à peu près à son cours d'avant le flottement. Pendant cette période, la Banque de Réserve a annoncé son intention de vendre l'équivalent de quelque 300 millions de dollars australiens de sa position de couverture à terme, ainsi que le produit d'un emprunt étranger de 110 millions de dollars australiens contracté avant la phase de flottement de la monnaie. La Banque de Réserve a également réduit ses réserves de change pour financer le déficit des opérations budgétaires extérieures de l'État fédéral.

Le flottement de la monnaie et la suppression du contrôle des changes représentent un nouveau progrès important sur la voie de l'assouplissement de la réglementation du système financier. Des modifications sensibles ont été apportées au système financier ces dernières années, dont beaucoup avaient précédé la constitution de la Commission d'enquête sur le système financier australien qui a fait rapport en novembre 1981<sup>35</sup>. En mai 1983, le Ministre des Finances a annoncé un examen du système financier qui tiendrait compte des recommandations de la commission d'enquête, eu égard aux objectifs économiques et sociaux du gouvernement et à la nécessité d'améliorer l'efficacité du système financier. Le Groupe d'examen a fait connaître ses conclusions en février 1984; les principaux points en sont les suivants :

- i) Supprimer les contrôles sur les taux d'intérêt applicables aux prêts au logement, aux découverts de faible montant et aux autres types de crédit à la consommation offerts par les banques commerciales et les banques d'épargne.
- ii) Attribuer quatre ou six nouvelles licences bancaires par voie d'adjudication ouverte également aux intérêts locaux et aux intérêts étrangers, la participation de ces derniers étant limitée à 50 pour cent.
- iii) Suppression de la réglementation de l'échéance des dépôts d'au moins 50 000 dollars dans les banques commerciales; la durée minimale de ces dépôts doit être immédiatement ramenée à sept jours, et la réglementation sera totalement supprimée au bout de 12 mois.
- iv) Autoriser les banques d'épargne à permettre l'émission de chèques sur des comptes d'un montant inférieur à 50 000 dollars, ce chiffre devant être relevé au bout d'un an.
- v) Autoriser les banques d'épargne à accepter les dépôts à terme des entreprises commerciales, à concurrence de 50 000 dollars.

Le 10 avril, le Ministre des Finances a invité les institutions à demander l'autorisation d'opérer sur devises et a annoncé la suppression de la restriction imposée à la couverture des risques non commerciaux sur le marché à terme des banques commerciales. Il a également annoncé qu'à compter du 1<sup>er</sup> août 1984, tous les contrôles d'échéance sur les dépôts dans les banques commerciales seraient supprimés, que les banques d'épargne seraient autorisées à permettre l'émission de chèques sur tous les comptes, et que la limite imposée au montant des dépôts des entreprises commerciales auprès des banques d'épargne serait supprimée.

### *Perspectives à court terme*

L'un des objectifs de la politique économique a été de stimuler la demande afin d'éviter que la contraction de l'économie ne se prolonge. Cette incidence positive de la politique budgétaire se maintiendra probablement en 1984, surtout au premier semestre, du fait que le système Medicare entrera pleinement en application et que la consommation et l'investissement publics continueront d'augmenter rapidement. Le déficit du budget fédéral pourrait être de l'ordre de 8½ milliards de dollars en 1983/84, soit un accroissement d'environ 4 milliards de dollars. Le Gouvernement a déclaré qu'il avait l'intention de le réduire en 1984/85. En 1984, cependant, la reprise tirera sans doute sa force d'une progression de la consommation plutôt que du net ralentissement du déstockage observé à la fin de 1983 ou de l'augmentation antérieure du déficit fédéral. En 1985, la formation de capital fixe du secteur privé pourrait devenir le principal point d'appui de la croissance, à mesure que l'amélioration de la rentabilité et l'accroissement de la production exerceront une influence favorable sur le climat général des affaires. Ces facteurs, et le dynamisme du secteur agricole, laissent prévoir une croissance rapide en 1984, qui se poursuivra en 1985, mais à un rythme plus lent (tableau 10). Malgré une augmentation de la production de 6 pour cent en 1984, l'emploi ne devrait progresser que de 2 pour cent, l'accroissement de la production agricole n'ayant guère d'incidence directe sur l'emploi. Dans le secteur non agricole, l'amélioration de la productivité sera plus faible en 1984 et 1985 et pourrait être limitée par le recul antérieur des salaires réels. Malgré ce tassement, la croissance de l'emploi ne devrait être encore que légèrement supérieure à l'augmentation attendue de la population active, de sorte que la baisse du chômage au cours de la période considérée a peu de chances d'être aussi rapide qu'au second semestre de 1983.

La pause des salaires a entraîné une nette décélération de la progression des salaires nominaux en 1983, et du fait du décalage entre le ralentissement des salaires et celui du taux d'inflation, les bénéfices ont pu retrouver les niveaux observés avant les fortes hausses de salaires de 1981/1982. Les projections sont fondées sur l'hypothèse que la politique des revenus sera efficace en 1984 et 1985 pour autant que l'ajustement des salaires en fonction de l'évolution des prix se fera tous les six mois et que le glissement des salaires sera modéré. La réduction de l'IPC résultant de la mise en place du système Medicare au début de 1984 pourrait se répercuter sur les salaires au second semestre. Cependant, compte tenu du calendrier des deux premiers ajustements prévus dans le cadre du système d'indexation, le taux de croissance des gains approchera à nouveau les deux chiffres au milieu de 1984 et, malgré un tassement temporaire au second semestre de 1984, devrait se stabiliser aux environs de 8 pour cent vers la fin de l'exercice 1984/85. Le taux d'inflation (mesuré par l'indice implicite des prix à la consommation) semble devoir être de l'ordre de 6 pour cent en 1984, lorsque les effets de la décélération des salaires en 1983 et de l'appréciation du taux de change se répercuteront sur les prix; et la situation pourrait rester stationnaire en 1985. Malgré l'accélération de la croissance des gains salariaux, la rentabilité devrait, en 1984, rester au-dessus du niveau déjà beaucoup plus satisfaisant de 1983 et, en dépit d'une légère baisse prévue en 1985, s'établir à un niveau probablement plus élevé qu'au cours des trois années

Tableau 10. Perspectives à l'horizon 1985<sup>1</sup>

|   | Part<br>du PNB<br>1982<br>(en %) | A prix constants de 1979-1980 : taux annuels de variation désaisonnalisés |       |      |           |         |      |      |      |      |
|---|----------------------------------|---|-------|------|-----------|---------|------|------|------|------|
|   |                                  | Années civiles  |       |      | Exercices |         | 1984 |      | 1985 |      |
|   |                                  | 1983  | 1984  | 1985 | 1983-84   | 1984-85 | I    | II   | I    | II   |
| Consommation privée                         | 61.7                             | 1.0   | 4.1   | 3.9  | 2.5       | 4.3     | 5.0  | 4.1  | 4.0  | 3.6  |
| Consommation publique                       | 17.6                             | 6.9   | 4.6   | 2.2  | 6.2       | 3.0     | 6.1  | 2.0  | 2.0  | 3.0  |
| Formation brute de capital fixe             | 24.9                             | -12.5   | 2.2   | 5.8  | -6.5      | 6.2     | 4.9  | 6.8  | 6.2  | 4.2  |
| <i>dont :</i>                               |                                  |   |       |      |           |         |      |      |      |      |
| Investissement public <sup>2</sup>          | 8.1                              | -5.0  | 3.2   | 3.2  | -4.7      | 5.1     | 10.0 | 4.0  | 3.0  | 3.0  |
| Construction résidentielle privée           | 4.0                              | -18.8   | 17.9  | 7.3  | 6.2       | 15.0    | 15.8 | 15.8 | 13.0 | 4.1  |
| Construction privée                         | 3.4                              | -23.7   | -18.8 | 6.5  | -23.5     | 4.8     | -1.8 | 7.0  | 7.0  | 5.0  |
| Investissement productif privé <sup>2</sup> | 9.4                              | -12.3   | -1.4  | 5.6  | -7.1      | 3.8     | -1.8 | 5.5  | 6.0  | 5.0  |
| Demande intérieure finale                   | 104.2                            | -1.2  | 3.8   | 4.0  | 1.2       | 4.5     | 5.2  | 4.3  | 4.1  | 3.6  |
| Formation de stocks <sup>3</sup>            | -0.4                             | -0.5  | 2.0   | -0.4 | 3.0       | -0.8    | 1.6  | -1.6 | -1.1 | 1.9  |
| Demande intérieure finale                   | 103.8                            | -1.7  | 5.9   | 3.5  | 4.2       | 3.7     | 6.8  | 2.6  | 3.0  | 5.6  |
| Balance extérieure <sup>3</sup>             | -3.4                             | 1.7   | 0.3   | -0.1 | 0.3       | 0.8     | -0.2 | 1.4  | 0.4  | -2.4 |
| Exportations de biens et services           | 15.7                             | -2.6  | 14.8  | 6.3  | 6.8       | 13.9    | 15.0 | 16.1 | 8.7  | -6.8 |
| Importations de biens et services           | 19.1                             | -10.7   | 12.5  | 6.4  | 4.5       | 8.8     | 15.0 | 7.1  | 6.5  | 5.5  |
| PIB aux prix du marché <sup>4</sup>         | 100.0                            | 0.2   | 6.0   | 3.4  | 6.1       | 4.0     | 4.6  | 4.0  | 3.3  | 3.1  |
| <i>Pour mémoire :</i>                       |                                  |   |       |      |           |         |      |      |      |      |
| Prix à la consommation <sup>5</sup>         |                                  | 9.4   | 5.9   | 6.7  | 7.6       | 6.0     | 5.5  | 5.9  | 7.0  | 7.0  |
| Chômage                                     |                                  | 9.9   | 9.2   | 8.7  | 9.1       | 8.9     | 9.4  | 9.1  | 8.8  | 8.6  |
| Balance courante (milliards de \$ E.U.)     |                                  | -5.2  | -5.0  | -5.6 | ..        | ..      | ..   | ..   | ..   | ..   |
| En % du PIB                                 |                                  | -3.3  | -2.8  | -2.9 | ..        | ..      | ..   | ..   | ..   | ..   |

1. D'après des données désaisonnalisées. On notera que les variations peuvent ne pas être identiques à celles du tableau 3, où les chiffres ont été calculés à partir de données non désaisonnalisées.

2. Compte non tenu de la vente de la centrale d'Eraring.

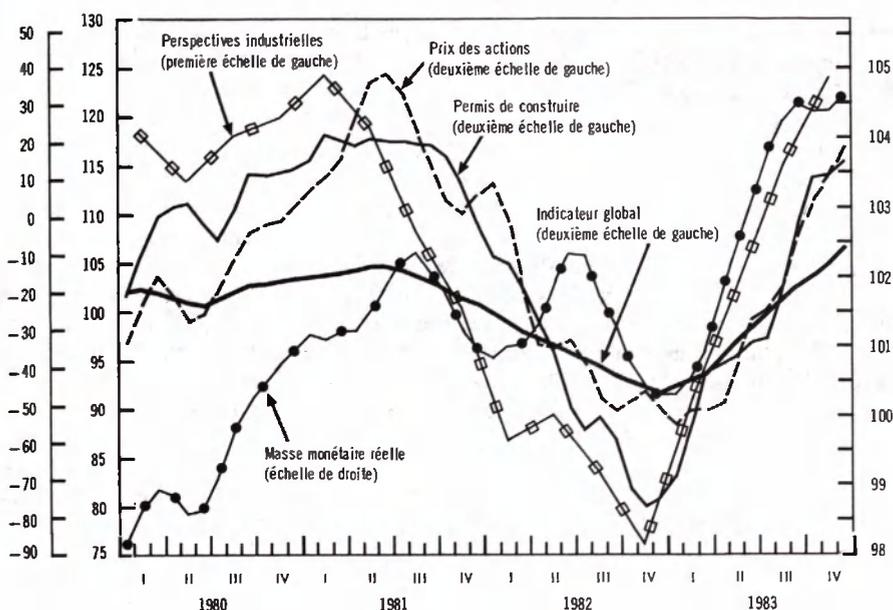
3. Contribution à la croissance du PIB.

4. Y compris un écart statistique n'apparaissant pas autrement.

5. Indice implicite des prix de la consommation privée.

Sources : Quarterly Estimates of National Income and Expenditure. Bureau australien de Statistiques; prévisions du Secrétariat.

Graphique 15. Indicateurs précurseurs



Source : OCDE.

ayant précédé la dernière récession. La réduction du besoin d'emprunt des entreprises se conjugant à une baisse des taux d'intérêt due au ralentissement de la croissance nominale de la demande, l'investissement du secteur des entreprises, qui s'est stabilisé au début de l'année, devrait amorcer un redressement au second semestre de 1984 et pourrait devenir la composante la plus dynamique de la demande en 1985. L'orientation de l'investissement sera nettement différente de ce qu'elle avait été au cours des cycles précédents, la formation de capital axée sur le marché intérieur étant en progrès tandis que l'investissement dans le secteur des ressources naturelles pourrait continuer de baisser. Les indicateurs précurseurs de l'investissement résidentiel (graphique 15) laissent prévoir que cette forme d'investissement progressera rapidement en 1984 pour se ralentir quelque peu en 1985 après avoir apporté une contribution d'un peu plus de 1/2 pour cent au PIB en 1984.

Le revenu disponible réel des ménages pourrait marquer une très nette progression en 1984, en raison non seulement de l'augmentation prévue de l'emploi et de la durée du travail, mais aussi d'une légère remontée des salaires réels par rapport au faible niveau auquel ils se situaient à la fin de la période de pause. Comme on ne prévoit qu'un léger fléchissement du chômage par rapport aux derniers mois de 1983, le nombre de bénéficiaires de transferts devrait continuer de s'accroître au cours de la période considérée. De plus, en 1984, les revenus agricoles augmenteront rapidement tandis que la croissance des autres formes de revenu de la propriété s'accélénera en raison de l'amélioration globale des bénéfices au cours des périodes précédentes. Étant donné la rapidité du redressement des revenus salariaux et l'ampleur de la

progression des revenus agricoles, il est improbable que cet accroissement du revenu disponible réel se reflète pleinement dans la consommation en 1984. En 1985, la croissance du revenu disponible réel devrait se ralentir de fait que les revenus agricoles cesseront vraisemblablement de s'accroître et que le taux moyen d'imposition augmentera si l'hypothèse technique de taux nominaux inchangés est vérifiée. Néanmoins, une baisse du taux d'épargne en 1985 pourrait permettre à la croissance de la consommation de se maintenir.

Le schéma d'évolution de la formation de stocks en 1984 et 1985 sera très variable d'un secteur à l'autre. Dans le secteur non agricole, la contribution de la variation des stocks à la croissance du PIB réel sera probablement positive, en moyenne, mais elle devrait diminuer vers la fin de l'année et dans les premiers mois de 1985, à mesure que se stabilisera le taux d'accumulation des stocks. Du fait de l'expansion rapide de la demande intérieure finale, la demande intérieure totale (indépendamment des variations des stocks agricoles) n'en subira probablement pas d'effet défavorable et devrait s'accélérer au premier semestre de 1984 avant de se ralentir progressivement pendant le reste de l'année et en 1985. La contribution des stocks agricoles pourrait cependant être nettement négative tout au long de 1984 et jusque dans les premiers mois de 1985, pendant que les importants stocks de blé accumulés seront progressivement écoulés et exportés. On prévoit que les exportations non agricoles seront soutenues en 1984 – du fait d'investissements de capacité antérieurs et de l'ouverture de nouveaux débouchés – malgré la médiocrité des perspectives pour les contrats existants et le niveau actuellement peu favorable de la compétitivité. Les importations semblent devoir s'accroître beaucoup plus rapidement que la demande en 1984, mais s'affaiblir en 1985. Après avoir eu une incidence expansionniste considérable sur le secteur non agricole à la fin de 1983, le commerce extérieur pourrait avoir un effet net sur ce secteur à peu près neutre en 1984 et 1985. Les exportations agricoles seront élevées en 1984, la majeure partie de la récolte de blé ayant déjà été vendue, mais le rythme des prélèvements qui seront opérés sur les stocks agricoles pour alimenter les exportations est difficile à déterminer avec certitude. Les termes de l'échange devraient rester stables en 1984 et 1985, après la légère amélioration enregistrée à la fin de 1983. On prévoit que le déficit extérieur courant se réduira sensiblement en 1984, s'établissant à moins de 5½ milliards de dollars, et atteindra un peu plus de 6 milliards de dollars en 1985.

## V. CONCLUSIONS

Le niveau des salaires réels et le taux d'inflation ont été responsables dans une large mesure de la médiocrité des résultats obtenus depuis 1974, et la nécessité de réduire encore le taux d'inflation ainsi que l'obtention de salaires réels à des niveaux appropriés demeurent des objectifs fondamentaux de la politique économique. Comme on l'a vu dans la deuxième partie de la présente étude, la faiblesse relative de l'investissement dans le secteur privé et la montée du chômage peuvent en partie être imputées aux effets des hausses excessives des salaires réels, notamment en 1974 et en 1982. Ces évolutions se sont périodiquement accompagnées d'une perte de compétitivité internationale. Après 1974, l'écart entre les salaires réels et la productivité s'est réduit lentement, et surtout en raison de gains de productivité. En 1983, par contre, l'avance des salaires réels a été considérablement réduite et la rentabilité des entreprises s'est nettement améliorée. Du fait de la stabilité des taux de salaires durant les trois premiers trimestres de 1983, la part des bénéfices dans la valeur ajoutée atteignait

15½ pour cent au second semestre, contre plus de 17 pour cent en moyenne au début des années 70. Jusqu'à la période récente, les salaires réels n'avaient pas été ajustés dans des proportions suffisantes pour permettre d'atténuer de façon sensible les obstacles qui s'opposaient à une réduction importante du chômage, grâce à une croissance soutenue favorable au développement de l'emploi dans le secteur privé. Les bénéficiaires se sont redressés par rapport à leur faible niveau de 1982 en raison de la pause salariale et des gains de productivité, et, en vertu du nouveau système de détermination des salaires, l'avance des salaires réels pourra sans doute encore être réduite.

Depuis le début des années 70, la politique macro-économique menée face à l'inflation est passée par plusieurs phases. Jusqu'au milieu de 1975, priorité a été donnée à la réduction du chômage, encore que l'aggravation des tensions inflationnistes soit devenue de plus en plus préoccupante et que la politique monétaire et budgétaire ait été resserrée à plusieurs reprises dans le but de juguler les anticipations inflationnistes. Depuis cette date et jusqu'au milieu de 1982, les autorités se sont surtout efforcées de lutter contre l'inflation, dans le but de rétablir les conditions nécessaires à une croissance stable, non inflationniste et s'alimentant d'elle-même. L'objectif était de faire baisser le taux d'inflation sur un certain nombre d'années, en réduisant la taille du secteur public et le déficit budgétaire et en parvenant à ralentir progressivement le rythme d'expansion des agrégats monétaires. Avec l'entrée en fonction du gouvernement actuel, en mars 1983, l'objectif de la politique économique a été élargi, de manière à traiter simultanément l'inflation et le chômage. La stratégie adoptée implique une politique budgétaire expansionniste, que le gouvernement juge conciliable avec ses objectifs qui sont de réduire l'inflation et de ne pas accentuer les tensions sur les taux d'intérêt et sur la balance des paiements. La politique macro-économique est renforcée par un accord sur les prix et sur les revenus. Un des objectifs importants de la nouvelle stratégie est de favoriser la concertation et la consultation au sujet de la nature des problèmes économiques de l'Australie et sur la nécessité d'une modération des salaires et des prix. Ce processus, qui s'est concrétisé lors du Sommet économique national d'avril 1983, doit se poursuivre dans le cadre de nouvelles institutions comme le Conseil consultatif de planification économique.

Il semble essentiel de dégager et de maintenir un consensus sur l'évolution que devraient suivre les salaires réels pour ne pas compromettre, à plus long terme, le succès de la politique menée actuellement. Dans plusieurs *études économiques* précédentes, on avait estimé que la persistance d'une forte inflation et la montée du chômage s'expliquaient dans une large mesure par le fait que les parties en présence dans le processus de détermination des salaires n'étaient pas suffisamment conscientes des relations qui existent entre l'inflation, les coûts salariaux réels et l'emploi. Si la politique de lutte contre l'inflation menée entre 1975 et 1982 n'a pas atteint ses objectifs, c'est essentiellement parce qu'il s'est révélé impossible de parvenir à un accord sur la nécessité d'une plus grande flexibilité des salaires réels. La politique actuelle vise désormais à réduire et à surmonter cet obstacle par la voie du consensus, mais plusieurs remarques s'imposent.

Premièrement, il est essentiel que tous les secteurs de la collectivité évitent strictement toutes augmentations de salaires et de traitements qui ne seraient pas conformes aux principes convenus de fixation des salaires énoncés par la Commission de conciliation et d'arbitrage, qui demeureront en vigueur jusqu'en octobre 1985. Dans le passé, le système centralisé de détermination des salaires avait été menacé lorsque la demande s'était raffermie et que l'on s'était attendu, avec un optimisme excessif, à une expansion durable, comme en 1974 et en 1981. Il est à espérer que le vif redressement actuel de l'activité en termes réels et le raffermissement de la demande de main-d'œuvre n'accentueront pas, une fois encore, les anticipations de salaires à caractère inflationniste et qu'elles n'amplifieront pas l'avance des salaires réels. Une augmentation des coûts salariaux plus rapide que celle qu'impliquent les

principes de détermination des salaires assombrirait sans doute les perspectives d'investissement, qui sont déjà relativement médiocres. Par ailleurs, le manque de flexibilité des salaires d'une entreprise ou d'un secteur à l'autre a constitué un problème en Australie. Une plus grande flexibilité des salaires relatifs faciliterait une meilleure affectation des ressources. Il semblerait donc souhaitable que lors des négociations qui doivent avoir lieu sur les modifications qui pourraient être apportées au système de détermination des salaires, on s'efforce de rendre celui-ci plus sensible à l'évolution du marché. Dans ce contexte, les réformes importantes qui se sont traduites, ces trois dernières années, par une plus grande autonomie des marchés de capitaux, de même que, plus récemment, le flottement de la monnaie, ont permis à l'économie de réagir davantage aux évolutions internationales et aux changements structurels. Il semblerait donc peut-être utile de s'orienter vers un système de détermination des salaires moins centralisé favorisant une structure moins uniforme et moins rigide des salaires. Cependant, dans les conditions actuelles et compte tenu de la nécessité impérieuse de contenir la croissance globale des coûts salariaux, l'approche centralisée, s'appuyant sur le consensus et sur l'engagement de chaque syndicat à ne pas présenter de revendications supplémentaires, offre sans doute les meilleures possibilités de réunir des conditions propices à une croissance durable et non inflationniste.

Deuxièmement, il est essentiel de maintenir la rentabilité des entreprises si l'on veut que les investissements créateurs d'emplois atteignent les niveaux envisagés par le gouvernement. Cet impératif a été reconnu lors du Sommet Économique National, mais il faut bien admettre que la progression des bénéfices dépendra non seulement de la modération des salaires et de l'évolution des coûts non salariaux, mais aussi du degré de souplesse qui sera laissée en matière de fixation des prix. A cet égard, il est encourageant de noter que l'Office de surveillance des prix aura une approche très sélective, limitant ses activités aux domaines où la concurrence est insuffisante, et qu'il tiendra pleinement compte de la situation du marché et des rapports entre la rentabilité, l'emploi et l'investissement. Il serait regrettable que le système de surveillance des prix mis en place dans le cadre de la stratégie de concertation ait pour effet d'accroître les rigidités de l'économie et d'atténuer le redressement nécessaire de l'investissement.

Troisièmement, le déficit du secteur public atteint actuellement des proportions préoccupantes. Après avoir accusé en 1982/83 une forte augmentation équivalente à 2.4 pour cent du PIB pour s'établir à 2.8 pour cent, le déficit budgétaire devrait atteindre 4.7 pour cent du PIB en 1983/84. L'augmentation rapide du déficit durant ces deux exercices est tout à fait comparable à celle qui s'était produite en 1974/75 et 1975/76, où les tensions inflationnistes avaient été très vives. Cependant, par suite de l'augmentation tendancielle du besoin d'emprunt des États, des autorités locales et des entreprises publiques au cours des neuf dernières années, le besoin de financement de l'ensemble du secteur public devrait se situer aux alentours de 8½ pour cent du PIB en 1983/84, soit plus de 5 points de plus qu'en 1981/82. Ce sont là des chiffres élevés et préoccupants qui représentent une forte impulsion budgétaire. Certes, on a peut-être estimé qu'il était justifié de mener une politique expansionniste face à la faiblesse de l'activité du secteur privé, mais il n'en reste pas moins que le financement des déficits posera de graves difficultés si l'on ne veut pas que l'expansion des agrégats monétaires accompagne l'inflation. De fait, les importants déficits budgétaires pèsent peut-être déjà de façon excessive sur la politique monétaire, dans la mesure où les taux d'intérêts réels à long terme, supérieurs à 6 pour cent, sont très élevés. Il importera donc, comme le reconnaît le gouvernement, de réduire les déficits à mesure que la demande privée se raffermira, de manière à éviter que la demande du secteur public sur les marchés financiers n'accroisse les pressions sur les taux d'intérêts et le taux de change. Le maintien du déficit budgétaire et du besoin de financement de l'ensemble du secteur public à leurs niveaux actuels comporterait de graves risques inflationnistes et pourrait avoir des conséquences défavorables sur l'investis-

sement et la croissance de l'emploi. De plus, la persistance d'importants déficits pendant plusieurs années entraînerait une nouvelle augmentation des paiements d'intérêts sur la dette publique, qui deviendrait un élément de dépense plus dynamique, de sorte qu'il serait encore plus difficile d'atteindre l'objectif ultime d'une réduction des déficits. La résorption des déficits obligera les autorités à prendre des décisions difficiles ; il semblerait donc souhaitable de faire appel à la participation de tous les niveaux d'administration et de veiller à ce que les mesures d'ajustement frappent surtout les dépenses publiques qui ont connu une croissance rapide durant les deux derniers exercices. L'un des enseignements importants que l'on peut tirer de l'expérience des années 70 – tant en Australie que dans la plupart des autres pays de l'OCDE – est qu'il est impossible de maintenir de façon durable une forte croissance des dépenses publiques et un besoin de financement important du secteur public. Dans ce contexte, il va de soi qu'il y aura lieu d'accorder une attention soutenue à la politique monétaire et à la croissance des agrégats monétaires. Les évolutions observées durant la dernière décennie illustrent les risques que comporte une croissance trop rapide de la masse monétaire du point de vue de l'inflation. Pour la période à venir, des objectifs monétaires conciliables avec une réduction de l'inflation permettraient de ne pas accorder un poids excessif aux engagements actuels concernant les prix et les salaires. En résumé, il est donc essentiel de veiller à ce que l'ajustement des salaires réels qui s'est opéré pendant la période de pause salariale ne soit pas compromis par des augmentations supérieures au taux d'inflation, et que la politique budgétaire rende possible une certaine réduction des taux d'intérêts réels, actuellement élevés ; il s'agit sans doute là de conditions nécessaires à un redressement durable de l'activité économique.

D'un autre point de vue, aussi, la modération des salaires et la baisse des taux d'intérêt sont des facteurs importants. En dépit des progrès récemment enregistrés sur le plan de l'inflation, les salaires et les prix continuent d'augmenter plus rapidement en Australie que chez ses partenaires, ce qui nuit à sa compétitivité extérieure. Une perte de compétitivité aurait de graves conséquences pour la balance des paiements, mais surtout, peut-être pour l'affectation des ressources à moyen terme en raison de l'opposition qu'elle suscite à un démantèlement des mesures protectionnistes, pourtant nécessaire. On a analysé, à l'occasion d'études précédentes, le degré de protection dont bénéficient les entreprises australiennes – notamment certaines industries manufacturières – de même que la manière dont le gouvernement envisage de réduire les obstacles aux échanges. Les difficultés que posent, du point de vue de l'ajustement structurel de l'Australie, les mesures protectionnistes et les obstacles auxquels se heurtent certaines exportations, ont aussi été examinées. Le degré de protection dont jouissaient de nombreux secteurs a diminué depuis quelques années, mais étant donné qu'il a augmenté dans le cas de certaines industries manufacturières, les obstacles aux échanges n'ont pas été globalement réduits dans ce dernier secteur. Même s'il est pour l'instant plus difficile de réduire ces obstacles en raison du niveau élevé du chômage, la période de croissance relativement rapide que connaît actuellement l'Australie pourrait être l'occasion d'avancer dans cette direction.

## NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Pour l'Australie, la croissance de la productivité est celle des secteurs non agricoles.
2. Moyenne des quinze pays pour lesquels des données comparables sont disponibles.
3. L'amplitude des cycles dépend de la mesure utilisée et des coefficients de pondération adoptés. Deux méthodes sont présentées : l'une repose sur les prix relatifs du PIB mesurés dans une monnaie commune et pondérés par l'importance du pays en question dans les exportations totales de produits alimentaires et de matières premières de la zone de l'OCDE ; l'autre est basée sur les prix relatifs à la consommation mesurés dans une monnaie commune tels qu'ils résultent des calculs du Trésor australien.
4. W.E. Norton et R. McDonald, «Implications for Australia of Cross Country Comparisons in Economic Performance», *Economic Record*, 1981, pp. 245-318.
5. Lors de l'examen du contentieux national des salaires de 1973, le gouvernement fédéral a déclaré : «... Les autorités fédérales estiment que la capacité et la souplesse de l'économie australienne permettent de relever sensiblement les salaires sans que cela provoque une poussée inflationniste excessive».
6. Les rémunérations et les conditions d'emploi d'environ 90 pour cent des salariés sont régies par le système d'arbitrage. Les sentences rendues à l'échelon fédéral couvrent approximativement 40 pour cent des salariés, celles des tribunaux des États 50 pour cent et 10 pour cent des salariés échappent à l'application du système. En plus des sentences générales rendues par la Commission et applicables à tous les travailleurs de l'Australie sur lesquels elle a compétence, des négociations ou des arbitrages directs entre employeurs et salariés peuvent aboutir à des accords s'appliquant à des professions ou à des branches d'activité particulières. Ces accords sont enregistrés et entérinés par les tribunaux et intégrés dans le système général, et ils s'imposent alors à toutes les entreprises ou à tous les secteurs visés. Les taux de rémunérations fixés par sentences sont souvent complétés par des versements «supplémentaires» qui ne relèvent pas du système d'arbitrage, encore que les principes actuels recommandant aussi l'indexation de ces versements supplémentaires.
7. En fait, dans un certain nombre de cas, l'indexation n'a pas été intégrale.
8. Un point de vue opposé est défendu par R.G. Gregory, «Work and Welfare in the Years Ahead» *Australian Economic Papers*, décembre 1982, et par Gregory et W.F. Foster «Why Unemployment Does so Little to Slow Wage Inflation» *Growth*, 33, CEDA, septembre 1983. Ces auteurs font valoir que l'existence d'une relation du type Phillips n'est apparemment pas vérifiée sur la période 1967-1975. Toutefois, pour juger cette opinion, il faut tenir compte du fait que pendant la majeure partie de cette période, les marchés du travail ont été extrêmement tendus, les taux de chômage n'accusant que de légères fluctuations autour de 2 pour cent et qu'il n'est donc pas surprenant que les pressions sur les salaires se soient renforcées.
9. On trouvera une analyse des résultats de différentes études dans P. Shelde Andersen, «Real Wages, Inflation and Unemployment: A Case Study of the Australian Economy», document ronéotypé, Université de Sydney, juillet 1980, voir aussi M.G. Kirby, «An Investigation of the Specification and Stability of the Australian Aggregate Wage Equation», *The Economic Record*, mars 1981.
10. Dans certaines études, on a estimé les courbes de Phillips normales ou augmentées de variables explicatives supplémentaires, sans tenir compte des sentences arbitrales. Le plus souvent, cependant, les salaires fixés par arbitrage (sentences nationales ou ensemble des sentences), ont été traités comme éléments exogènes dans l'explication des gains ; seul le glissement des salaires a été expliqué. Une variante de cette méthode a consisté à tenter de déterminer quelles sont les variables qui ont influé sur le comportement de la Commission. On a ensuite procédé en deux phases pour analyser les taux de salaires : après avoir d'abord déterminé la progression de salaires fixés par sentence, on a calculé le glissement des salaires.
11. On peut certes aboutir à des conclusions très différentes sur ce point, mais il existe des données économétriques limitées qui tendent à montrer que jusqu'en 1978, les taux de salaires nominaux ont marqué une décélération

- plus forte que cela n'aurait été le cas en l'absence d'intervention de la Commission, mais que les salaires ont été maintenus à des niveaux plus élevés au cours des deux années suivantes. Voir A. J. Phipps, «The Impact of Wage Indexation in Australia: (1975-2)-(1980-2)» *Australian Economic Papers*, décembre 1981.
12. Ian L. Harper, «The Relationship between Unemployment and Unfilled Vacancies in Australia : 1952-1978, *The Economic Record*, septembre 1980. J.W. Neville, «Domestic and Overseas Influences on Inflation in Australia», *Australian Economic Papers*, juin 1977, and B.B. Ras, «An Analysis of the Short and Long Run Trade-offs between Unemployment and Inflation and Estimates of the Equilibrium Steady State Unemployment Rate in Australia», *Australian Economic Papers*, décembre 1977. Mais voir aussi M.G. Kirby, «An Investigation of the Specification and Stability of the Australian Aggregate Wage Equation», *The Economic Record*, mars 1981, qui attribue ce problème au fait que les estimations reposent sur les variations du quatrième trimestre au quatrième trimestre (passant par dessus les variations trimestrielles).
  13. Voir David Kalish «The Output Loss from Unemployment : Okun's Law Revisited», Document de travail n° 10, Bureau of Labour Market Research, Canberra, août 1982.
  14. Enquêtes sur un échantillon de 2 000 ménages, réalisée par l'Institut de recherche économique et sociale appliquée de l'Université de Melbourne. Citées par R.G. Gregory dans «The Slide Into Mass Unemployment : Labour Market Theories, Facts and Policies», Académie des sciences sociales d'Australie, Conférence annuelle, 1982.
  15. Examen national des salaires de mai 1976.
  16. C'est l'opinion avancée par W.M. Corden, «The Wages Push and Macroeconomic Policy : The Dilemmas Ahead», *The Economic Record*, juin 1982.
  17. Voir A. Fels, «The Prices Justification Tribunal», *Australian Economic Review*, quatrième trimestre 1974, qui estime qu'au cours de sa première année de fonctionnement, le Tribunal a freiné de 1 à 2 pour cent la hausse de l'indice des prix à la consommation, ce qui correspond à une compression de 10 à 15 pour cent des marges bénéficiaires. Cependant, D.R. Chapman et W.W. Junor, «Profits, Variability of Profits and the Prices Justification Tribunal», *Economic Record*, juin 1981, concluent que, sur la base d'un échantillon d'entreprises qui auraient été influencées par le TJTP, les prix n'ont été réduits que de 0.5 pour cent par rapport à ce qu'ils auraient été sans l'intervention du Tribunal.
  18. Voir A.R. Pagan et P. K. Trevedi, «The Effects of Inflation : A review with Special Reference to Australia», dans Pagan et Trevedi (ed.) *The Effect of Inflation, Conference Papers*, Center for Economic Policy Research, A.N.U. Canberra, 1982.
  19. Si l'on compare ce résultat avec celui qu'on obtiendrait en corrigeant les salaires réels par l'indice implicite des prix de la consommation privée et les salaires réels indiqués ici, la différence est imputable pour moitié à peu près aux écarts du processus de correction (la hausse des prix à l'exportation se répercutant sur les prix à la production) et pour le reste à la réduction de la durée du travail.
  20. On trouvera une comparaison de ces cycles dans l'*Étude économique* de 1978, pages 29 à 34. Le cycle de 1951/1952 n'a pas été présenté, par souci de simplification. L'évolution observée au cours de cette période confirmant et renforçant les conclusions tirées, le fait de ne pas en tenir compte n'enlève rien à l'argument. Les cycles ont été identifiés par la méthode PAT.
  21. Les ménages pourraient, à court terme, accroître leur consommation de biens durables afin de prendre de vitesse la hausse des prix attendue. Cependant, ce qui s'est passé au cours des années 1970 montre que les facteurs négatifs – liés, peut-être, à une incertitude accrue ou à l'érosion du patrimoine – dominant et que les taux d'épargne ont eu tendance à augmenter. Voir, par exemple J.W. Freebairn, «Determinants of Consumer Expenditure», dans Reserve Bank of Australia, *Conference on Applied Economic Research*, 1979.
  22. Voir Département du Trésor. *Le Modèle NIF, op. cit.*
  23. Voir Trevor Stegman, «The Estimation of an Accelerator-Type Investment Function with a Profitability Constraint, by the Technique of Switching Regressions», *Australian Economic Papers*, décembre 1982.
  24. Présentant le budget de 1974/75, le Ministre des Finances avait déclaré : «Les mesures habituellement prises pour lutter contre l'inflation se traduisent presque toujours par l'apparition d'un chômage massif... Le gouvernement n'est pas prêt à créer délibérément un chômage de 4 ou 5 pour cent, ou même plus».
  25. Pour un examen plus détaillé de la politique économique et de ses résultats, se reporter à l'*Étude économique de 1978 sur l'Australie*, pages 34 à 52.
  26. Sauf indication contraire, les chiffres des comptes nationaux sont exprimés à prix constants (en termes réels) et les taux de croissance des périodes semestrielles sont calculés à partir de données désaisonnalisées et exprimés en taux annuels.
  27. Pour des précisions à ce sujet, voir plus loin la section consacrée à la politique budgétaire.

28. La mesure la plus importante est la déduction fiscale accordée par l'État fédéral pour la formation à plein temps des apprentis. Cette mesure accorde aux employeurs un allègement fiscal équivalent aux coûts qu'ils ont à supporter lorsqu'ils autorisent des apprentis à s'absenter pour suivre des cours d'enseignement professionnel ou participer à des stages de formation à temps complet en dehors de l'entreprise.
29. On trouvera des précisions sur les projets d'investissement dans *Australian Economic Review*, décembre 1983, page 18, et dans les *Études économiques* précédentes consacrées à l'Australie.
30. Le niveau de la compétitivité dépend de l'indice utilisé : si l'on se réfère à l'évolution des prix relatifs à la consommation, la dégradation a commencé plus tôt.
31. Pour plus de détails sur le Budget 1982/83, voir l'*Étude économique de l'Australie* de janvier 1983, pages 32-33 et 71.
32. Ce dispositif remplace le programme d'aide au logement et les premières mesures d'abattement fiscal en faveur des propriétaires.
33. On trouvera de plus amples détails à ce sujet dans la chronologie économique (annexe II).
34. On trouvera des détails sur l'évolution du système financier dans *Australian Financial System*, rapport du Groupe d'examen, 1984, pages 12 à 46.
35. Appelée Commission Campbell. Les principales conclusions de la Commission sont résumées dans l'*Étude économique* de janvier 1983, pages 59 à 62.

## *Annexe I*

### PRINCIPES CONCERNANT LA DÉTERMINATION DES SALAIRES : 1983-1985

Lorsqu'elle examine si, pour une raison quelconque, les salaires et traitements doivent être relevés ou les conditions de travail modifiées, par arbitrage ou par décision sanctionnant un accord directement conclu, la Commission doit prendre garde à d'éventuels accords qui tendraient à déformer les présents Principes.

Les Principes ont été formulés compte tenu de ce que la très grande majorité des augmentations de salaires et de traitements résulteront d'ajustements nationaux. Ces ajustements peuvent être fondés sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation ou sur celle de la productivité nationale. Les ajustements opérés autrement qu'à l'issue de négociations nationales – qu'il s'agisse des salaires, des indemnités ou des conditions de travail, que ces ajustements interviennent dans le secteur public ou dans le secteur privé, qu'ils concernent les salaires fixés par sentences ou les autres rémunérations – ne doivent entraîner qu'une très faible augmentation de coûts totaux de main-d'œuvre.

La Commission veillera à ce qu'aucun Principe autre que les Principes 1 et 2 ne soit appliqué de manière à entraîner une amélioration générale des salaires ou des conditions de travail.

#### 1. *Ajustements nationaux de salaires*<sup>1</sup>

- a) Sous réserve du Principe 3, la Commission ajustera tous les six mois les traitements et salaires prescrits par les sentences fédérales en fonction de l'évolution au cours des deux trimestres précédents de l'indice des prix à la consommation dans les capitales des huit États, à moins que les arguments présentés contre l'ajustement n'en démontrent l'inopportunité.
- b) A cette fin, la Commission siégera en février et en août, après la publication de l'indice des prix à la consommation pour les trimestres se terminant respectivement en décembre et en juin.
- c) L'indexation prendra la forme d'un ajustement uniforme en pourcentage, sauf si des circonstances exceptionnelles amènent la Commission à en décider autrement. Il doit être bien entendu que la compression des écarts de salaires qui peut avoir résulté des sentences prononcées ces dernières années ne justifie pas d'augmentation compensatrice spéciale.
- d) Il serait bon qu'après avoir entendu les parties concernées par une sentence et avoir été convaincue du bien-fondé de la demande formulée, la Commission recommande l'indexation des rémunérations non couvertes par la sentence lorsque les rémunérations fixées par sentence sont indexées.

#### 2. *Productivité nationale*<sup>2</sup>

Lorsque la demande lui en sera présentée, et en aucun cas avant 1985, la Commission examinera s'il convient de relever les salaires et les traitements ou de modifier les conditions d'emploi pour des raisons tenant à la productivité.

#### 3. *Autres revendications*<sup>3</sup>

Toute demande d'amélioration des rémunérations et des conditions d'emploi autre que celles visées par les Principes 1 et 2 ci-dessus sera examinée conformément aux Principes 4 à 11 ci-dessous. Aucune demande d'ajustement national de salaires fixés par sentence ne sera approuvée par la Commission à moins que tous les syndicats concernés par la sentence prennent l'engagement de s'abstenir, pendant toute la durée d'application des présents Principes, de présenter des revendications supplémentaires, concernant ou non les salaires fixés par sentence, qui ne seraient pas conformes à ces Principes.

#### 4. *Modifications de la qualité du travail*<sup>3</sup>

- a) On entend par là les modifications de la nature du travail, des compétences et des responsabilités requises, ou des conditions dans lesquelles le travail est effectué. Les modifications de la nature du travail ne conduisent pas nécessairement en soi à une modification des taux de salaire. Celle-ci sera seulement autorisée si la modification de la nature du travail représente une adjonction nette aux conditions requises pour effectuer ledit travail d'une ampleur suffisante pour justifier la création d'une nouvelle catégorie. C'est seulement dans ce cas que les taux peuvent être modifiés en fonction d'un changement de la qualité du

travail, et les taux modifiés ne peuvent s'appliquer qu'aux salariés dont le travail a évolué au sens prévu par ce Principe.

Toutefois, plutôt que de créer une nouvelle catégorie, il peut être plus commode, dans un cas particulier, de fixer un nouveau taux pour une catégorie existante ou de prévoir une indemnité payable en sus du taux existant fixé pour la catégorie considérée. La condition préalable énoncée plus haut doit être appliquée dans les cas de ce genre.

- b) Lorsqu'un nouveau travail justifiant le paiement d'un taux de salaire plus élevé n'est accompli qu'occasionnellement par des personnes appartenant à une catégorie déterminée ou lorsqu'il n'est accompli que par certaines des personnes appartenant à la catégorie en question, ce nouveau travail sera rémunéré par une indemnité spéciale qui ne sera versée que lorsque le travail en question est accompli par un salarié déterminé, et non par un relèvement du taux applicable à l'ensemble de la catégorie.
- c) Le moment à partir duquel les modifications de la qualité du travail doivent être mesurées est celui du dernier ajustement apporté à ce titre dans le cadre de la sentence visée, sous réserve qu'il soit postérieur au 1<sup>er</sup> janvier 1978. On prendra soin de veiller à ce que les modifications qui ont été prises en compte lors d'éventuels ajustements antérieurs au titre de la qualité du travail ne soient pas pris en considération lors d'éventuelles évaluations effectuées dans le cadre de ce Principe.
- d) Lorsqu'il a été démontré qu'une modification importante nette de la qualité du travail est intervenue au sens prévu par ce Principe, une évaluation devra être faite pour mesurer l'ampleur de cette modification en termes monétaires. Cette évaluation devra normalement être fondée sur les exigences antérieurement exigées pour le travail en question, le salaire antérieurement fixé, et la nature et l'ampleur de la modification intervenue. Le cas échéant cependant, des comparaisons pourront également être faites avec d'autres salaires et d'autres conditions de travail concernant des salariés couverts par la même sentence, ou avec des augmentations de salaire accordées au titre de la qualité du travail à des travailleurs de la même catégorie mais couverts par d'autres sentences, sous réserve que les modifications intervenues soient les mêmes.
- e) L'expression « les conditions dans lesquelles le travail est effectué » se réfère à l'environnement dans lequel le travail est accompli.
- f) La Commission devra prendre garde à l'établissement de catégories qui ne seraient pas en accord avec la réalité et à la surclassification des emplois.
- g) Lorsque, du fait de changements technologiques ou autres, la modification de la qualité du travail affecte la majorité ou la totalité de la population active, la question doit être examinée au titre du Principe 2, concernant des ajustements nationaux au titre de la productivité.

#### 5. *Durée normale du travail*<sup>4</sup>

- a) Dans le cas d'accords ou de demandes non contestées visant à ramener la durée du travail à 38 heures par semaine, l'effet de cette réduction sur les coûts devra être réduit au minimum. En conséquence, la Commission devra s'assurer que, dans la mesure du possible, la compensation requise au niveau des coûts est obtenue par des modifications dans l'organisation matérielle du travail.  
Les demandes contestées seront rejetées.
- b) Les demandes visant à ramener en dessous de 38 heures la durée hebdomadaire du travail ne seront pas acceptées, même lorsqu'une compensation intégrale est prévue au niveau des coûts.
- c) La Commission n'approuvera pas ou n'accordera pas, par sentence, d'amélioration des rémunérations ou des autres conditions de travail sur la base de négociations concernant la productivité. Ces améliorations ne seront autorisées que sur la base des Principes pertinents.

#### 6. *Anomalies et inégalités*<sup>1</sup>

- a) *Anomalies*
  - i) Pour la suppression des anomalies, la Commission doit essentiellement avoir la certitude que toute revendication présentée au titre de ce Principe ne se traduira pas par une amélioration générale des rémunérations et des conditions de travail, et que les circonstances justifiant l'amélioration sont d'un caractère particulier et isolé.
  - ii) Il ne sera pas donné suite aux décisions incompatibles avec les Principes de la Commission applicables au moment considéré.
  - iii) Il ne sera pas fait appel aux notions de justice en matière de salaire comparatif et de maintien des écarts de salaire pour déterminer s'il y a ou non anomalie, ces situations n'ayant rien de rare ou de spécial, et le recours à ces concepts risquant d'aller à l'encontre du concept premier sur lequel est fondé le présent Principe.
  - iv) Les seules exceptions à l'alinéa iii) sont les revendications de rattrapage pour les salaires de base dans l'industrie métallurgique et l'ajustement des taux de salaires fixés par sentence destiné à établir une base équitable, qui peuvent être assimilés à la correction d'anomalies. Toutes les revendications à ce titre doivent être présentées avant le 31 décembre 1983.

**b) Inégalités**

i) Suppression des inégalités existantes lorsque des salariés accomplissant un travail identique sont rémunérés à des taux différents sans raison valable. Ces inégalités seront examinées par la Conférence pour le règlement des anomalies et seulement par elle, et devront être étudiées à la lumière des critères suivants :

1. Le travail en question est analogue à la ou aux tâches prises comme référence du point de vue de la nature du travail, du niveau de compétences et de responsabilités qu'il implique et des conditions dans lesquelles il est effectué.
2. Les types de travail comparés sont réellement identiques à tous égards, et il n'y a aucune raison valable pour qu'ils soient rémunérés à des taux différents.
3. Outre la similitude des tâches, il existe un autre élément significatif qui fait que la situation est inéquitable. Une relation historique ou géographique entre deux types de travail analogues ne constitue pas nécessairement en soi un tel élément.
4. Le taux de rémunération fixé pour le ou les types de tâche pris comme référence est raisonnable et justifié et n'est en aucune façon faussé par des augmentations obtenues pour des raisons incompatibles avec les Principes de la Commission applicables au moment considéré.
5. Les taux de rémunération fixés par les sentences relatives au salaire minimum ne doivent pas être comparés avec les taux prévus par les sentences relatives au salaire effectif.

ii) Les remèdes apportés aux inégalités doivent respecter les principales conditions suivantes :

1. L'augmentation de salaire demandée doit être effectivement justifiée.
2. Il ne doit exister aucun risque de généralisation.
3. Le coût économique des mesures doit être négligeable.
4. L'augmentation doit être consentie une fois pour toutes.

**c) Procédure**

i) Toute anomalie ou inégalité que l'on souhaite voir corriger sera soumise à la Conférence pour le règlement des anomalies par les principaux conseils syndicaux, à savoir l'ACTU et le CPA, ou par tout syndicat non affilié à ces organismes.

ii) La question est d'abord discutée avec les employeurs et les autres parties intéressées à la Conférence.

iii) Le traitement de l'anomalie ou de l'inégalité exposée est effectué selon les grands principes suivants :

1. En cas d'accord unanime sur l'existence d'une anomalie ou d'une inégalité et sur le remède à y apporter, et si le Président est d'avis qu'il y a vraiment anomalie ou inéquité, il prendra la décision adéquate pour la supprimer.
2. En cas de désaccord total, deux situations peuvent se présenter. Soit le Président estimera qu'il n'y a ni anomalie ni inégalité au sens retenu par la Conférence, ce qui signifiera que le problème est réglé en ce qui concerne la Conférence; soit le Président estimera que le cas mérite considération et celui-ci sera alors soumis à la Commission siégeant en séance plénière.
3. Une procédure différente pourra être adoptée d'un commun accord et avec l'approbation du Président.
4. Dans le cas de questions touchant la fonction publique australienne, la procédure pourra être légèrement différente afin de satisfaire aux dispositions de la Loi sur l'arbitrage dans la fonction publique.

**7. Sentences concernant les taux de rémunération<sup>1</sup>**

a) Sauf dans le cas d'une première sentence, la Commission s'abstiendra de fixer de nouveaux taux de rémunération par sentence. En prononçant une première sentence, elle se conformera aux dispositions prévues au Principe 10 ci-dessous.

b) La Commission peut convertir en sentence relative au salaire minimum une sentence relative au salaire effectif lorsque celle-ci ne correspond plus à cette définition. Cette conversion impliquera une réévaluation des catégories couvertes par la sentence en question par rapport aux catégories analogues couvertes par d'autres sentences relatives au salaire minimum, paiements supplémentaires non compris.

c) Les demandes d'ajustement de sentences existantes relatives aux salaires effectifs pour raison d'équité seront traitées comme des anomalies par la Conférence pour le règlement des anomalies conformément au Principe 6. Toutes les demandes de ce type devront être présentées avant le 31 décembre 1983.

**8. Paiements supplémentaires<sup>1</sup>**

a) La Commission repoussera les demandes de nouveaux paiements supplémentaires.

b) Les paiements supplémentaires existants ne seront pas relevés sauf dans le cas d'ajustements nationaux des salaires.

## 9. Indemnités

Les indemnités et primes d'ancienneté peuvent être ajustées ou créées seulement en conformité avec ce Principe.

### a) Indemnités existantes

- i) Les indemnités existantes qui constituent le remboursement de dépenses encourues peuvent être ajustées de temps à autre en cas de besoin pour tenir compte de modifications correspondantes du niveau de ces dépenses.
- ii) Les indemnités existantes qui se rapportent à la nature du travail ou à des conditions qui ne sont pas modifiées peuvent être ajustées de temps à autre pour tenir compte de l'évolution des salaires telle qu'elle résulte des sentences nationales.
- iii) Les demandes d'augmentation d'indemnités existantes présentées en raison de modifications de la nature ou des conditions de travail seront appréciées en fonction des dispositions pertinentes du Principe 4.

### b) Nouvelles indemnités

- i) Il ne sera pas créé de nouvelles indemnités pour compenser les incapacités au travail ou des aspects du travail qui sont couverts par le taux de salaire de la catégorie concernée.
- ii) De nouvelles indemnités destinées à assurer le remboursement de dépenses encourues pourront être accordées le cas échéant, compte tenu de ces dépenses.
- iii) Les nouvelles indemnités destinées à compenser les modifications de la nature ou des conditions du travail seront déterminées conformément aux dispositions pertinentes du Principe 4.
- iv) Les nouvelles indemnités destinées à compenser un travail nouveau ou des conditions de travail nouvelles seront déterminées conformément aux dispositions pertinentes du Principe 10 (b).
- v) Aucune autre indemnité nouvelle ne sera accordée.

### c) Primes d'ancienneté

- i) Les primes d'ancienneté existantes peuvent être ajustées selon la procédure définie à la section a) ii) du présent Principe.
- ii) De nouvelles primes d'ancienneté ne peuvent être accordées que pour compenser des modifications de la nature ou des conditions du travail et elles seront déterminées en conformité avec les dispositions pertinentes du Principe 4.

## 10. Premières sentences et extension de sentences existantes<sup>2</sup>

- a) En prononçant une première sentence, les principes établis de longue date seront appliqués, en ce sens que le principal facteur à prendre en considération sera les taux et les conditions existants (General Clerks Northern Territory Award).
- b) En ce qui concerne l'extension d'une sentence existante à un nouveau travail ou à un travail pour lequel il n'existait pas de sentence au préalable, les taux applicables seront déterminés par référence à la valeur du travail déjà couvert par la sentence.
- c) Dans le cas de sentences régissant l'emploi de travailleurs précédemment couverts par une sentence ou une décision prise au niveau d'un État, les taux et les conditions existantes seront a priori les taux et les conditions à retenir dans la sentence.

## 11. Conditions de travail<sup>1</sup>

Les demandes de modification des conditions du travail autres que celles prévues ailleurs dans les Principes doivent être envisagées en fonction de leurs implications du point de vue des coûts tant directs qu'indirects. Lorsque ces augmentations de coût ne sont pas négligeables, les employeurs concernés devraient demander que la question soit soumise à la Commission en séance plénière.

## NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Principes entrant immédiatement en vigueur.
2. N'entrera en vigueur qu'en 1985.
3. Entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> février 1984.

*Annexe II*

**CHRONOLOGIE ÉCONOMIQUE**

**1982**

*1<sup>er</sup> novembre*

Entrée en vigueur, en vue de l'adoption d'un système de retenue à la source, des réductions de certains composants de l'impôt sur le revenu des personnes physiques prévues dans le budget de 1982/83.

*6 novembre*

Acceptation de la demande faite par l'Australie d'opérer un tirage de 36.9 millions de dollars sur le mécanisme de financement des stocks régulateurs du Fonds Monétaire International.

*9 novembre*

Le Gouvernement décide de différer son intervention auprès de la Banque de Réserve lui demandant de débloquer 1 pour cent des Dépôts de réserve obligatoires des grandes banques commerciales pour l'octroi de crédits au logement.

*17 novembre*

Le prix minimum garanti du blé est abaissé de 23 cents pour la campagne 1982/83.

La Commission de conciliation et d'arbitrage, siégeant en séance plénière, ratifie un accord conclu entre les entreprises de manutention maritime et les syndicats de dockers prévoyant une hausse de salaires de 3.75 pour cent.

*24 novembre*

Le Gouvernement décide de déposer un projet de loi visant à modifier les Lois sur les douanes et le Tarif douanier (anti-dumping) afin d'accroître l'efficacité des mesures anti-dumping et des droits compensateurs.

*25 novembre*

La Commission de conciliation et d'arbitrage, siégeant en séance plénière, ratifie des hausses de salaires de 7 pour cent en moyenne pour l'industrie pétrolière.

*7 décembre*

Annonce d'un ensemble de mesures d'aide à l'industrie, avec notamment, le rétablissement, dans les marchés publics, d'une préférence générale pour les produits australiens, et la simplification des procédures concernant les demandes d'aide temporaire.

*7 décembre*

La Conférence des Premiers Ministres aboutit à un accord général des huit États qui s'engagent à imposer une pause des salaires dans leur secteur public respectif et à faire observer une pause similaire dans le secteur privé. Les 300 millions de dollars qui seront économisés sur le budget fédéral grâce à la pause salariale serviront à financer des activités en faveur de l'emploi.

*13 décembre*

Entrée en vigueur des mesures gouvernementales concernant les moins-values de l'impôt sur les sociétés liées aux programmes « Bottom of the Harbour ».

*23 décembre*

La Commission australienne de conciliation et d'arbitrage approuve un gel des salaires et des conditions fixées par les sentences fédérales pour une période de six mois. Entrée en vigueur, le même jour, de la législation fédérale imposant une pause des salaires de douze mois dans la fonction publique fédérale.

*1<sup>er</sup> janvier*

Certains produits, jusque-là exonérés, sont soumis à la taxe sur les ventes à un taux de 7½ pour cent.

*13 janvier*

Le Gouvernement décide, en principe, d'autoriser l'entrée de banques à participations étrangères dans le système bancaire australien.

*14 janvier*

Le Premier Ministre annonce que la ligne de chemin de fer Alice Springs-Darwin, d'un coût de 545 millions de dollars, sera achevée en 1988.

*25 janvier*

Le Premier Ministre annonce que le Gouvernement aidera et financera plusieurs programmes de mise en valeur et de conservation des ressources en eau, pour un coût de 640 millions de dollars sur cinq ans.

*20 février*

Le Gouvernement décide de proroger jusqu'à la fin de 1983 les dispositions administratives et les contingents applicables aux produits plats, tuyaux et tubes en acier qui devaient être supprimés le 26 août.

*21 février*

Ratification, par une conférence spéciale des syndicats, d'un protocole d'accord entre le Parti travailliste australien et la Confédération des syndicats australiens, au sujet de la politique économique. Les signataires de l'Accord se déclarent notamment en faveur d'un système centralisé de détermination des salaires et de la création d'un organe de surveillance des prix. Il est aussi convenu que le maintien des salaires réels doit constituer un objectif fondamental, qui ne peut toutefois être réalisé que progressivement en période de crise économique.

*25 février*

L'État fédéral décide d'accorder une bonification d'intérêts au titre de la sécheresse avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 1982.

*5 mars*

Élection d'un gouvernement travailliste lors des élections fédérales.

*8 mars*

Le dollar australien est dévalué de 10 pour cent, ce qui ramène l'indice pondéré par les échanges de 81.5 à 73.3.

*15 mars*

Annnonce de la prorogation du programme d'aide au secteur des textiles, de l'habillement et de la chaussure, établi pour une durée de sept ans.

*28 mars*

Signature, à Canberra, d'un Accord sur le renforcement des relations économiques et commerciales entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

*1<sup>er</sup> avril*

Le « prix de parité » du pétrole brut australien est abaissé de 2 dollars par baril. Entrée en vigueur d'une nouvelle taxe fédérale sur les débits des comptes chèques bancaires.

*11-14 avril*

Organisation, à Canberra, d'une conférence économique nationale au sommet à laquelle participent des représentants du gouvernement, de l'industrie, des syndicats et d'autres organismes. Les participants parviennent à un accord sur les points suivants :

- nécessité de lutter simultanément contre le chômage et l'inflation;
- nécessité de mettre en œuvre une politique efficace des revenus et des prix :
- les parties doivent étudier en priorité la possibilité de rétablir un système centralisé de détermination des salaires sous les auspices de la Commission australienne de conciliation et d'arbitrage;

- examen de la forme et du mode de fonctionnement les plus adaptés d'un mécanisme de surveillance des prix;
- création d'un Conseil consultatif de planification économique;
- des mesures doivent être prises pour améliorer l'équité et l'efficacité du système fiscal australien.

*13 avril*

Le Ministre du commerce annonce que les contrôles auxquels les exportations d'étain de l'Australie sont soumises depuis la fin avril 1982 seront maintenus jusqu'au 30 juin 1983.

*28 avril*

Le Président de la Commission australienne de conciliation et d'arbitrage convoque une conférence pour envisager la mise en place d'un système centralisé de détermination des salaires.

*19 mai*

Outre les mesures mentionnées dans le corps de la présente Étude, le Ministre des finances annonce des modifications du système de calcul de l'impôt des producteurs primaires et des dispositions IED les concernant, l'imposition des sociétés mutuelles, la suppression de certains avantages fiscaux consentis à l'industrie, la suppression des abattements accordés aux personnes physiques au titre des primes d'assurance-maladie, des intérêts des emprunts contractés pour l'achat de logements et du revenu des dividendes, un relèvement du seuil des dépenses déductibles et une réduction du seuil d'imposition du revenu autre que salarial des mineurs.

*23 mai*

Réunion de la conférence convoquée par le président de la Commission australienne de conciliation et d'arbitrage. A l'issue de nouvelles réunions, le Président fait état d'un certain nombre de domaines sur lesquels les interlocuteurs sociaux sont parvenus à un consensus au sujet de détermination des salaires.

*29 mai*

Le Ministre des Finances annonce une révision du système financier australien tenant compte des recommandations du Comité Campbell et des objectifs économiques et sociaux du gouvernement, ainsi que de la nécessité d'améliorer l'efficacité de ce système. La décision prise par le précédent gouvernement d'autoriser l'accès de banques à participations étrangères ne sera pas mise en œuvre avant l'achèvement de ces travaux.

*14 juin*

Un régime d'amortissement accéléré pour les installations de plus de 5 ou 3 ans (à compter de juin 1982) reçoit l'assentiment royal.

*20 juin*

La Commission australienne de conciliation et d'arbitrage, siégeant en séance plénière, reporte de six mois l'examen d'un relèvement de 14 dollars du salaire hebdomadaire des travailleurs agricoles, en invoquant principalement l'incapacité des employeurs à financer cette augmentation.

*23 juin*

Annnonce des projets du Gouvernement concernant les futurs arrangements de commercialisation dans le secteur du tabac. L'un des principaux objectifs est de combler l'écart entre le prix intérieur et les cours internationaux du tabac en feuilles.

*28 juin*

La Commission australienne de conciliation et d'arbitrage, siégeant en séance plénière, décide que les principes en vertu desquels a été décrétée la « pause des salaires », en vigueur depuis le 23 décembre 1982, continueront de s'appliquer jusqu'à ce qu'une décision soit prise dans le cadre du prochain examen national des salaires.

La Commission australienne de conciliation et d'arbitrage siégeant en séance plénière, refuse de ratifier une nouvelle hausse des salaires de 2.8 pour cent dans l'industrie pétrolière.

*29 juin*

La Commission australienne de conciliation et d'arbitrage, siégeant en séance plénière, ouvre l'Examen national des salaires par l'étude d'une requête de la Confédération des syndicats australiens demandant la mise en place d'un système centralisé de détermination des salaires, fondé sur le principe de l'indexation trimestrielle automatique sur l'indice des prix à la consommation des taux de rémunération fixés par sentence et des versements supplémentaires, à partir du premier trimestre de 1983.

*30 juin*

Réunion, à Canberra, de la Conférence des Premiers Ministres et du Conseil des emprunts.

*1<sup>er</sup> juillet*

Entrée en vigueur des modifications apportées aux dispositions relatives aux prix du pétrole brut et aux taxes y afférentes.

Lancement du Programme d'emploi communautaire du gouvernement. Ce programme est doté d'un budget de 300 millions de dollars pour 1983-84.

*14 juillet*

Le Ministre de l'emploi et des relations professionnelles annonce la création d'une Commission d'examen chargée d'étudier le système australien de relations professionnelles afin d'établir un rapport et de formuler des recommandations au plus tard le 31 mars 1985 sur :

- a) tous les aspects de la législation fédérale relative à la prévention et au règlement des conflits du travail;
- b) tous les aspects de la législation fédérale relative à la reconnaissance et au fonctionnement des associations d'employeurs et de travailleurs;
- c) la manière dont le Gouvernement fédéral et les États pourraient mieux coordonner leurs dispositifs institutionnels et législatifs régissant les relations professionnelles.

*3 août*

Le Ministre de l'Industrie et du Commerce annonce un examen de la Commission d'Aide à l'Industrie afin d'en améliorer le fonctionnement.

*7 août*

Annonce de modification au traitement fiscal proposé des versements forfaitaires de fin d'activité, avec notamment une réduction des taux d'imposition et des dispositions spéciales pour certains types de prestations.

*10 août*

La Commission australienne d'arbitrage ratifie une hausse moyenne de 3 pour cent des salaires fixés par sentence dans le secteur pétrolier, l'objectif étant de parvenir à une structure nationale intégrée des salaires.

*11 août*

Le Gouvernement fédéral accepte de verser des primes sur certains produits sidérurgiques dans le cadre des mesures d'aide à l'industrie de l'acier.

*23 août*

Le Ministre des Finances présente le budget pour 1983-84. On trouvera des détails à ce sujet dans le corps de l'Étude.

*31 août*

Le contingent total accordé par adjudication en 1984 pour les textiles, l'habillement et les chaussures sera augmenté d'environ 3 pour cent.

*1<sup>er</sup> septembre*

Introduction d'un système de prélèvement de l'impôt à la source sur les paiements reçus au titre de travaux et de services par certaines branches où la fraude fiscale a été importante.

*6 septembre*

Le Ministre des Finances annonce la répartition entre les États du plafond de 800 millions de dollars fixé aux emprunts à l'étranger des grandes entreprises publiques.

*16 septembre*

Le Ministre de l'Industrie et du Commerce annonce l'élargissement des pouvoirs de la Société australienne de développement industriel.

*23 septembre*

La Commission australienne de conciliation et d'arbitrage, siégeant en séance plénière, rend sa décision dans l'examen national des salaires. Elle décide de relever les traitements et salaires fixés par sentence de 4.3 pour cent, ce

qui correspond à la hausse de l'indice des prix à la consommation aux premier et deuxième trimestres de 1983. La Commission adopte également une série de principes qui régiront la détermination des salaires pendant deux ans.

*4 octobre*

Le prix minimum garanti du blé est relevé de 8.68 dollars pour la campagne 1983-84 par rapport à celle de 1982-83.

*20 octobre*

La Commission australienne de conciliation et d'arbitrage refuse d'appliquer la hausse de 4.3 pour cent décidée dans le cadre de l'examen national des salaires aux rémunérations du secteur représenté par le Syndicat des conserveries, celui-ci ayant refusé de s'engager à ne soumettre aucune revendication supplémentaire pendant la durée d'application des principes de détermination des salaires.

*21 octobre*

À l'issue de consultations privées, deux entreprises du secteur de l'automobile décident d'appliquer le relèvement de 4.3 pour cent décidé dans le cadre de l'examen national des salaires aux rémunérations fixées par sentence ainsi qu'aux versements supplémentaires.

*28 octobre*

Annnonce d'une modification des dispositions régissant le marché des changes à compter du 31 octobre. Le taux de change officiel sera notamment annoncé non plus en début mais en fin de journée, et la marge admise par rapport à ce taux sera élargie. La Banque de Réserve cesse d'équilibrer le marché à terme officiel. Les banques commerciales sont autorisées à avoir une position de change au comptant dans une mesure limitée.

*31 octobre*

Entrée en vigueur d'un traité révisé de double imposition entre l'Australie et les États-Unis.

*14 novembre*

La Commission australienne de conciliation et d'arbitrage, siégeant en séance plénière, refuse d'approuver les termes d'un accord entre la plupart des syndicats du secteur du bâtiment et le Conseil national de la construction industrielle.

*22 novembre*

La Commission de conciliation et d'arbitrage, siégeant en séance plénière, approuve un relèvement des indemnités pour frais professionnels en fonction de l'augmentation des coûts, en plus d'un relèvement de 4.3 pour cent des indemnités liées à la nature du travail ou aux conditions de travail dans le secteur du bâtiment.

*28 novembre*

Sur demande du Fonds Monétaire International, l'Australie rembourse par anticipation son emprunt de 32.46 millions de DTS sur le mécanisme de financement des stocks compensateurs.

*9 décembre*

Il est annoncé que le Gouvernement a décidé de laisser flotter le dollar australien à partir du 12 décembre 1983 et de supprimer la majeure partie des contrôles de changes en vigueur. La Banque de Réserve n'interviendra généralement pas sur le marché des changes, mais elle conserve le droit de le faire.

*20 décembre*

Le Ministre des Finances annonce que le Gouvernement a décidé d'émettre des titres indexés suivant les recommandations du rapport intérimaire du Groupe chargé de l'examen du système financier australien (Martin Group). Ces titres, qui seront vendus par adjudication publique, seront assortis d'un coupon indexé.

La Banque de Réserve annonce qu'elle a informé les banques commerciales de son intention de vendre tout ou partie de l'encours de ses contrats à terme.

*29 décembre*

Le Ministre des Finances annonce que, la croissance réelle de l'économie étant plus forte que prévu, l'objectif de croissance de M3 fixé à 9-11 pour cent lors de l'établissement du budget a été révisé en hausse d'un point et porté à 10-12 pour cent pour la période de douze mois se terminant au deuxième trimestre de 1984.

1984

*1<sup>er</sup> janvier*

Entrée en vigueur des nouveaux prix et taxes applicables au pétrole brut australien. Le nouveau prix du brut du détroit de Bass est fixé à 34.68 dollars le baril, soit une réduction de 1.85 dollar le baril par rapport au prix en vigueur.

*25 janvier*

Le Ministre des Finances annonce qu'il semble maintenant probable que le taux de croissance du PIB sera de près de 5 pour cent en 1983/84, au lieu des 3 pour cent prévus en août 1983.

*31 janvier*

La Banque de Réserve annonce qu'elle a vendu la presque totalité de ses contrats de change à terme.

*ANNEXE STATISTIQUE*

**Tableau A. Produit intérieur brut**  
Millions de dollars, aux prix courants

| Exercices allant jusqu'au 30 juin                       | 1974          | 1975          | 1976          | 1977          | 1978          | 1979           | 1980           | 1981           | 1982           | 1983           |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| <b>Utilisation des ressources</b>                       |               |               |               |               |               |                |                |                |                |                |
| 1. Consommation privée                                  | 30 013        | 36 442        | 43 508        | 49 775        | 55 170        | 62 168         | 70 108         | 79 337         | 90 268         | 101 744        |
| 2. Dépenses courantes de l'État                         | 6 842         | 9 212         | 11 452        | 13 396        | 15 116        | 16 747         | 18 708         | 22 155         | 25 359         | 28 804         |
| 3. Formation brute de capital fixe                      | 11 812        | 14 293        | 17 107        | 19 164        | 20 854        | 23 409         | 25 240         | 31 631         | 37 671         | 37 669         |
| Secteur privé <sup>1</sup>                              | 7 833         | 8 640         | 10 412        | 11 997        | 12 842        | 15 169         | 16 277         | 21 314         | 25 282         | 23 379         |
| Secteur public <sup>1</sup>                             | 3 979         | 5 653         | 6 695         | 7 167         | 8 012         | 8 240          | 8 963          | 10 317         | 12 389         | 14 290         |
| 4. Variation des stocks                                 | 1 173         | 1 021         | 116           | 1 134         | -468          | 1 263          | 691            | 251            | 1 228          | -2 591         |
| 5. Exportations de biens et services                    | 7 810         | 9 921         | 11 005        | 13 206        | 13 979        | 16 502         | 21 586         | 22 003         | 22 662         | 24 498         |
| 6. Importations de biens et services                    | 7 774         | 10 227        | 10 831        | 13 788        | 15 008        | 17 784         | 20 918         | 24 749         | 28 562         | 27 988         |
| 7. Ajustement statistique                               | 1 507         | 1 136         | 502           | 325           | 686           | 260            | 252            | 1 237          | 1 023          | 1 721          |
| 8. <b>Produit intérieur brut aux prix d'acquisition</b> | <b>51 383</b> | <b>61 798</b> | <b>72 859</b> | <b>83 212</b> | <b>90 329</b> | <b>102 565</b> | <b>115 667</b> | <b>131 865</b> | <b>149 649</b> | <b>163 857</b> |
| <b>Origine des ressources</b>                           |               |               |               |               |               |                |                |                |                |                |
| 1. Agriculture, sylviculture, chasse et pêche           | 4 364         | 3 918         | 4 005         | 4 491         | 4 255         | 6 860          | 7 681          | 7 544          | ..             | ..             |
| 2. Industrie manufacturière                             | 12 547        | 14 594        | 16 780        | 18 615        | 19 907        | 21 451         | 23 681         | 26 845         | ..             | ..             |
| 3. Autres industries                                    | 7 024         | 8 888         | 10 692        | 12 197        | 13 324        | 15 150         | 17 944         | 20 961         | ..             | ..             |
| 4. Services   | 22 295        | 27 750        | 32 825        | 38 174        | 42 525        | 47 131         | 52 290         | 60 377         | ..             | ..             |
| 5. Impôts indirects moins subventions                   | 5 353         | 6 648         | 8 557         | 9 735         | 10 318        | 11 973         | 14 071         | 16 138         | 18 440         | 20 995         |
| 6. <b>Produit intérieur brut aux prix d'acquisition</b> | <b>51 383</b> | <b>61 798</b> | <b>72 859</b> | <b>83 212</b> | <b>90 329</b> | <b>102 565</b> | <b>115 667</b> | <b>131 865</b> | <b>149 649</b> | <b>163 857</b> |

1. Les données publiées pour 1981/82 et 1982/83 ont été ajustées pour éliminer l'influence des ventes au secteur privé de biens du secteur public aux termes des accords de fin de location (leaseback arrangements). La valeur estimée de ces ventes a été soustraite du montant public des dépenses au titre de l'investissement privé et a été ajoutée aux données relatives à l'investissement du secteur public.  
Sources: *Quarterly Estimates of National Income and Expenditure*, 4<sup>e</sup> trimestre 1983, ABS Cat 5206; Australian National Accounts, Gross Product by Industry, 1981/2, ABS Cat. 5211.

**Tableau B. Produit intérieur brut**  
Millions de dollars, aux prix moyens de 1979-1980

| Exercices allant jusqu'au 30 juin                       | 1974           | 1975           | 1976           | 1977           | 1978           | 1979           | 1980           | 1981           | 1982           | 1983           |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| <b>Utilisation des ressources</b>                       |                |                |                |                |                |                |                |                |                |                |
| 1. Consommation privée                                  | 60 077         | 61 946         | 63 863         | 65 462         | 66 318         | 68 492         | 70 108         | 72 513         | 75 334         | 76 333         |
| 2. Dépenses courantes de l'État                         | 13 666         | 14 946         | 16 190         | 16 875         | 17 576         | 18 304         | 18 708         | 19 727         | 19 955         | 20 630         |
| 3. Formation brute de capital fixe                      | 24 692         | 23 975         | 24 795         | 24 856         | 24 769         | 25 820         | 25 240         | 28 508         | 30 716         | 27 352         |
| 4. Variation des stocks                                 | 2 117          | 1 979          | 108            | 1 550          | -770           | 1 731          | 691            | 374            | 1 271          | -1 947         |
| 5. Exportations de biens et services                    | 15 591         | 16 491         | 17 164         | 18 460         | 18 835         | 20 060         | 21 586         | 20 425         | 20 636         | 20 939         |
| 6. Importations de biens et services                    | 18 941         | 19 444         | 18 460         | 20 328         | 19 372         | 20 892         | 20 918         | 22 761         | 25 311         | 22 859         |
| 7. Ajustement statistique                               | 3 126          | 1 986          | 782            | 482            | 854            | 334            | 252            | 1 154          | 902            | 1 293          |
| 8. <b>Produit intérieur brut aux prix d'acquisition</b> | <b>100 328</b> | <b>101 879</b> | <b>104 442</b> | <b>107 357</b> | <b>108 210</b> | <b>113 849</b> | <b>115 667</b> | <b>119 940</b> | <b>123 503</b> | <b>121 741</b> |

Sources: Quarterly Estimates of National Income and Expenditure, Australia, December quarter 1983, ABS Cat No. 5206.0.

**Tableau C. Revenu et dépenses des ménages (y compris les entreprises autres que les sociétés par actions)**  
Millions de dollars, aux prix courants

| Exercices allant jusqu'au 30 juin                          | 1974   | 1975   | 1976   | 1977   | 1978   | 1979   | 1980   | 1981    | 1982    | 1983    |
|--|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|---------|---------|---------|
| <b>Rémunération des salariés et appointés</b>              | 28 127 | 36 115 | 41 580 | 46 926 | 51 520 | 55 448 | 61 839 | 71 749  | 83 001  | 92 102  |
| Salaires et traitements                                    | 26 893 | 34 472 | 39 541 | 44 612 | 48 840 | 52 579 | 58 514 | 67 781  | 78 071  | 86 110  |
| Suppléments aux salaires et traitements                    | 1 234  | 1 643  | 2 039  | 2 314  | 2 680  | 2 869  | 3 325  | 3 968   | 4 930   | 5 992   |
| <b>Revenu de la propriété et de l'entreprise</b>           | 10 693 | 11 694 | 13 319 | 15 533 | 17 209 | 21 442 | 24 002 | 26 260  | 30 039  | 32 213  |
| Secteur agricole   | 2 687  | 2 004  | 1 872  | 2 171  | 1 869  | 4 143  | 4 711  | 4 002   | 3 635   | 1 902   |
| Secteur non agricole                                       | 8 006  | 9 690  | 11 447 | 13 362 | 15 340 | 17 299 | 19 291 | 22 258  | 26 404  | 30 311  |
| <b>Transferts courants en provenance de l'État</b>         | 3 304  | 4 585  | 6 401  | 7 735  | 8 669  | 9 516  | 10 348 | 11 686  | 13 601  | 16 592  |
| <b>Transferts reçus au titre des assurances</b>            | 120    | 165    | 191    | 226    | 236    | 299    | 370    | 459     | 588     | 717     |
| <b>Transferts courants en provenance du reste du monde</b> | 285    | 361    | 360    | 276    | 402    | 412    | 588    | 711     | 798     | 922     |
| <b>Revenu</b>  | 42 529 | 52 920 | 61 851 | 70 696 | 78 036 | 87 117 | 97 147 | 110 865 | 128 027 | 142 546 |
| <i>moins</i> : <b>Impôts directs payés sur le revenu</b>   | 5 485  | 7 709  | 9 213  | 11 047 | 12 122 | 12 797 | 15 040 | 17 543  | 21 224  | 22 967  |
| <b>Intérêt de la dette des consommateurs</b>               | 377    | 509    | 583    | 717    | 846    | 925    | 1 051  | 1 287   | 1 797   | 2 261   |
| <b>Autres impôts directs, redevances, amendes, etc.</b>    | 562    | 590    | 683    | 785    | 843    | 850    | 816    | 840     | 942     | 1 003   |
| <b>Transferts courants au reste du monde</b>               | 261    | 266    | 313    | 290    | 367    | 398    | 347    | 439     | 491     | 600     |
| <b>Revenu disponible</b>                                   | 35 844 | 43 849 | 51 057 | 57 856 | 63 858 | 72 147 | 79 893 | 90 756  | 103 572 | 115 716 |
| <b>Dépenses de consommation</b>                            | 30 013 | 36 442 | 43 508 | 49 775 | 55 170 | 62 168 | 70 108 | 79 337  | 90 268  | 101 744 |
| Alimentation   | 5 393  | 6 213  | 7 104  | 8 203  | 9 339  | 10 585 | 12 083 | 13 821  | 15 478  | 17 150  |
| Vêtements  | 2 670  | 3 156  | 3 547  | 3 956  | 4 394  | 4 756  | 5 114  | 5 735   | 6 318   | 6 871   |
| Loyers   | 4 080  | 5 017  | 6 215  | 7 550  | 8 924  | 10 362 | 11 889 | 13 666  | 16 208  | 19 578  |
| Divers   | 17 870 | 22 056 | 26 642 | 30 066 | 32 513 | 36 465 | 41 022 | 46 115  | 52 264  | 58 145  |
| <b>Épargne<sup>1</sup></b>                                 | 5 831  | 7 404  | 7 551  | 8 082  | 8 688  | 9 979  | 9 785  | 11 419  | 13 305  | 13 971  |
| <b>(En pourcentage du revenu disponible)</b>               | 16.3   | 16.9   | 14.8   | 14.0   | 13.7   | 13.8   | 12.3   | 12.6    | 12.9    | 12.1    |

1. Différence entre le revenu disponible et les dépenses de consommation.  
Sources : Mémorandum de l'Australie à l'OCDE et Comptes nationaux de l'Australie.

Tableau D. **Marché de l'emploi**

| Années civiles : moyennes   | 1974    | 1975    | 1976    | 1977    | 1978    | 1979    | 1980    | 1981    | 1982    | 1983    |
|---|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Effectifs, en milliers  |         |         |         |         |         |         |         |         |         |         |
| Emploi total  | 5 891.2 | 5 866.4 | 5 946.0 | 6 000.1 | 6 015.6 | 6 110.6 | 6 284.3 | 6 416.5 | 6 414.9 | 6 300.4 |
| Secteur non agricole  | 5 508.1 | 5 498.6 | 5 575.5 | 5 622.8 | 5 640.4 | 5 703.9 | 5 870.9 | 5 995.1 | 6 002.1 | ..      |
| Secteur agricole  | 383.1   | 380.3   | 370.5   | 377.3   | 356.8   | 370.7   | 378.4   | 385.4   | 383.2   | ..      |
| Chômage <sup>1</sup>  | 161.6   | 302.5   | 298.1   | 358.1   | 413.1   | 408.4   | 408.6   | 393.9   | 494.9   | 697.0   |
| Offres d'emploi non satisfaites <sup>2</sup>                                | 62.0    | 30.1    | 32.6    | 22.0    | 19.5    | 19.5    | 21.5    | ..      | ..      | ..      |
| Pourcentages  |         |         |         |         |         |         |         |         |         |         |
| Taux de chômage   | 2.7     | 4.9     | 4.8     | 5.7     | 6.4     | 6.3     | 6.1     | 5.8     | 7.2     | 10.0    |
| Taux d'activité : Hommes  | 81.8    | 81.1    | 80.7    | 80.1    | 78.8    | 78.4    | 78.3    | 78.1    | 77.4    | 76.7    |
| Femmes  | 42.9    | 43.7    | 43.6    | 44.2    | 43.6    | 43.6    | 44.8    | 44.7    | 44.6    | 44.7    |
| Heures  |         |         |         |         |         |         |         |         |         |         |
| Moyenne hebdomadaire des heures de travail <sup>3</sup> , toutes industries | 43.0    | 41.4    | 41.2    | 41.1    | 41.0    | 41.3    | 41.3    | 41.3    | ..      | ..      |

1. Ces estimations ont été établies à partir de l'enquête sur la population active qui est maintenant effectuée tous les mois. Jusqu'en février 1978, les enquêtes étaient menées chaque année en février, mai, août et novembre. Les estimations sont des moyennes des résultats de toutes les enquêtes menées au cours de chacune des années considérées.

2. Chiffres recensés par le service fédéral de l'emploi.

3. Salariés du sexe masculin (autres que les dirigeants, les cadres supérieurs et assimilés et les professions libérales et non compris les activités rurales ainsi que les services domestiques), occupant un emploi à plein temps au cours de la dernière période rémunérée du mois d'octobre de chaque année. Avant 1972, les chiffres ne couvrent pas les salariés employés dans le secteur public, dans les Territoires du Nord et la zone fédérale de Canberra. Les données de 1981 ne sont pas strictement comparables avec celles des années précédentes car la couverture des enquêtes a été élargie.

Sources : *Survey of Weekly Earnings and Hours*; *Mémemorandum de l'Australie à l'OCDE*; *The Labour Force, Australia* (6204.0).

Tableau E. Prix et salaires

| Exercices allant jusqu'au 30 juin                 | 1973  | 1974  | 1975  | 1976  | 1977  | 1978 | 1979 | 1980  | 1981  | 1982  | 1983  |
|---|-------|-------|-------|-------|-------|------|------|-------|-------|-------|-------|
| Indices 1979-1980 = 100                           |       |       |       |       |       |      |      |       |       |       |       |
| <b>Prix implicites</b>                            |       |       |       |       |       |      |      |       |       |       |       |
| Produit intérieur brut                            | 44.7  | 51.3  | 60.7  | 69.8  | 77.5  | 83.5 | 90.1 | 100.0 | 109.9 | 121.2 | 134.6 |
| Consommation privée                               | 44.5  | 50.0  | 58.8  | 68.1  | 76.0  | 83.2 | 90.8 | 100.0 | 109.4 | 119.8 | 133.3 |
| Formation brute de capital fixe                   | 42.3  | 47.8  | 59.6  | 69.0  | 77.1  | 84.2 | 90.7 | 100.0 | 111.0 | 122.6 | 137.7 |
| Exportations                                      | 42.0  | 50.1  | 60.2  | 64.1  | 71.5  | 74.2 | 82.3 | 100.0 | 107.7 | 109.8 | 117.0 |
| Importations                                      | 36.0  | 41.0  | 52.6  | 58.7  | 67.8  | 77.5 | 85.1 | 100.0 | 108.7 | 112.8 | 122.4 |
| Termes de l'échange                               | 116.7 | 122.2 | 114.4 | 109.2 | 105.5 | 95.7 | 96.7 | 100.0 | 99.1  | 97.3  | 95.6  |
| <b>Indices des prix à la consommation</b>         |       |       |       |       |       |      |      |       |       |       |       |
| Total   | ..    | 51.0  | 59.6  | 67.3  | 76.7  | 84.0 | 90.8 | 100.0 | 109.4 | 120.8 | 134.7 |
| Secteur de l'alimentation                         | ..    | 52.7  | 57.8  | 63.6  | 70.9  | 78.7 | 87.7 | 100.0 | 110.3 | 119.8 | 130.7 |
| Indices, 1980 = 100                               |       |       |       |       |       |      |      |       |       |       |       |
| <b>Taux de salaires hebdomadaires<sup>1</sup></b> | ..    | ..    | 61.7  | 70.9  | 78.5  | 83.8 | 90.2 | 100.0 | 110.9 | 126.7 | 133.8 |
| <b>Gains hebdomadaires<sup>2</sup></b>            | ..    | ..    | 59.6  | 68.2  | 75.1  | 81.6 | 88.7 | 100.0 | 112.9 | 130.8 | 140.3 |
| Dollars   |       |       |       |       |       |      |      |       |       |       |       |
| <b>Gains horaires<sup>3</sup></b>                 |       |       |       |       |       |      |      |       |       |       |       |
| Toutes industries                                 | 2.72  | 3.58  | 4.05  | 4.61  | 5.11  | 5.46 | 5.94 | 6.70  | 7.61  | 8.92  | ..    |
| Industrie extractive                              | 3.28  | 4.40  | 5.32  | 6.11  | 6.84  | 7.45 | 8.22 | 9.36  | 10.83 | 13.15 | ..    |
| Industrie manufacturière                          | 2.58  | 3.44  | 3.82  | 4.33  | 4.79  | 5.11 | 5.66 | 6.37  | 7.13  | 8.42  | ..    |
| Bâtiment et construction                          | 2.66  | 3.55  | 3.97  | 4.54  | 4.98  | 5.30 | 5.74 | 6.44  | 7.64  | 8.86  | ..    |

1. Taux moyen pondéré de la rémunération minimale des adultes du sexe masculin prévue par les sentences arbitrales, fixations de salaires, etc. Moyenne des données trimestrielles.

2. Non compris les activités rurales, les transports maritimes et l'aéconage.

3. Adultes du sexe masculin occupant un emploi à plein temps (autre que d'encadrement) activités rurales et services domestiques non compris, au cours d'une période rémunérée du mois d'octobre/novembre de chaque année. A partir de 1981 les données ne sont pas strictement comparables avec celles des années précédentes car la couverture des enquêtes a été élargie.

Source: Australian Bureau of Statistics.

**Tableau F. Recettes et dépenses des administrations publiques**  
Millions de dollars

| Exercices allant jusqu'au 30 juin           | État <sup>1</sup> |        |        |        | Gouvernement fédéral |        |        |        |
|---|-------------------|--------|--------|--------|----------------------|--------|--------|--------|
|   | 1980              | 1981   | 1982   | 1983   | 1980                 | 1981   | 1982   | 1983   |
| <b>Recettes courantes</b>                   | 37 387            | 43 848 | 51 119 | 56 096 | 30 194               | 35 577 | 41 428 | 45 046 |
| Impôts directs                              | 18 542            | 22 343 | 26 447 | 28 017 | 18 542               | 22 343 | 26 447 | 28 017 |
| Sur le revenu des ménages                   | 15 040            | 17 543 | 21 224 | 22 968 | 15 040               | 17 543 | 21 224 | 22 968 |
| Sur le revenu des sociétés                  | 3 361             | 4 639  | 5 018  | 4 790  | 3 361                | 4 639  | 5 018  | 4 790  |
| Impôts retenus à la source                  | 141               | 161    | 205    | 259    | 141                  | 161    | 205    | 259    |
| Impôts indirects                            | 14 886            | 17 135 | 19 537 | 22 301 | 8 892                | 10 215 | 11 417 | 12 911 |
| Revenus de la propriété et de l'entreprise  | 3 143             | 3 530  | 4 193  | 4 777  | 2 617                | 2 900  | 3 428  | 3 981  |
| Redevances obligatoires, amendes, etc.      | 816               | 840    | 942    | 1 002  | 144                  | 119    | 136    | 137    |
| <b>Dépenses courantes</b>                   | 33 949            | 39 660 | 45 795 | 53 517 | 28 890               | 33 455 | 38 170 | 44 667 |
| Biens et services                           | 18 708            | 22 155 | 25 359 | 28 804 | 6 140                | 7 520  | 8 669  | 9 799  |
| Subventions                                 | 815               | 997    | 1 097  | 1 306  | 690                  | 859    | 949    | 1 021  |
| Intérêt de la dette publique                | 3 512             | 4 195  | 5 004  | 6 009  | 2 363                | 2 753  | 3 136  | 3 717  |
| Transferts courants à l'économie intérieure | 10 349            | 11 686 | 13 601 | 16 592 | 19 132               | 21 696 | 24 681 | 29 325 |
| Transferts courants au reste du monde       | 565               | 627    | 734    | 806    | 565                  | 627    | 734    | 806    |
| <b>Solde des opérations courantes</b>       | 3 438             | 4 188  | 5 325  | 2 579  | 1 304                | 2 122  | 3 258  | 379    |
| <b>Formation brute de capital fixe</b>      | 4 063             | 4 443  | 4 705  | 5 506  | 326                  | 383    | 404    | 568    |

1. États fédérés et collectivités locales.

Sources : Mémorandum de l'Australie à l'OCDE; ABS, *National Income and Expenditure*.

**Tableau G. Balance des paiements**  
Millions de dollars australiens

| Exercices allant jusqu'au 30 juin  | 1974        | 1975          | 1976          | 1977          | 1978          | 1979          | 1980          | 1981          | 1982          | 1983          |
|--|-------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| <b>Opérations courantes</b>  |             |               |               |               |               |               |               |               |               |               |
| Exportations, fob  | 6 709       | 8 442         | 9 446         | 11 446        | 12 006        | 14 072        | 18 589        | 18 718        | 19 0989       | 20 677        |
| Importations, fob  | 5 754       | 7 652         | 7 922         | 10 350        | 11 150        | 13 386        | 15 829        | 19 169        | 22 379        | 21 610        |
| Balance commerciale  | 956         | 790           | 1 524         | 1 096         | 856           | 686           | 2 760         | -451          | -3 290        | -933          |
| Invisibles, net  | -1 865      | -2 009        | -2 928        | -3 528        | -3 909        | -4 376        | -4 764        | -4 986        | -5 552        | -5 355        |
| <b>Balance courante</b>  | <b>-909</b> | <b>-1 219</b> | <b>-1 404</b> | <b>-2 432</b> | <b>-3 053</b> | <b>-3 690</b> | <b>-2 004</b> | <b>-5 437</b> | <b>-8 842</b> | <b>-6 288</b> |
| <b>Mouvements de capitaux</b>  |             |               |               |               |               |               |               |               |               |               |
| Opérations de l'État   | 30          | -21           | -93           | 231           | 1 549         | 1 353         | -81           | -72           | 505           | 689           |
| Crédits commerciaux n.d.a. <sup>1</sup>  | -53         | -75           | 100           | 242           | -284          | 21            | -763          | -57           | 203           | -290          |
| Autres mouvements de capitaux privés   | 392         | 918           | 585           | 1 290         | 1 117         | 1 751         | 2 621         | 5 491         | 8 613         | 7 648         |
| Poste d'ajustement <sup>2</sup>  | 117         | -13           | -207          | 178           | 129           | 441           | -74           | 1 224         | 876           | 678           |
| <b>Entrées apparentes de capitaux</b>  | <b>485</b>  | <b>761</b>    | <b>385</b>    | <b>1 941</b>  | <b>2 511</b>  | <b>3 566</b>  | <b>1 703</b>  | <b>6 586</b>  | <b>10 196</b> | <b>8 724</b>  |
| <b>Mouvements monétaires officiels</b>   |             |               |               |               |               |               |               |               |               |               |
| Variations des avoirs de réserve   | -384        | -460          | -1 053        | -190          | -474          | -167          | -348          | 1 101         | 1 364         | 2 460         |
| Attribution de DTS   | -           | -             | -             | -             | -             | -94           | -98           | -86           | -             | -             |
| Autres opérations <sup>3</sup>   | -41         | 2             | 33            | -301          | -68           | 137           | 145           | 134           | -10           | -24           |
| <b>Solde des mouvements monétaires officiels</b>                               | <b>-425</b> | <b>-458</b>   | <b>-1 019</b> | <b>-491</b>   | <b>-542</b>   | <b>-124</b>   | <b>-301</b>   | <b>1 149</b>  | <b>1 354</b>  | <b>2 436</b>  |
| <b>Variations de la valeur des avoirs de réserve sur le marché<sup>4</sup></b> |             |               |               |               |               |               |               |               |               |               |
| a) Or <sup>5</sup>   | -10         | 28            | 511           | 198           | 278           | 714           | 2 178         | -933          | -740          | ..            |
| b) Avoirs en devises   | -633        | -41           | -865          | 19            | -456          | -144          | -210          | 868           | 1 841         | ..            |
| c) FMI : tranche-or  | 6           | 7             | -1            | 19            | 6             | 7             | -7            | 77            | -256          | ..            |
| d) Droits de tirage spéciaux   | -50         | -61           | -52           | -10           | 86            | 82            | -165          | 16            | -38           | ..            |
| <b>Total</b>   | <b>-687</b> | <b>-67</b>    | <b>-407</b>   | <b>226</b>    | <b>-86</b>    | <b>659</b>    | <b>1 796</b>  | <b>28</b>     | <b>808</b>    | <b>..</b>     |

1. Jusqu'à l'exercice 1972-1973, les estimations ne couvrent que les principaux offices de commercialisation. A partir de 1972-1973, les offices de commercialisation sont plus largement couverts et le poste englobe les crédits commerciaux, principalement à court terme, des exportateurs et importateurs australiens.

2. Ce poste comprend les écarts d'évaluation du compte des opérations courantes ainsi que les erreurs, omissions et décalages temporels relatifs aux opérations en capital.

3. Ce poste comprend :

- Tirages et remboursements effectués par la Banque de réserve de Nouvelle-Zélande, en vertu d'un arrangement spécial conclu avec la Banque de réserve d'Australie pour financer les exportations australiennes en Nouvelle-Zélande.
- Achats par l'Australie d'actions de la Banque des Règlements internationaux.
- Soldes de fonds de roulement de l'État détenus à l'étranger, ailleurs qu'à Londres.
- Variations des soldes des comptes des instituts monétaires étrangers auprès de la Banque de réserve d'Australie et variation des engagements monétaires de l'Australie (billets et pièces en circulation) en Papouasie/Nouvelle-Guinée.
- Variations des investissements de la Banque de Papouasie/Nouvelle-Guinée.
- Dépôts de la Banque des Règlements internationaux avec la Banque de réserve d'Australie.
- Recours au crédit du FMI.

4. Ce poste comprend les variations dues aux fluctuations de la valeur des avoirs en monnaies étrangères, à l'évolution des taux de change et à la perception de compensations au titre de l'accord sur les balances sterling. Jusqu'à 1971, les montants ont été convertis en dollars australiens sur la base des parités officielles. Depuis 1971, la conversion est faite sur la base des taux de change du marché. Depuis 1973, la valeur en devises des avoirs libellés en monnaies étrangères est fondée sur les cours du marché; pour les périodes antérieures, les données sont comptabilisées dans l'optique du coût d'acquisition.

5. Jusqu'à 1976, les avoirs en or sont évalués aux prix officiels du FMI en DTS convertis en dollars australiens au moyen du taux implicite DTS/dollar australien. Depuis 1976, les avoirs en or sont évalués au cours moyen de l'or à Londres pendant le mois et convertis en dollars australiens sur la base du taux de change en vigueur au dernier jour du mois.

Source : Australian Bureau of Statistics.

**Tableau H. Commerce extérieur – Ventilation par produits et par régions**  
Pourcentages

| Années civiles   | Importations |              |              | Exportations |              |              |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
|  | 1980         | 1981         | 1982         | 1980         | 1981         | 1982         |
| <b>Sections de la CTCI</b>   |              |              |              |              |              |              |
| Produits alimentaires et animaux vivants, destinés principalement à l'alimentation humaine | 3.8          | 3.3          | 3.3          | 33.6         | 29.9         | 29.6         |
| Boissons et tabacs   | 0.9          | 0.8          | 0.8          | 0.2          | 0.3          | 0.3          |
| Matières brutes non comestibles, carburants non compris                                    | 4.4          | 3.7          | 2.9          | 28.7         | 30.2         | 31.0         |
| Combustibles minéraux, lubrifiants et produits annexes                                     | 13.8         | 13.5         | 14.3         | 11.1         | 15.2         | 18.1         |
| Huiles, graisses et cires d'origine animale ou végétale                                    | 0.4          | 0.4          | 0.3          | 0.5          | 0.4          | 0.5          |
| Produits chimiques et produits connexes, n.d.a.  | 9.0          | 8.2          | 7.7          | 2.2          | 2.0          | 1.9          |
| Articles manufacturés classés principalement d'après la matière première                   | 17.8         | 16.7         | 16.6         | 11.7         | 10.9         | 9.7          |
| Machines et matériel de transport  | 36.3         | 39.3         | 39.0         | 5.4          | 5.4          | 3.7          |
| Articles manufacturés divers   | 12.2         | 11.9         | 11.8         | 1.8          | 1.9          | 1.5          |
| Articles et transactions non classés par catégories <sup>1</sup>                           | 1.4          | 2.2          | 3.3          | 4.8          | 3.8          | 1.7          |
| <b>Total (marchandises et non-marchandises)</b>  | <b>100.0</b> | <b>100.0</b> | <b>100.0</b> | <b>100.0</b> | <b>100.0</b> | <b>100.0</b> |
| <b>Pays de l'OCDE</b>  |              |              |              |              |              |              |
| Amérique du Nord   | 71.6         | 72.0         | 71.8         | 60.0         | 59.3         | 57.2         |
| Japon  | 24.6         | 25.7         | 24.1         | 13.8         | 13.2         | 11.8         |
| CÉE  | 17.1         | 19.7         | 20.2         | 26.6         | 28.2         | 25.8         |
| Autres   | 22.2         | 19.5         | 21.0         | 13.4         | 11.8         | 12.9         |
| <b>Pays n'appartenant pas à l'OCDE</b>   |              |              |              |              |              |              |
| Zone sino-soviétique <sup>2</sup>  | 7.7          | 7.1          | 6.7          | 6.2          | 6.1          | 6.7          |
| Autres pays développés   | 28.0         | 27.6         | 27.8         | 39.4         | 39.7         | 39.6         |
| Pays en voie de développement  | 1.7          | 2.0          | 1.7          | 10.2         | 7.4          | 7.7          |
| Non spécifiés  | 0.6          | 0.5          | 0.3          | 0.6          | 0.8          | 0.7          |
| <b>Total</b>   | <b>25.3</b>  | <b>24.6</b>  | <b>25.4</b>  | <b>28.0</b>  | <b>30.6</b>  | <b>28.0</b>  |
|  | 0.5          | 0.4          | 0.4          | 0.6          | 0.9          | 3.2          |
| <b>Total</b>   | <b>100.0</b> | <b>100.0</b> | <b>100.0</b> | <b>100.0</b> | <b>100.0</b> | <b>100.0</b> |

1. Y compris les non-marchandises.

2. Y compris la Chine continentale, la Corée du Nord et le Vietnam.

Source : Statistiques du commerce extérieur de l'OCDE, série A et B.

***STATISTIQUES DE BASE :***  
***COMPARAISONS INTERNATIONALES***

STATISTIQUES DE BASE : COMPARAISONS INTERNATIONALES

| Période de référence                               |  |  | Unités                                    | Australie         | Autriche           | Belgique            | Canada           | Danemark         | Finlande         | France           | Allemagne         | Grèce             | Islande          | Irlande           | Italie              | Japon            | Luxembourg        | Pays-Bas          | Nouvelle-Zélande  | Norvège          | Portugal          | Espagne           | Suède            | Suisse           | Turquie            | Royaume-Uni       | États-Unis         | Yugoslavie <sup>1</sup> |  |
|--|--|--|---|-------------------|--------------------|---------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|-------------------|-------------------|------------------|-------------------|---------------------|------------------|-------------------|-------------------|-------------------|------------------|-------------------|-------------------|------------------|------------------|--------------------|-------------------|--------------------|-------------------------|--|
| POPULATION   | Total  | Mi-1981                                    | Milliers                                  | 14 923            | 7 508              | 9 852               | 24 365           | 5 122            | 4 800            | 53 963           | 61 682            | 9 730             | 231              | 3 443             | 56 502 <sup>2</sup> | 117 660          | 366               | 14 247            | 3 176             | 4 100            | 9 970             | 37 654            | 8 324            | 6 429            | 45 747             | 56 020            | 229 849            | 22 520                  |  |
|  | Densité au km <sup>2</sup> de superficie terrestre | »  | Nombre                                    | 2                 | 89                 | 323                 | 2                | 119              | 14               | 98               | 248               | 74                | 2                | 49                | 118                 | 316              | 141               | 346               | 12                | 13               | 108               | 75                | 19               | 156              | 59                 | 230               | 25                 | 87                      |  |
|  | Accroissement moyen annuel net                     | Mi-1971 à Mi-1981                          | %   | 1.3               | 0.1                | 0.2                 | 1.2              | 0.3              | 0.4              | 0.5              | 0.1               | 1.0               | 1.2              | 1.5               | 0.5                 | 1.1              | 0.6               | 0.8               | 1.0               | 0.5              | 1.1               | 1.0               | 0.3              | 0.2              | 2.3                | 0.1               | 1.0                | 0.9                     |  |
| EMPLOI   | Emploi civil total                                 | 1981                                       | Milliers                                  | 6 364             | 3 276              | 3 669               | 10 933           | 2 369            | 2 234            | 20 959           | 25 588            | 3 529             | 107              | 1 136             | 20 623              | 55 810           | 160               | 4 922             | 1 265             | 1 932            | 3 969             | 10 931            | 4 225            | 3 054            | 14 668             | 23 819            | 100 397            | 9 690 <sup>3</sup>      |  |
|  | dont: Agriculture, sylviculture, pêche             | »  | % du total                                | 6.5               | 8.8                | 3.0                 | 5.5              | 7.3              | 11.1             | 8.6              | 5.5               | 30.7              | 11.7             | 17.7              | 13.4                | 10.0             | 5.6               | 5.0               | 11.2              | 8.5              | 26.7              | 18.2              | 5.6              | 7.0              | 60.1               | 2.6               | 3.5                | 33.8                    |  |
|  | Industrie <sup>4</sup>                             | »  | »   | 30.6              | 39.5               | 33.4                | 28.3             | 29.3             | 34.8             | 35.9             | 43.5              | 29.0              | 37.4             | 31.7              | 37.5                | 35.3             | 38.1              | 30.2              | 32.6              | 29.8             | 37.5              | 35.2              | 31.3             | 39.3             | 16.4               | 35.7              | 30.1               | 22.3                    |  |
| Autres activités                                   | »  | »  | 62.8                                      | 51.7              | 63.6               | 66.2                | 63.3             | 51.1             | 56.2             | 51.0             | 40.3              | 50.9              | 50.6             | 49.1              | 54.7                | 56.3             | 64.8              | 56.1              | 61.7              | 36.8             | 46.6              | 63.1              | 53.7             | 23.5             | 61.7               | 66.4              | 41.9               |                         |  |
| PIB aux prix du marché                             | 1981   | Milliards de dollars des É-U <sup>11</sup> | 160.7                                     | 66.5              | 95.1               | 284.3               | 58.1             | 49.1             | 569.4            | 683.2            | 36.7              | 2.9               | 16.7             | 350.2             | 1 129.5             | 3.9              | 140.5             | 25.0 <sup>5</sup> | 57.1              | 23.8             | 186.1             | 112.4             | 94.5             | 57.6             | 497.8              | 2 906.3           | 67.8 <sup>6</sup>  |                         |  |
|  | Croissance annuelle moyenne en volume <sup>8</sup> | 1976 à 1981                                | %   | 2.7               | 2.6                | 1.5                 | 2.8              | 1.3              | 3.5              | 2.3              | 2.5               | 2.9               | 4.0              | 2.6               | 4.6                 | 1.8              | 1.4               | 0.2               | 3.6               | 4.0              | 4.0               | 1.4               | 1.0              | 2.4              | 2.0                | 0.5               | 2.8                | ..                      |  |
|  | Par habitant                                       | 1981                                       | Dollars des É-U <sup>11</sup>             | 10 763            | 8 842              | 9 651               | 11 741           | 11 350           | 10 238           | 10 552           | 11 076            | 3 769             | 12 791           | 4 855             | 6 123               | 9 606            | 10 566            | 9 861             | 7 957             | 13 937           | 2 398             | 4 938             | 13 505           | 14 778           | 1 262              | 8 886             | 12 647             | 3 034 <sup>6</sup>      |  |
| FORMATION BRUTE DE CAPITAL FIXE                    | 1981   | % du PIB                                   | 24.9                                      | 24.9              | 17.9               | 23.7                | 15.7             | 24.3             | 21.2             | 22.0             | 21.0 <sup>8</sup> | 25.9              | 29.8             | 20.3              | 31.0                | 23.3             | 19.0              | 20.6              | 27.2              | 31.3             | 20.1              | 19.3              | 24.2             | 19.9             | 15.9               | 17.9              | 31.0 <sup>8</sup>  |                         |  |
|  | dont: Transports, machines et outillage            | »  | »   | »                 | »                  | »                   | »                | »                | »                | »                | »                 | »                 | »                | »                 | »                   | »                | »                 | »                 | »                 | »                | »                 | »                 | »                | »                | »                  | »                 | »                  | »                       |  |
|  | Construction de logements                          | »  | »   | »                 | »                  | »                   | »                | »                | »                | »                | »                 | »                 | »                | »                 | »                   | »                | »                 | »                 | »                 | »                | »                 | »                 | »                | »                | »                  | »                 | »                  | »                       |  |
| Croissance annuelle moyenne en volume <sup>8</sup> | 1976 à 1981  | %  | 3.8                                       | 0.9               | -2.6               | 3.0                 | -6.6             | 0.0              | 0.9              | 3.0              | 0.2               | 3.1               | 6.4              | 2.8               | 4.5                 | 2.2              | -0.4              | -3.4              | 0.2               | 6.6              | -1.2              | -1.4              | 5.1              | -2.4             | -1.9               | 3.3               | 5.7 <sup>8</sup>   |                         |  |
| TAUX D'ÉPARGNE BRUTE <sup>13</sup>                 | 1981   | % du PIB                                   | 21.5 <sup>10</sup>                        | 24.5              | 12.9               | 21.4                | 12.3             | 24.2             | 19.4             | 20.8             | 22.8              | 22.3              | 15.0             | 18.9              | 31.9                | 47.8             | 20.0              | 20.7 <sup>8</sup> | 29.8              | 22.7             | 18.0              | 16.0              | 28.7             | 20.3             | 17.3               | 18.9              | 37.0 <sup>8</sup>  |                         |  |
| ENSEMBLE DES ADMINISTRATIONS                       | Dépenses courantes en biens et services            | 1981                                       | % du PIB                                  | 17.1              | 18.4               | 19.0                | 19.5             | 27.7             | 19.1             | 15.8             | 20.7              | 17.9              | 11.8             | 22.0              | 18.1                | 10.1             | 17.5              | 17.9              | 17.4 <sup>8</sup> | 19.0             | 14.9              | 11.8              | 29.3             | 12.5             | 12.6               | 22.3              | 18.1               | 16.9 <sup>8</sup>       |  |
|  | Emplois courants <sup>13</sup>                     | »  | »   | »                 | »                  | »                   | »                | »                | »                | »                | »                 | »                 | »                | »                 | »                   | »                | »                 | »                 | »                 | »                | »                 | »                 | »                | »                | »                  | »                 | »                  | »                       |  |
|  | Ressources courantes                               | »  | »   | »                 | »                  | »                   | »                | »                | »                | »                | »                 | »                 | »                | »                 | »                   | »                | »                 | »                 | »                 | »                | »                 | »                 | »                | »                | »                  | »                 | »                  | »                       |  |
| APPORTS NETS D'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT      | 1982   | % du PNB                                   | 0.57                                      | 0.53              | 0.60               | 0.42                | 0.77             | 0.30             | 0.75             | 0.48             | ..                | ..                | 0.20             | 0.24              | 0.29                | ..               | 1.08              | 0.28              | 0.99              | ..               | ..                | 1.02              | 0.25             | ..               | 0.38               | 0.27              | ..                 |                         |  |
| INDICATEURS DU NIVEAU DE VIE                       | Consommation privée par habitant                   | 1981                                       | Dollars des É-U <sup>11</sup>             | 6 431             | 4 977              | 6 354               | 6 518            | 6 385            | 5 583            | 6 856            | 6 270             | 2 555             | 7 934            | 3 099             | 3 831               | 5 550            | 6 393             | 5 979             | 4 748             | 6 609            | 1 668             | 3 449             | 7 091            | 9 244            | 885                | 5 382             | 8 085              | 1 580 <sup>8</sup>      |  |
|  | Voitures de tourisme, pour 1 000 habitants         | 1978                                       | Nombre                                    | 475               | 272                | 302                 | 410 <sup>8</sup> | 219              | 235              | 327              | 346               | 79                | 339              | 194               | 300                 | 185              | 423               | 288               | 395               | 282              | 118               | 178               | 345              | 324              | 14                 | 262               | 526                | 85                      |  |
|  | Postes de téléphone, pour 1 000 habitants          | 1981                                       | »   | 489 <sup>8</sup>  | 421                | 387                 | 694              | 675              | 522              | 498              | 488               | 302               | 475 <sup>8</sup> | 208               | 364                 | 502              | 547 <sup>8</sup>  | 539               | 560               | 485              | 149               | 329               | 828              | 751              | 39 <sup>8</sup>    | 507               | 789                | 71 <sup>8</sup>         |  |
|  | Postes de télévision, pour 1 000 habitants         | 1980                                       | »   | 378               | 296 <sup>8</sup>   | 395 <sup>8</sup>    | 471              | 368 <sup>8</sup> | 322 <sup>8</sup> | 354              | 337 <sup>8</sup>  | 156 <sup>8</sup>  | 275 <sup>8</sup> | 225 <sup>8</sup>  | 386                 | 539              | 245 <sup>8</sup>  | 296 <sup>8</sup>  | 278               | 292 <sup>8</sup> | 141               | 252               | 381 <sup>8</sup> | 314 <sup>8</sup> | 404                | 624               | 192 <sup>8</sup>   |                         |  |
|  | Médecins, pour 1 000 habitants                     | 1981                                       | »   | 1.9               | 1.6 <sup>8</sup>   | 2.6                 | 1.6              | 2.2 <sup>8</sup> | 2.0              | 2.2 <sup>8</sup> | 2.3               | 1.3 <sup>8</sup>  | 2.3              | 1.2 <sup>8</sup>  | 3.1 <sup>8</sup>    | 3.1 <sup>8</sup> | 1.7 <sup>8</sup>  | 1.9               | 1.6               | 2.0              | 1.9 <sup>8</sup>  | 2.6               | 2.2 <sup>8</sup> | 1.6              | 0.6                | 1.3               | 2.0 <sup>8</sup>   | 1.3 <sup>8</sup>        |  |
|  | Taux de scolarisation à plein temps <sup>15</sup>  | 1980                                       | % du groupe d'âge                         | 86                | 74                 | 89                  | 89               | 87 <sup>8</sup>  | 90               | 85               | 79 <sup>8</sup>   | 81 <sup>8</sup>   | 83 <sup>8</sup>  | 93                | 73                  | 91               | 69                | 94                | 81                | 94 <sup>8</sup>  | 55 <sup>8</sup>   | 87 <sup>8</sup>   | 86               | ..               | 37 <sup>8</sup>    | 82 <sup>8</sup>   | 100 <sup>8</sup>   | 83                      |  |
|  | Mortalité infantile <sup>17</sup>                  | 1982                                       | Nombre                                    | 10.0 <sup>8</sup> | 12.8               | 11.7 <sup>8</sup>   | 9.6 <sup>8</sup> | 8.1 <sup>8</sup> | 6.5 <sup>8</sup> | 9.6 <sup>8</sup> | 11.6 <sup>8</sup> | 15.6 <sup>8</sup> | 6.0 <sup>8</sup> | 10.6 <sup>8</sup> | 13.2                | 7.1 <sup>8</sup> | 11.0 <sup>8</sup> | 8.1               | 11.8              | 7.5 <sup>8</sup> | 26.0 <sup>8</sup> | 10.3 <sup>8</sup> | 6.8              | 7.6 <sup>8</sup> | 131.0 <sup>8</sup> | 11.8 <sup>8</sup> | 11.2               | 30.7 <sup>8</sup>       |  |
| SALAIRES ET PRIX                                   | Accroissement annuel moyen                         |  |   |                   |                    |                     |                  |                  |                  |                  |                   |                   |                  |                   |                     |                  |                   |                   |                   |                  |                   |                   |                  |                  |                    |                   |                    |                         |  |
|  | Gains horaires dans l'industrie <sup>18</sup>      | 1977 à 1982                                | %   | 10.2              | 6.3                | 8.1                 | 9.9              | 10.4             | 11.0             | 14.2             | 5.4               | 26.3              | 49.9             | 16.3              | 19.6                | 6.2              | 6.2 <sup>9</sup>  | 4.8               | 16.7              | 8.3              | 19.3              | 20.5              | 8.7              | 4.4              | ..                 | 13.4              | 8.4                | 25.4                    |  |
| Prix à la consommation                             | »  | %  | 9.6                                       | 5.2               | 6.4                | 10.3                | 10.8             | 9.6              | 11.7             | 4.7              | 20.3              | 49.4              | 15.2             | 16.8              | 4.6                 | 6.2              | 5.5               | 14.9              | 9.7               | 21.0             | 16.0              | 10.3              | 4.2              | 56.5             | 12.0               | 9.8               | 27.3               |                         |  |
| COMMERCE EXTÉRIEUR                                 | Exportations de marchandises, fob                  | 1982                                       | Millions de dollars des É-U <sup>11</sup> | 22 152            | 15 648             | 52 404 <sup>7</sup> | 68 412           | 15 312           | 13 068           | 92 352           | 175 452           | 4 284             | 684              | 8 088             | 73 380              | 138 252          | ..                | 66 228            | 5 551             | 17 544           | 4 176             | 20 568            | 26 736           | 25 932           | 5 772              | 97 224            | 212 280            | 8 364                   |  |
|  | En pourcentage du PIB                              | »  | %   | 14.01             | 23.36              | 60.58 <sup>7</sup>  | 23.52            | 27.20            | 26.89            | 17.13            | 26.60             | 11.42             | 26.31            | 46.22             | 21.28               | 13.02            | ..                | 48.27             | ..                | 31.27            | 17.92             | 11.48             | 27.31            | 27.04            | 10.99              | 20.63             | 7.02               | 13.46 <sup>8</sup>      |  |
|  | Accroissement annuel moyen en volume               | 1977 à 1982                                | %   | 2.32 <sup>9</sup> | 5.48               | 2.60 <sup>7</sup>   | 0.08             | 5.83             | 5.25             | 5.48             | 3.54              | 4.57              | 2.59             | 6.83              | 3.07                | 4.77             | ..                | 2.21              | 3.66              | 6.40             | ..                | 7.57 <sup>9</sup> | 3.52             | 1.85             | 14.25              | 1.55              | 2.91               | ..                      |  |
|  | Importations de marchandises, caf                  | 1982                                       | Millions de dollars des É-U <sup>11</sup> | 24 240            | 19 500             | 57 828 <sup>7</sup> | 54 816           | 16 836           | 13 428           | 115 380          | 154 044           | 9 972             | 948              | 9 684             | 85 920              | 131 124          | ..                | 62 580            | 5 782             | 15 456           | 9 420             | 31 620            | 27 624           | 28 596           | 8 940              | 99 672            | 243 948            | 10 980                  |  |
| En pourcentage du PIB                              | »  | %  | 15.33                                     | 29.11             | 66.85 <sup>7</sup> | 18.84               | 29.90            | 27.63            | 21.40            | 23.36            | 26.59             | 36.46             | 55.34            | 24.92             | 12.35               | ..               | 45.61             | ..                | 27.55             | 40.43            | 17.65             | 28.22             | 29.82            | 17.63            | 21.15              | 8.06              | 17.67 <sup>8</sup> |                         |  |
| Accroissement annuel moyen en volume               | 1977 à 1982  | %  | -0.69 <sup>9</sup>                        | 1.57              | 1.59 <sup>7</sup>  | -0.01               | -0.24            | 3.87             | 4.54             | 3.06             | 3.26              | ..                | 4.26             | 3.05              | 1.66                | ..               | 0.38              | 2.86              | 1.67              | ..               | 2.06 <sup>9</sup> | 1.89              | 4.43             | -4.39            | 3.32               | -0.31             | ..                 |                         |  |
| RÉSERVES OFFICIELLES TOTALES <sup>24</sup>         | Fin 1982   | Millions de dollars des É-U                | 4 336                                     | 6 131             | 5 796 <sup>7</sup> | 4 076               | 2 472            | 1 551            | 22 644           | 48 017           | 1 095             | 190               | 2 651            | 19 601            | 26 733              | ..               | 1 480             | 656               | 6 611             | 1 374            | 9 809             | 3 798             | 18 024           | 1 254            | 14 572             | 27 710            | 1 260              |                         |  |
|  | En ratio des importations de marchandises          | En 1982                                    | ratio                                     | 2.15              | 3.77               | 1.20 <sup>7</sup>   | 0.89             | 1.76             | 1.39             | 2.35             | 3.74              | 1.32              | 2.41             | 3.29              | 2.74                | ..               | 2.20              | 1.36              | 5.13              | 1.75             | 3.72              | 1.65              | 7.56             | 1.68             | 1.76               | 1.36              | 1.38               |                         |  |

1. En provenance, pour partie, de sources nationales.  
 2. Population résidente totale.  
 3. Secteur privé et socialisé.  
 4. Suivant la définition retenue dans les Statistiques de main-d'œuvre de l'OCDE : industrie extractive, industrie manufacturière, construction et services publics (électricité, gaz et eau).  
 5. Produit social.  
 6. A prix constants.  
 7. Y compris le Luxembourg.  
 8. Non compris les bateaux opérant outre-mer.  
 9. Année fiscale commençant le 1<sup>er</sup> avril.  
 10. Année fiscale commençant le 1<sup>er</sup> juillet.

11. Aux prix et taux de change courants.  
 12. Epargne brute = Revenu national disponible brut moins consommation privée et consommation des administrations publiques.  
 13. Emplois courants = Dépenses courantes en biens et services plus les transferts courants et le revenu de la propriété.  
 14. 1976.  
 15. Taux bruts d'inscription dans les écoles secondaires.  
 16. 1974.  
 17. Nombre de morts dans la première année pour 1 000 naissances vivantes.  
 18. En raison de différences dans les champs de couverture, les chiffres ne sont pas strictement comparables.  
 19. 1978.

20. 1975.  
 21. 1972.  
 22. 1977.  
 23. 1979.  
 24. L'or compris dans les réserves est évalué à 35 DTS l'once (voir FMI, *Statistiques financières internationales*, série « Réserves totales »).  
 25. 1976 à 1980.  
 26. 1980.  
 27. 1975 à 1980.  
 28. 1981.  
 29. Permis délivrés.

30. Écoles primaires et secondaires.  
 31. 1976 à 1981.  
 32. 1977 à 1980.  
 33. 1977 à 1979.  
 Note : Les chiffres entre parenthèses représentent des estimations du Secrétariat de l'OCDE.  
 Sources : Pour tous les sujets et tous les pays : OCDE : *Statistiques de la population active*, *Principaux indicateurs économiques*, *Comptes nationaux*, *l'« Observateur »*, *Statistiques du commerce extérieur (série A)*; Office statistique des Communautés européennes, *Statistiques de base de la Communauté*; FMI, *Statistiques financières internationales*; NU, *Annuaire statistique*.  
 Lorsque les chiffres conformes aux définitions internationales standardisées n'étaient pas disponibles, on a eu recours aux sources nationales.

# OFFRES D'EMPLOI

## *Département des Affaires Économiques et Statistiques*

### OCDE

**A. Administrateur.** Un certain nombre de postes d'économistes seront à pourvoir en 1984 dans des domaines tels que la politique monétaire et budgétaire, la balance des paiements, l'affectation des ressources, les questions de politique macroéconomique, les prévisions à court terme et les études par pays. Qualifications et expérience *requis* : diplôme universitaire de niveau supérieur en sciences économiques ; bonne connaissance des méthodes statistiques et économétrie appliquée ; maîtrise de l'une des deux langues officielles (anglais et français). Autres qualifications et expérience *souhaitées* : connaissance des problèmes économiques et de sources de données d'un certain nombre de pays Membres ; aptitude confirmée à rédiger ; expérience de l'estimation, de la simulation et de l'application des modèles économiques informatisés ; notions de la deuxième langue officielle.

**B. Administrateur Principal.** Un certain nombre de postes d'économistes de haut niveau seront à pourvoir en 1984 dans des domaines tels que la politique monétaire et budgétaire, la balance des paiements, l'affectation des ressources, les questions de politique macroéconomique, les prévisions à court terme et les études par pays. Qualifications et expérience *requis* : diplôme universitaire de niveau supérieur en sciences économiques ; vaste expérience de l'analyse économique appliquée, de préférence acquise auprès d'une banque centrale, d'un ministère de l'économie ou des finances ou d'un institut de recherche économique ; bonne connaissance des méthodes statistiques et de l'économétrie appliquée ; maîtrise de l'une des deux langues officielles (anglais et français) et aptitude confirmée à rédiger dans cette langue. Autres qualifications et expérience *souhaitées* : expérience de l'utilisation de l'analyse économique pour la formulation d'avis concernant l'orientation de l'action ; très bonne connaissance de l'économie de plusieurs pays de l'OCDE ; expérience des modèles économiques informatisés ; bonne connaissance de la deuxième langue officielle.

Il est offert pour ces postes un traitement de base (net d'impôts) à partir de FF 159 724 ou FF 197 063 (Administrateur) et de FF 226 341 (Administrateur Principal). Les agents qui ne sont pas ressortissants français ou qui ne résidaient pas de façon permanente en France avant leur entrée à l'OCDE reçoivent une indemnité d'expatriation égale à 16 pour cent du traitement de base, à quoi s'ajoutent d'autres allocations selon la situation de famille et le lieu de résidence de l'agent.

L'engagement initial sera de durée déterminée (deux ou trois ans).

Ces postes sont ouverts aux candidats des deux sexes ressortissants des pays Membres de l'OCDE. Les candidatures en anglais ou en français, accompagnées d'un curriculum vitae, doivent être envoyées, sous la référence «ECSUR», à l'adresse suivante :

Chef du Personnel  
OCDE  
2, rue André-Pascal,  
75775 PARIS CEDEX 16  
France

## OECD SALES AGENTS DÉPOSITAIRES DES PUBLICATIONS DE L'OCDE

### ARGENTINA - ARGENTINE

Carlos Hirsch S.R.L., Florida 165, 4° Piso (Galería Osesma)  
1333 BUENOS AIRES, Tel. 33.1787.2391 y 30.7122

### AUSTRALIA - AUSTRALIE

Australia and New Zealand Book Company Pty. Ltd.,  
10 Aquatic Drive, Freshwater Forest, N.S.W. 2084  
P.O. Box 459, BROOKVALE, N.S.W. 2100. Tel. (02) 452.44.11

### AUSTRIA - AUTRICHE

OECD Publications and Information Center  
4 Simrockstrasse 5300 Bonn (Germany). Tel. (0228) 21.60.45  
Local Agent/Agent local:  
Gerold and Co., Graben 31, WIEN 1. Tel. 52.22.35

### BELGIUM - BELGIQUE

Jean De Lannoy, Service Publications OCDE  
avenue du Roi 202, B-1060 BRUXELLES. Tel. 02/538.51.69

### BRAZIL - BRÉSIL

Mestre Jou S.A., Rua Guaiuba 518,  
Caixa Postal 24090, 05089 SAO PAULO 10. Tel. 261.1920  
Rua Senador Dantas 19 s/205-6, RIO DE JANEIRO GB.  
Tel. 232.07.32

### CANADA

Renouf Publishing Company Limited,  
2182 ouest, rue Ste-Catherine,  
MONTREAL, Qué. H3H 1M7. Tel. (514)937.3519  
OTTAWA, Ont. K1P 5A6, 61 Sparks Street

### DENMARK - DANEMARK

Musikgaard Export and Subscription Service  
35, Nørre Søgade  
DK 1370 KØBENHAVN K. Tel. +45.1.12.85.70

### FINLAND - FINLANDE

Aktiosäätiön Kirjaloppu  
Keskuskatu 1, 00100 HELSINKI 10. Tel. 65.11.22

### FRANCE

Bureau des Publications de l'OCDE,  
2 rue André-Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16. Tel. (1) 524.81.67  
Principal correspondant:  
13602 AIX-EN-PROVENCE: Librairie de l'Université.  
Tel. 26.18.08

### GERMANY - ALLEMAGNE

OECD Publications and Information Center  
4 Simrockstrasse 5300 BONN Tel. (0228) 21.60.45

### GREECE - GRÈCE

Librairie Kaufmann, 28 rue du Stade,  
ATHÈNES 132. Tel. 322.21.60

### HONG-KONG

Government Information Services,  
Publications/Sales Section, Basildon House,  
2nd Floor, 22 Ice House Street

### ICELAND - ISLANDE

Sæbörn Jensen and Co., h.f.,  
Hafnarmstræti 4 and 9, P.O.B. 1131, REYKJAVIK.  
Tel. 13133/14281/11936

### INDIA - INDE

Oxford Book and Stationery Co.,  
NEW DELHI-1, Scindia House, Tel. 45896  
CALCUTTA 700016, 17 Park Street. Tel. 240832

### INDONESIA - INDONÉSIE

PDIN-LIFI, P.O. Box 3065/JKT., JAKARTA, Tel. 583467

### IRELAND - IRLANDE

TDC Publishers - Library Suppliers  
12 North Frederick Street, DUBLIN 1 Tel. 744835-749677

### ITALY - ITALIE

Libreria Commissionaria Sansoni:  
Via Lamarmora 45, 50121 FIRENZE. Tel. 579751/584468  
Via Bartolini 29, 20155 MILANO. Tel. 365083  
Sub-depositari:  
Ugo Tassi  
Via A. Farinac 28, 00192 ROMA. Tel. 310590  
Editrice e Libreria Herder,  
Piazza Montecitorio 120, 00186 ROMA. Tel. 6794628  
Consorzio Erosiano, Via Generale Orsini 46, 80132 NAPOLI. Tel. 405210  
Libreria Hoepli, Via Hoepli 5, 20121 MILANO. Tel. 865446  
Libreria Scientifica, Dott. Lucio de Biasio "Aosion"  
Via Meravigli 16, 20123 MILANO. Tel. 807679  
Libreria Zanichelli  
Piazza Galvani 1/A, 40124 Bologna. Tel. 237389  
Libreria Latius, Via Garibaldi 3, 10122 TORINO. Tel. 519274  
La diffusione delle edizioni OCSE è inoltre assicurata dalle migliori librerie nelle città più importanti.

### JAPAN - JAPON

OECD Publications and Information Center,  
Lancic Akasaka Bldg., 2-3-4 Akasaka,  
Minato-ku, TOKYO 107. Tel. 586.2016

### KOREA - CORÉE

Pan Korea Book Corporation,  
P.O. Box # 101 Kwangwhamun, SEOUL. Tel. 72.7369

### LEBANON - LIBAN

Documenta Scientifica/Redico,  
Edison Building, Surout, P.O. Box 5641, BEIRUT.  
Tel. 354429 - 344425

### MALAYSIA - MALAISIE

University of Malaya Co-operative Bookshop Ltd.  
P.O. Box 1127, Jalan Pantai Baru  
KUALA LUMPUR. Tel. 51425, 54058, 54361

### THE NETHERLANDS - PAYS-BAS

Reizenoverij, Vermaatschappij,  
Chr. Plantijnstraat 1 Postbus 20014,  
2500 EA S-GRAVENHAGE. Tel. nr. 070.789911  
Voor bestellingen: Tel. 070.789208

### NEW ZEALAND - NOUVELLE-ZÉLANDE

Publications Section,  
Government Printing Office Bookshops:  
AUCKLAND: Retail Bookshop, 25 Rutland Street,  
Mail Orders: 85 Beach Road, Private Bag C.P.O.  
HAMILTON: Retail: Ward Street,  
Mail Orders, P.O. Box 857  
WELLINGTON: Retail: Mulgrave Street (Head Office),  
Cabrera World Trade Centre  
Mail Order: Private Bag  
CHRISTCHURCH: Retail: 159 Hereford Street,  
Mail Orders: Private Bag  
DUNEDIN: Retail: Princes Street  
Mail Order: P.O. Box 1104

### NORWAY - NORVÈGE

J.G. TANUM A/S  
P.O. Box 1177 Sentrum OSLO 1. Tel. (02) 80.12.60

### PAKISTAN

Mirza Book Agency, 65 Shahrah Quaid-E-Azam, LAHORE 3.  
Tel. 66839

### PHILIPPINES

National Book Store, Inc.  
Library Services Division, P.O. Box 1934, MANILA.  
Tel. Nos. 49.43.06 to 09, 40.53.45, 49.43.12

### PORTUGAL

Libreria Portugal, Rua do Carmo 70-74,  
1117 LISBOA CODEX. Tel. 360582/3

### SINGAPORE - SINGAPOUR

Information Publications Pte Ltd,  
Pei-Fu Industrial Building,  
24 New Industrial Road No. 02-06  
SINGAPORE 1953. Tel. 2831786, 2831798

### SPAIN - ESPAGNE

Mundi-Pressa Libros, S.A.  
Castelló 37, Apartado 1223, MADRID-1. Tel. 275.46.55  
Libreria Bosch, Ronda Universidad 11, BARCELONA 7.  
Tel. 317.53.08, 317.53.58

### SWEDEN - SUÈDE

A B CE Friaars Kungl. Hovbokhandel,  
Box 1156, S 103 27 STH. Resningsgatan 12.  
DS STOCKHOLM. Tel. 08 23.89.00  
Subscription Agency/Abonnements:  
Wennerberg-Williams AB,  
Box 13004, S104 25 STOCKHOLM.  
Tel. 08/54.12.00

### SWITZERLAND - SUISSE

OECD Publications and Information Center  
4 Simrockstrasse 5300 BONN (Germany). Tel. (0228) 21.60.45  
Local Agents/Agents locaux  
Librairie Payot, 6 rue Croix, 1211 GENEVE 11. Tel. 022.31.89.50

### TAIWAN - FORMOSE

Good Faith Worldwide Int'l Co., Ltd.  
9th floor, No. 118, Sec. 2,  
Chung Hsiao E. Road  
TAIPEI. Tel. 391.7396/391.7397

### THAILAND - THAÏLANDE

Sukait Siam Co., Ltd., 1715 Rama IV Rd,  
Samyay, BANGKOK 5. Tel. 2511630

### TURKEY - TURQUIE

Kitirer Yayıncılık İş-Türk Ltd. Şti.  
Atatürk Bulvarı No: 191/Kat. 21  
Kavaklıdere/ANKARA. Tel. 17 02 66  
Dalambahçe Cad. No: 29  
BESIKTAS/ISTANBUL. Tel. 60 71 88

### UNITED KINGDOM - ROYAUME-UNI

H.M. Stationery Office,  
P.O. B. 276, LONDON SW8 5DT.  
(postal orders only)  
Telephone orders: (01) 622.3316, or  
49 High Holborn, LONDON WC1V 6HB (personal callers)  
Branches at: EDINBURGH, BIRMINGHAM, BRISTOL,  
MANCHESTER, BELFAST.

### UNITED STATES OF AMERICA - ÉTATS-UNIS

OECD Publications and Information Center, Suite 1207,  
1750 H Street, N.W., WASHINGTON, D.C. 20006 - 4582  
Tel. (202) 724.1837

### VENEZUELA

Libreria del Este, Avda. F. Miranda 52, Edificio Galpan,  
CARACAS 106. Tel. 32.23.01/33.26.04/31.58.38

### YUGOSLAVIA - YOUGOSLAVIE

Jugoslavenska Knjiga, Knez Mihajlova 2, P.O.B. 36, BEOGRAD.  
Tel. 621.992

Les commandes provenant de pays où l'OCDE n'a pas encore désigné de dépositaire peuvent être adressées à:  
OCDE, Bureau des Publications, 2, rue André-Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16.

Orders and inquiries from countries where sales agents have not yet been appointed may be sent to:  
OECD, Publications Office, 2, rue André-Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16.

**PUBLICATIONS DE L'OCDE**

**2, rue André-Pascal  
75775 PARIS CEDEX 16**

**N° 42 948**

**(10 84 04 2) ISBN 92-64-22581-1  
ISSN 0304-3363**



***IMPRIMÉ EN FRANCE***



ORGANISATION FOR ECONOMIC CO-OPERATION AND DEVELOPMENT

## ÉTUDES ÉCONOMIQUES DE L'OCDE

Études annuelles du développement et des perspectives économiques dans chaque pays de l'OCDE.

Abonnement (Série 1983-1984) US\$ 75,00 £ 34,00 F 340,00

(10 84 04 2) ISBN 92-64-22581-1  
ISSN 0304-3363

F 20/500

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

## PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE L'OCDE

En juillet et en décembre, dans les Perspectives économiques de l'OCDE, le Secrétariat étudie les évolutions économiques les plus récentes dans la zone de l'OCDE et évalue les perspectives au moyen d'un ensemble de prévisions quantitatives. En supplément, une série d'Études Spéciales facilite l'interprétation des tendances économiques.